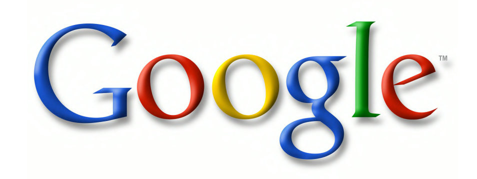
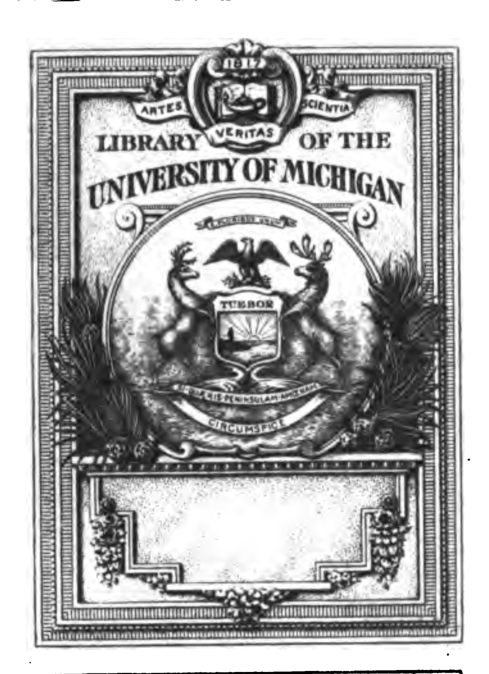



A 412248


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

A Monsieur Paul Viollet

Hommage affectueux

De Smedt S.J.

PRINCIPES

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

PRINCIPES

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

PAR LE

P. CH. DE SMEDT, S. J.

BOLLANDISTE



LIÈGE

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE BELGE

2, RUE NAGELMAKERS, 2

PARIS

Librairie de la Société Bibliographique
195, Boulevard Saint-Germain.

Société Générale de Librairie Catholique
76, rue des Saints-Pères.

1883

Bruxelles. — Imp. POLLEUNIS, CEUTERICK ET LEFÉBURE,
35, rue des Ursulines, 35.

Ce petit ouvrage n'est, sauf les trois derniers chapitres et des retouches sans importance, que la reproduction d'articles publiés en 1869 et en 1870 dans les *Études religieuses* de Paris. Je me suis décidé à les réunir en volume sur les vives instances de plusieurs éminents professeurs d'histoire, parmi lesquels je suis heureux de pouvoir nommer M. Godefroid Kurth, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Liège, M. Charles Moeller, professeur d'histoire générale à l'Université de Louvain, et M. l'abbé Duchesne, professeur d'histoire ecclésiastique et d'archéologie sacrée à l'Institut Catholique de Paris. Un autre encouragement m'est venu du savant chroniqueur de la *Revue des questions historiques*, M. Marius Sepet, qui m'a fait l'honneur de

prendre pour texte de ses causeries, dans les cinq dernières livraisons de la *Revue*, le résumé de mes articles que j'ai inséré dans mon *Introductio ad historiam ecclesiasticam*.

J'aurais mauvaise grâce à dire du mal d'un livre qui se recommande de tels patrons. J'aime mieux espérer que mes lecteurs seront de leur avis et goûteront ce manuel. Il s'adresse particulièrement aux jeunes gens qui veulent aborder l'étude de l'histoire suivant une méthode rigoureusement scientifique. Si des savants qui n'en sont plus à leurs débuts daignent le parcourir, je les prie instamment de me signaler les lacunes et les défauts qu'ils y remarqueront, afin que je puisse, en cas d'une seconde édition, le rendre tout à fait digne de leur suffrage.

Bruxelles, le 2 février 1883.

PRINCIPES

DE LA

CRITIQUE HISTORIQUE

CHAPITRE I.

Utilité de l'étude des règles de la critique.

Il en est un peu de la critique comme de la liberté. Les excès commis en son nom ont eu plus de retentissement que ses bienfaits. De là chez bien des âmes honnêtes certaine crainte de se flétrir ou de se compromettre en frayant trop avec elle, parfois même une pieuse horreur professée à son endroit. Elle leur apparaît comme l'ennemie naturelle de toutes les douces et saintes croyances, s'avançant, altière et impitoyable, à travers les ruines accumulées sous son marteau destructeur, et ne laissant dans les intelligences qui l'ont accueillie que le vide affreux du scepticisme. Cer-

tes, on serait effrayé à moins. Heureusement la réalité est loin de répondre à ce sombre tableau. M. le commandeur J.-B. de Rossi, — pour ne citer qu'un nom entre cent, — a suffisamment démontré par les magnifiques résultats de ses travaux, que la critique sait faire autre chose que renverser et détruire.

Les apologistes de la religion ont tout intérêt à protester contre ces ridicules préventions, s'ils ne veulent donner de grands avantages à des adversaires dont un bon nombre sont prêts à se faire arme de tout pour assurer le succès de leurs attaques. Malgré qu'on en ait, la critique sera toujours le guide indispensable de quiconque veut arriver à la vérité par la science. Or, la vérité et la science ont des charmes trop propres à captiver l'esprit humain pour que celui-ci n'embrasse pas avec ardeur tout ce qu'il sait devoir l'y conduire. Les partisans de l'incrédulité savent exploiter habilement cette disposition. Confondant, involontairement ou à dessein, l'erreur de quelques-uns des défenseurs de la foi avec l'esprit de l'enseignement catholique lui-même, ils représentent celui-ci comme animé d'une sourde méfiance ou même en état d'hostilité ouverte à l'égard de tous les travaux et de tous les progrès de la science, ils identifient la cause de la critique avec leur propre cause, et parviennent ainsi à se faire accepter

comme les champions de ses droits et à populariser des assertions où elle se voit indignement méconnue et outragée.

En présence de ces malentendus, au lieu de crier contre les excès de la critique, il est plus sage de préciser ses véritables exigences et de les revendiquer avec vigueur contre ceux qui abusent si audacieusement de son nom. La chose n'est pas bien difficile, à la condition toutefois qu'on soit préparé à la lutte par de bonnes études. Pour peu qu'on y apporte d'application et de droiture de jugement, on reconnaîtra bientôt dans la critique ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire un des plus puissants auxiliaires de la vérité, et en particulier de la vérité révélée.

Que faut-il entendre, en effet, par le terme de critique ? D'après le sens étymologique du nom, confirmé par les habitudes du bon langage, c'est tout simplement l'art de discerner le vrai du faux dans les recherches scientifiques et ce qui est de bon aloi de ce qui ne l'est pas dans les productions de l'esprit humain, dans les matériaux et les procédés qui y sont mis en œuvre. Inutile de définir ses différentes branches, critique philosophique, scientifique proprement dite, artistique, littéraire et historique : les épithètes indiquent assez que ces différentes espèces répondent à celles des objets auxquels elles s'attachent. Nous

n'avons à nous occuper ici que de la dernière. C'est d'ailleurs celle qui est ordinairement désignée par le terme de critique pris absolument.

Il n'y a guère moyen de contester l'exactitude de ces définitions sans aller à l'encontre du sens commun. Et dès lors peut-on ne pas voir combien il est maladroit de traiter la critique en ennemie? Ne serait-ce pas donner à croire qu'on a peur de ses lumières et qu'on est intéressé à se mettre à couvert de son regard pénétrant?

Mais ici nous nous heurtons à une autre classe de contradicteurs, peut-être plus nombreuse et non moins injuste que la première. Ceux-ci ne font pas à la critique l'honneur de la craindre; ils se bornent à montrer pour elle une dédaigneuse pitié. A la vue des directions diverses suivies par les auteurs qui prétendent ne se laisser guider que par l'éclat de sa lumière, et des résultats opposés auxquels ils vont aboutir, ces judicieux esprits concluent que la clarté de ce flambeau tant vanté est bien vacillante, et que mieux avisés sont ceux qui se retranchent dans leur *Credo* et laissent le monde aux disputes des hommes assez fous pour y perdre leur temps et leur peine.

A ce compte, il faudrait renoncer à toute science. Physique, astronomie, histoire naturelle, philosophie surtout et théologie, quelle est celle qui pourrait se vanter d'être à l'abri d'une pareille

censure? Quelle est celle qui ne doive se résigner à voir sa route jonchée de débris d'opinions de tout genre, d'abord annoncées comme le terme de ses inquiètes recherches ou du moins comme des points de repère précieux pour assurer ses progrès, et bientôt après, sapées, renversées, abandonnées sans retour ou gardées seulement par quelques esprits attardés, plus opiniâtres dans leurs illusions? Faut-il pour cela supprimer toute recherche scientifique et se contenter d'admettre le petit nombre de vérités connues par une révélation surnaturelle ou par l'expérience palpable des sens ? Faut-il, en d'autres termes, — car, dans ce système, on doit logiquement en venir là, — faut-il proclamer l'impuissance de notre raison à conquérir la vérité naturelle, à cause du caractère de faillibilité inhérent à toutes ses investigations?

Non ; le sens commun, aussi bien que les sentences solennelles de l'Église, repousse avec indignation ces désolantes théories. En dehors des vérités révélées et des faits d'expérience sensible, de vastes régions sont ouvertes aux ardentes aspirations de l'intelligence humaine. Elle peut s'y égarer sans doute, elle s'y égarera même souvent, surtout lorsque, dans l'impétuosité d'un premier élan, elle voudra dévorer d'un bond une nouvelle et immense carrière qui se révèle soudain à son regard ébloui. Il lui faudra quelque

temps alors pour reconnaître son erreur ; elle ne s'y résoudra qu'avec une certaine répugnance, mais enfin elle s'y résoudra : elle reviendra sur ses pas pour se remettre dans le bon chemin, et ses écarts mêmes, en lui apprenant à modérer sa précipitation, serviront à rendre désormais sa marche plus sûre.

C'est ainsi que nous avons vu depuis deux siècles, et principalement dans le nôtre, les sciences qui ont pour objet l'étude de la nature matérielle, avancer rapidement à travers une série de découvertes aussi incontestables que brillantes. Répudiant les idées *à priori* qui avaient si étrangement égaré leurs devanciers, les astronomes et les physiciens se sont mis à l'exploration patiente et minutieuse des phénomènes naturels. Grâce aux instruments ingénieux que l'ardeur des recherches a fait inventer, ces phénomènes ont pu être analysés avec une précision auparavant inconnue. Chaque résultat nouveau, annoncé par un observateur, est aussitôt contrôlé par des centaines d'autres. Y a-t-il erreur, soit dans l'observation elle-même, soit dans les conséquences qu'on prétendait en tirer, cette erreur ne manque pas d'être bientôt signalée, et il n'est guère possible qu'elle s'accrédite jusqu'à être reçue comme un fait acquis à la science. Tout au plus demeurera-t-elle quelque temps à l'état d'opinion plus ou moins probable,

en attendant que des observations ou des raisonnements plus concluants viennent définitivement la détrôner. Du reste, rien n'est admis comme certain, à moins d'être appuyé sur un ensemble d'arguments d'une évidence telle que le doute ne soit plus possible. L'autorité d'un savant, quel qu'il soit, ne peut jamais tenir lieu de cette condition ; personne ne se figurera avoir une notion tant soit peu complète de la science si, avec les lois de la nature, il ne connaît en même temps les observations qui en ont amené la découverte.

Il faut l'avouer, nous n'en sommes pas là, à beaucoup près, pour les études historiques. Sans doute, depuis une cinquantaine d'années surtout, de grands progrès ont été réalisés. Les publications si nombreuses de documents, faites avec un soin qui dispense presque entièrement de recourir aux manuscrits, l'empressement des administrations publiques à mettre ces trésors, et beaucoup d'autres, à la disposition des hommes d'étude, la facilité que trouve tout travail sérieux à se produire au grand jour, grâce au concours et aux encouragements de tant de sociétés savantes fondées à cette fin, tout cela a singulièrement multiplié les moyens d'instruction et de contrôle pour cette branche si importante des connaissances humaines. Ces ressources sont d'ailleurs mises en œuvre par des esprits impartiaux, habiles

à relever tous les détails qui peuvent aider à établir ou à éclaircir les faits, déterminés à n'en admettre aucun sans preuve certaine et authentique, attentifs cependant à recueillir, avec une sollicitude jalouse, tous les matériaux épars, et à indiquer le parti que la science en pourra tirer lorsqu'ils seront complétés par des découvertes ultérieures. Enfin, le maintien des vrais principes de la méthode scientifique est garanti par des institutions destinées à en perpétuer la tradition. Il suffit de nommer l'École des Chartes pour ne laisser aucune inquiétude à ce sujet. La création de cette pépinière d'intrépides et intelligents travailleurs restera toujours un des plus beaux titres de la France moderne à la reconnaissance du monde savant.

En présence de ces éléments de prospérité, de grandes espérances sont permises pour l'avenir des sciences historiques. Mais ce serait se faire illusion que de ne plus conserver aucune crainte. Malgré tous ces avantages, leur progrès n'est pas assuré comme celui des sciences physiques. Il est encore enrayé par un obstacle trop facile à constater. A côté de la pléiade déjà assez considérable de savants consciencieux, qui procèdent avec une sage lenteur, sachant ce qu'ils affirment et pourquoi ils affirment, se trouve malheureusement une foule beaucoup plus nombreuse de gens qui pré-

tendent, eux aussi, se mettre au courant de la science et ne savent que jurer sur la parole des maîtres. Et quels maîtres, hélas! Des écrivains qui ont abordé l'étude du passé avec le dessein plus ou moins explicite, mais profondément enraciné dans leur esprit, de faire servir les faits à la démonstration d'une thèse politique, économique, morale, — ajoutons, si l'on veut, théologique. Dans leur préoccupation, ils passent, avec une légèreté ou une audace vraiment incroyable, à côté des monuments qui contrarient leurs vues, sans avoir l'air seulement de les apercevoir, pour concentrer toute leur attention sur ceux qui leur sont favorables et en exagérer l'importance au delà de toute mesure. Souvent même ils ne se donnent pas la peine d'examiner de leurs propres yeux. Ils s'en rapportent à l'idée sommaire que leur donne un guide, prévenu comme eux, et auquel ils accordent toute leur confiance, précisément à cause de cette communauté de préventions. Quoi d'étonnant alors qu'au retour de ces étranges explorations dans le champ de l'histoire, ils proclament, avec grand fracas, que tout ce qu'ils ont vu a pleinement confirmé leurs idées, et que ceux qui osent les contredire sont des aveugles ou des imposteurs ? Et les partisans de leurs préjugés de s'extasier, de crier victoire, de célébrer la gloire du maître par les mille voix de la

presse périodique, d'accumuler les injures contre ses adversaires, tandis que, dans le camp ennemi, les mêmes démonstrations accueillent peut-être des assertions diamétralement opposées. Sans doute, ces folles clameurs ne montent pas jusqu'aux régions sereines de la vraie science, où, s'il lui en arrive quelque faible écho, elle n'y répond que par un sourire de pitié ou de dégoût ; mais enfin elles lui enlèvent des encouragements précieux et lui préparent des résistances qui devront être vaincues ensuite au prix de longs et de douloureux efforts.

Voila le mal qu'il faut combattre et, s'il est possible, extirper pour assurer l'avenir des sciences historiques. L'unique moyen d'y réussir, c'est de se familiariser avec l'esprit et les procédés de la vraie critique, pour s'y montrer fidèle dans ses propres études et pour exiger la même fidélité des auteurs qu'on lit et des maîtres qu'on écoute, sous peine de rébellion, au moins passive, contre leurs conclusions.

Mais est-il bien nécessaire, ou même convenable, à cet effet, de dresser une espèce de code de la critique? Nous ne serions pas étonné d'entendre la plupart des érudits répondre négativement. Ils diraient que le bon sens naturel a toujours suffi à les guider dans leurs recherches, et qu'ils n'ont jamais senti le besoin de formuler en principes

généraux les motifs de leurs jugements critiques. Loin de nous la pensée de contester le fait. Nous serions même porté à admettre qu'il en a été ainsi à peu près pour tous les grands historiens anciens ou modernes.

Cela ne veut pas dire néanmoins que nous regardions les règles de la critique comme inutiles.

Un apologue, quelque peu banal, mais toujours saisissant de vérité, fera bien comprendre notre pensée et le but que nous nous proposons dans ces études.

Un voyageur, avide de découvertes, parcourt une contrée inconnue. Tandis qu'il marche au hasard dans la plaine, il voit un aigle s'élever majestueusement dans les airs, puis tout à coup prendre son essor vers un pic qui se dresse bien haut dans le lointain et que l'œil moins perçant de l'homme n'aurait pu distinguer d'abord des nuages amoncelés à l'horizon. Aussitôt l'idée de gravir ces sommets élevés s'empare de l'explorateur. L'ascension sera laborieuse; n'importe. Tout un monde de merveilles va se révéler là-haut à ses regards: cette pensée suffit pour lui faire braver la fatigue. Il s'avance avec courage et se trouve bientôt au pied de la montagne. Mais là, parmi les sentiers qui sillonnent ses flancs, tantôt se perdant sous d'épais taillis, tantôt côtoyant des

précipices, lequel choisir? Les montagnards ne sont guère embarrassés en pareil cas. Grâce à un admirable instinct, développé par l'exercice, ils savent, à travers mille obstacles, suivre toujours le chemin direct, ou, s'ils s'en détournent un instant, s'y remettre sans peine. Mais malheur à l'imprudent touriste qui se fie trop aveuglément à leurs vagues assurances sur la facilité de l'expédition. Bientôt il se perdra dans le dédale des gorges et des ravins qui s'entrecroisent devant lui, et épuisé, découragé, il renoncera à l'exécution de son projet. Ou bien il choisira sa route au hasard et, croyant se rapprocher du but, il s'en éloignera et se trouvera, après une longue et pénible marche, à un point tout différent de celui qu'il voulait atteindre, et qui en sera peut-être séparé par un abîme. Il se serait épargné cette mésaventure si, avant de s'engager dans la montagne, il avait recueilli des renseignements précis de la bouche de ceux qui en ont longtemps exploré les pentes.

Ils sont bien rares dans toutes les parties du domaine de la science, mais particulièrement dans celui de l'histoire, les aigles au coup d'œil assuré et au vol puissant, qui savent s'établir sur les hauteurs sans passer par les voies pénibles appropriées à la faiblesse ordinaire de l'intelligence humaine. Rares encore, quoique beaucoup moins,

sont les esprits sagaces qui, parmi ces voies, savent choisir comme d'instinct celles qui les feront parvenir le plus sûrement à la possession de la vérité. Faut-il donc conseiller à tous les autres de renoncer à s'élever jusqu'à elle ? Non assurément, la science elle-même aurait droit de s'en plaindre. Ce serait lui enlever une foule d'adeptes capables de lui apporter un utile, et souvent un glorieux concours. Il suffit, pour les mettre à même de répondre à son appel, qu'on leur fournisse un moyen généralement sûr et à la portée de tous, de suppléer à cette sagacité extraordinaire qui est le partage d'un petit nombre d'élus. Or ce moyen existe, sinon pour toutes les branches de l'art et du savoir, du moins pour celle dont nous nous occupons spécialement ici. Il se trouve dans la connaissance des règles de la critique.

Pourquoi chez tant de jeunes gens, d'ailleurs très heureusement doués du côté de la rectitude du jugement et de l'amour des travaux sérieux, voit-on succéder si vite le découragement et le dégoût à un premier élan de ferveur dans la carrière des études historiques ? N'est-ce pas parce que, faute de méthode et de principes nets et sûrs pour asseoir leurs convictions, ils n'ont rencontré dès les premiers pas qu'obscurités et incertitudes ? Placés en face d'une question nouvelle, ils ne savent — qu'on nous permette cette expression

familière parfaitement juste ici — par quel bout la prendre pour procéder à son examen. Et même lorsqu'ils veulent se borner à se mettre au fait des résultats acquis avant eux, ils se voient à la merci du premier guide venu, ou s'ils en rencontrent deux ou trois qui ne sont pas du même avis, ils se perdent dans un dédale d'indications contraires sans parvenir à fixer leurs jugements. Que s'ils croient pouvoir embrasser certaines opinions, c'est encore avec une notion très vague du degré de certitude qu'elles peuvent revendiquer en leur faveur. De là, à chaque nouvelle contradiction, à chaque découverte qui semble devoir modifier tant soit peu les idées reçues jusqu'ici sur un fait, une sorte de terreur panique, provoquée par la crainte de voir s'écrouler tout l'édifice de leurs connaissances, si péniblement construit et toujours si vacillant. Est-il étonnant dès lors que leur ardeur s'éteigne et qu'ils désespèrent de pénétrer jamais dans ce temple de la science, dont les merveilles entrevues avaient défrayé les plus beaux rêves de leur noble ambition ?

Que faut-il cependant pour échapper à ces amères déceptions ? Connaître d'avance la marche à suivre dans l'étude des questions historiques, savoir sur quels points on doit porter son attention dans l'examen des preuves fournies à l'appui d'un sentiment, enfin être à même de se rendre compte

de l'importance de ces preuves, afin de pouvoir apprécier le degré de certitude du fait qu'elles établissent. Or c'est là précisément ce qu'apprennent les règles de la critique.

Que ces règles existent, en d'autres termes, qu'il n'est pas impossible de définir certains principes, d'indiquer certains procédés qui peuvent aider puissamment l'esprit à se guider dans la recherche de la vérité historique, nous espérons bien le montrer dans la suite de ce travail. Mais auparavant nous ajouterons une autre remarque destinée à faire ressortir l'avantage de cette étude, même pour les intelligenees d'élite qui pourraient à la rigueur se passer d'un tel secours. Ce qui leur permettrait de le dédaigner, c'est que chaque fois qu'elles ont besoin de se servir d'un principe de critique, leur perspicacité naturelle le leur suggère aussitôt, avec l'application qu'il convient d'en faire dans le cas particulier dont il s'agit. La chose ne leur coûte guère, en effet, tant que la netteté de leur jugement n'est pas offusquée par la présence de quelque affection ou de quelque préjugé longtemps caressé, et qu'un fait donné vient blesser douloureusement. Mais l'expérience n'a que trop appris combien il est difficile, même aux plus grands esprits, de ne pas faiblir en pareille occasion. Quelle que soit la vigueur de la détermination première à ne cher-

cher que la vérité, on se laisse trop souvent entraîner alors à asseoir son jugement sur un motif qu'on rejetterait avec mépris comme insuffisant dans tous les autres cas, et particulièrement dans celui où le poids de l'affection ou du préjugé agirait en sens contraire. L'étude préalable des règles de la critique met à l'abri de ce danger. L'esprit, dégagé dans cette étude de la préoccupation de prévenir des conséquences qu'il voudrait absolument éviter, voit dans toute leur clarté les principes qui doivent former la base de ses jugements. Et lorsqu'on rencontre ensuite un fait qui n'offre évidemment qu'un cas particulier de l'hypothèse pour laquelle on a admis la règle comme universellement certaine, il faudrait une mauvaise volonté positive pour ne pas se rendre à la force de la vérité. Les règles sont donc pour tous une sauvegarde de l'esprit de saine critique, esprit qu'on ne saurait maintenir avec un soin trop jaloux.

CHAPITRE II.

Dispositions nécessaires au critique.

Nous venons de dire que les règles doivent servir de sauvegarde à l'esprit de saine critique et de marquer ainsi tout d'abord que nous attachons plus d'importance à l'esprit qu'aux procédés.

On se tromperait fort, en effet, si l'on se figurait qu'il suffit, pour être bon critique, d'avoir présents à la mémoire tous les principes relatifs à l'autorité du témoignage humain, qu'on trouve plus ou moins complètement énumérés dans les traités de logique. Ces règles ont leur prix, mais il en est d'elles comme de toutes les règles. On peut savoir les préceptes de la rhétorique et être un pitoyable orateur ou même juger fort mal les œuvres d'éloquence. De même, on peut être parfaitement au courant de ce qu'on appelle les règles de la critique et donner dans d'étranges travers lorsqu'il s'agira de les appliquer. Il faut, avec la connaissance des règles, tout un ensemble de qualités

bien autrement indispensables et qui peuvent souvent en tenir lieu.

La première et la plus essentielle est un amour inaltérable, passionné, pour la vérité historique. Rien ne peut remplacer ce sentiment. Il est aussi nécessaire au critique que l'enthousiasme du beau l'est à l'artiste. Il doit soutenir son courage dans ses laborieuses études, le fortifier contre les séductions de ses propres préjugés, le consoler du mépris et de la calomnie, lui préparer enfin une noble récompense dans les jouissances qui l'attendent lorsqu'il parviendra à saisir l'objet de ses recherches.

Ces derniers mots feront sourire peut-être. Bon nombre de gens ne peuvent se représenter le critique que comme un homme à l'esprit et au cœur secs, inaccessible à l'émotion, ne connaissant d'autre plaisir que l'odieuse satisfaction de faire tout plier sous son amère censure et d'étouffer tout élan d'admiration en présence des grandes scènes de l'histoire. Rien de plus faux que cette idée. A la vérité, celui qui est doué du sens critique ne s'enflamme pas aussitôt à l'annonce d'une découverte, au récit enthousiaste d'une belle action. Il veut d'abord s'assurer contre toute surprise et ne pas prodiguer son admiration en l'air. Mais mettez-le en présence d'un monument qui lui révèle une phase inconnue de la vie de l'huma-

nité ou qui jette un jour nouveau sur une question obscure, laissez-lui le temps d'en considérer attentivement tous les détails : à mesure que la vérité se manifestera, vous verrez son regard s'illuminer, vous sentirez son cœur battre avec plus de force; et lorsque le dernier voile sera levé, un cri de joie s'échappera de son âme, oppressée jusque-là par les alternatives de l'espérance et de la crainte, et devant cette précieuse conquête, il oubliera les veilles et les déceptions qu'elle lui a coûtées, pour reprendre, avec une ardeur nouvelle, le cours de ses investigations.

Ce qui peut contribuer à faire une mauvaise réputation au critique sous le rapport des qualités du cœur, c'est l'intrépidité avec laquelle il maintient, envers et contre tous, les droits de la vérité. La sacrifier à une affection quelconque est à ses yeux une lâcheté, une trahison qu'il repoussera toujours de toute l'énergie de son âme. Il peut avoir, comme tout autre, et à un haut degré, l'orgueil patriotique ; mais il fera fléchir cet orgueil devant la sentence de l'histoire : rien ne l'empêchera de proclamer les arrêts de ce juge incorruptible, et il affrontera de grand cœur, pour les défendre, les colères du sentiment national. Mais voici un grief plus sérieux. A entendre certains de ses détracteurs, les intérêts mille fois plus sacrés de la religion ne trouveraient pas grâce devant

lui. Il irait jusqu'à mettre sa foi en péril pour rester fidèle à sa prétendue mission. Cette accusation est grave. On nous permettra de nous y arrêter un peu; nous devons la réfuter solidement pour pouvoir espérer quelque résultat de notre travail auprès de ceux de nos lecteurs que nous tenons surtout à persuader.

Remarquons d'abord que la possibilité d'un sacrifice à exiger en cette matière suppose la possibilité d'une opposition réelle entre la vérité historique et la vérité révélée. Or cette supposition est tout simplement absurde. Le critique n'a donc pas à s'en effrayer. Il peut arriver, nous l'accordons, qu'un fait affirmé par des documents historiques d'une authenticité incontestable semble à première vue en contradiction avec les enseignements de la foi. Mais alors, en examinant plus attentivement et le fait en question et le point de doctrine auquel on l'oppose, on reconnaîtra bientôt qu'il n'y a aucune difficulté à les concilier, et que la prétendue contradiction résulte seulement d'une notion trop inexacte de l'un ou de l'autre. Et lors même que tous les essais de conciliation seraient d'abord infructueux et que l'examen le plus approfondi et le plus impartial ne fournirait aucun moyen d'accord, — ce qui n'a encore jamais eu lieu, que nous sachions, — le savant catholique ne devra pas s'en troubler. Il attendra de nouvel-

les lumières, sans s'inquiéter des cris de triomphe de l'impiété, toujours si prompte à s'attribuer la victoire, malgré les nombreuses et cruelles leçons que lui a values ce fol empressement. Cette patience sera de tout point, et en particulier pour la sincérité de sa foi et la paix de son âme, bien préférable à l'effort violent qu'il devrait s'imposer pour méconnaître l'évidence d'un fait qui froisse momentanément des convictions puisées à une source plus haute que la science (1). D'ailleurs

(1) Des idées analogues ont été énoncées par M. Reusch dans son bel ouvrage *la Bible et la Nature*, à propos de la conciliation des textes sacrés avec les découvertes de la géologie et des autres sciences naturelles : " Lors donc qu'en suivant les règles de l'exégèse, nous avons extrait de la Bible une proposition quelconque, qui se trouve être en contradiction avec une autre que le naturaliste nous oppose comme vraie, parce qu'elle découle de ses observations et de ses recherches, nous avons d'avance la certitude que ni la Bible ni la nature ne nous trompent. La contradiction n'est donc qu'apparente et doit être attribuée, soit à une erreur de l'exégète, qui n'a point saisi dans leur véritable sens les paroles de la Bible, soit à une erreur du naturaliste, qui n'a pas convenablemeut approfondi les faits ou n'a pas su distinguer la réalité de l'hypothèse. Aussi un nouvel examen de part et d'autre fera-t-il probablement évanouir cette contradiction. — Cette pensée est surtout propre à conserver au théologien un esprit juste et dégagé de toute prévention, qualité que tout savant, mais principalement le théologien, doit regarder comme essentielle et comme son plus bel ornement. Supposons donc que nous rencontrons ainsi une contradiction entre l'interprétation d'un texte de la Bible que nous regardons comme juste, et une vérité géo-

qu'y a-t-il là de si effroyable? Le philosophe chrétien ne doit-il pas adopter ce parti lorsque sa raison bornée aperçoit dans les dogmes révélés quelque mystère dont elle essaye en vain depuis longtemps de pénétrer le secret? Et si sa foi ne doit pas succomber en présence d'un sem-

logique ou autre regardée comme incontestable par le natuliste; l'herméneutique nous défend de donner à la Bible une autre interprétation, et la science prétend que les faits, tels qu'elle les a constatés, et que les lois, telles qu'elle les connaît, l'ont conduite nécessairement à ce résultat qu'elle oppose à la Bible: que faire? Avant tout et en toutes circonstances, il faut être loyal, et prendre garde de souiller notre cause si pure et si sainte par des sophismes et des chicanes; il ne faut à aucun prix déguiser ni amoindrir l'objection, ni épiloguer sur la valeur des paroles de la Bible, ni vouloir faire passer pour défectueuses les propositions que le naturaliste a acquises par la voie d'une véritable science. Le plus grand savant n'a pas à rougir d'avouer, avec le sage de l'antiquité, qu'il ignore encore bien des choses. Donc, dans le cas proposé, nous ne devons pas craindre d'avouer notre impuissance à lever cette contradiction apparente, et néanmoins, nous pouvons exprimer la ferme conviction qu'elle n'est qu'apparente et sera résolue tôt ou tard, quoique nous ne puissions y réussir avec les données que nous offre actuellement la science. Un tel aveu doit nous sembler d'autant moins pénible que les sciences sont dans un développement continu...„ (Reusch, *ouv. cité, trad. Xav. Hertel*, p. 22-23).

Nous n'avons pas cru devoir supprimer cette note, écrite en 1869, quoique M. Reusch ait donné depuis, en passant au camp des vieux-catholiques, un douloureux démenti aux principes si sages professés dans le livre que nous venons de citer.

blant de répugnance métaphysique entre deux vérités également certaines par la révélation, — comme celle, par exemple, qui se trouve dans l'accord de la création libre du monde, résultant d'un acte réel de la volonté de Dieu, avec l'immutabilité absolue de la nature divine, — pourquoi la foi du critique ne serait-elle pas aussi à l'épreuve de certaines difficultés qui pourraient parfois naître pour lui des découvertes de l'histoire? Un seul cas présenterait un danger réel. C'est celui où les documents historiques paraîtraient renverser les faits fondamentaux de la religion, ceux qu'on appelle ses motifs de crédibilité, en sorte que l'ensemble de ces faits n'offrît plus, quant à la vérité de la révélation et de l'institution divine de l'Église, une évidence morale suffisante pour convaincre tout esprit droit et bien disposé. Mais encore une fois cette hypothèse ne se réalisera jamais. La divine Providence ne peut pas permettre un semblable obscurcissement des caractères distinctifs de la vraie religion. Il nous serait facile de justifier cette assertion par des définitions formelles de l'Église.

A la bonne heure, dira-t-on; la foi du savant ne courra aucun danger. Mais en sera-t-il de même pour cette foule d'âmes faibles, ébranlées par la moindre objection, lorsqu'elles entendront les incrédules faire sonner bien haut quelque

prétendue opposition entre les dogmes de la foi ou ce qui s'y rattache plus ou moins étroitement et les découvertes de l'esprit humain, tandis que du côté de l'Église nulle voix ne s'élèvera pour les contredire, et qu'on semblera ainsi n'avoir rien à répondre à leurs arguments si plausibles? En attendant que vous ayez trouvé la solution qui doit tout concilier, bien des gens auront passé à l'ennemi, l'opinion se sera formée; et lorsque vous sortirez enfin de votre silence pour exposer la vérité tout entière, votre voix se perdra impuissante au milieu des préjugés déjà solidement établis dans les esprits, Ne vaudrait-il pas mieux crier tout d'abord aussi fort que les ennemis de l'Église, lancer au hasard une explication quelconque, prétendre avec intrépidité que les documents produits sont faux, interpolés ou mal interprétés, sauf à revenir plus tard sur ses pas s'il est nécessaire, lorqu'on aura eu le temps de se reconnaître? On aura du moins réussi de cette manière à arrêter la défection de tant d'intelligences bornées, incapables de juger de choses par elles-mêmes, mais qui veulent cependant ne paraître céder qu'à la force des raisons et se rangent toujours du côté où cette force est affirmée avec la plus imperturbable assurance.

Ce singulier système n'est guère professé aussi franchement, on le conçoit, du moins dans les

ouvrages livrés à l'impression. Mais peut-on dire également qu'il n'a jamais été suivi en pratique ? Quoi qu'il en soit, nous ne saurions assez le flétrir. C'est infliger un sanglant affront à la vérité que d'employer à sa défense les armes du mensonge. C'est de plus lui rendre un bien mauvais service. Sait-on ce que l'on fait lorsqu'on a recours à cette odieuse tactique? On fournit à ses adversaires l'occasion d'une facile victoire qui leur donnera plus de force. Il ne faut pas une bien grande habileté pour renverser une machine dont la construction vicieuse se révèle aussitôt à tout œil tant soit peu exercé. Et la machine renversée, ses débris retomberont sur ceux qui auront voulu se mettre à l'abri derrière elle et ne serviront qu'à rendre leur défaite plus certaine et plus honteuse.

Y a-t-il rien, en effet, qui confirme davantage dans une opinion que de constater la faiblesse des arguments qu'on lui oppose? Et par conséquent ne doit-on pas craindre, en publiant ces téméraires apologies, d'affermir dans leurs convictions ceux qui ont déjà embrassé le parti de l'erreur et qu'on ne peut ramener qu'en les attirant par les charmes de la vérité ? Quels autres sentiments voulez-vous qu'ils aient en présence de ces affirmations ou de ces dénégations désespérées, dont il leur est si facile de voir le peu de fondement, si ce n'est un

profond mépris pour nous et une confiance plus entière dans la bonté de leur cause ?

Obtiendra-t-on du moins le résultat qu'on a surtout en vue ? Retiendra-t-on dans le camp de la vérité ceux qui auront toujours été fidèles à suivre sa voix ? Oui, si on peut aussi les éloigner toujours de tout contact avec ses adversaires ; parce qu'ils ne seront jamais à même de constater l'inanité des moyens de défense opposés à certaines attaques. Mais alors pourquoi ne pas se borner à leur donner l'assurance de l'insuccès définitif de tous les efforts des incrédules ? Cette assurance, qui ne sera jamais démentie, suffira pleinement à leur sécurité. Pourquoi les tromper en leur fournissant des armes qui ne peuvent les protéger ? N'est-ce pas les exposer gratuitement à la risée de l'ennemi ? Et s'ils vont affronter ses coups, pleins de confiance dans ces armes dont on leur a vanté la solidité à toute épreuve, et qu'au premier choc ils les voient se briser entre leurs mains, quel sera pour eux le résultat de cette déception ? Oh ! sans doute elle n'empêche pas que la cause de la religion ne soit toujours également bonne et sainte ; mais combien peu savent faire cette sage distinction entre la cause elle-même et les torts de ses défenseurs ! Combien, au contraire, en la voyant si mal soutenue, la croiront perdue sans ressource, se tourneront

contre elle et la combattront avec un acharnement d'autant plus furieux qu'ils se sentiront plus confus d'avoir été si longtemps, — ainsi qu'ils se le figurent, — les victimes de la sottise et de la déloyauté! Combien d'autres, tout en conservant le trésor de la foi, deviendront timides et lâches pour le défendre, craignant sans cesse de nouvelles défaites et, dans cette crainte, laissant le champ libre aux agresseurs!

Enfin, peut-on compter pour rien la tache indélébile que ces réponses précipitées imprimeront au front de la science catholique et dont ses adversaires ne cesseront de se prévaloir pour la vouer à la réprobation? Voyez ce qui s'est passé à propos de la célèbre condamnation de Galilée. Elle était jetée à la face de l'Église comme un argument décisif contre sa prétention à l'infaillibilité, et surtout contre la doctrine de l'infaillibilité personnelle du souverain pontife. On voulait y trouver aussi la manifestation d'un esprit d'étroit dogmatisme, inconciliable avec les progrès de la science. En présence de ces attaques, le devoir des catholiques était d'examiner avec calme toutes les pièces de ce grand procès, et en particulier la forme de l'arrêt qui le termina. Ils auraient reconnu alors que ni l'infaillibilité de l'Église, ni celle du Pape n'étaient en jeu; car la condamnation a été prononcée par un tribunal qui ne par-

ticipe pas à cette prérogative (1). On aurait pu facilement faire observer de plus, que ce fait isolé ne suffit pas pour imputer au tribunal du Saint-Office lui-même une tendance hostile au progrès de la science, et on eut abouti ainsi à la judicieuse conclusion de M. Th. H. Martin (2) : " La divine Providence a permis que cette faute, réparable et maintenant réparée, fût commise une fois pour qu'elle devînt impossible à l'avenir. "

Ces explications sont de nature à satisfaire tout

(1) Dans l'article (*Études religieuses*, etc., février 1869) reproduit ici, j'avais ajouté : " et par une exception telle-" ment étrange qu'on ne peut se refuser à y reconnaître le " doigt de Dieu, cette importante sentence n'a pas été sou-" mise à l'approbation du souverain pontife, quoiqu'elle fût " tout à fait conforme à ses idées et à ses intentions. " Je ne dois faire aucune difficulté d'avouer que je me suis trompé en voyant là une *exception étrange*. Le R. P. Grisar, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Inspruck, a parfaitement établi qu'il n'y a là aucune exception, les décrets de la Congrégation de l'Index n'ayant commencé à être soumis régulièrement à l'approbation papale qu'au XVIII[e] siècle. Voir *Die römischen Congregationsdecrete in der Angelegenheit des Copernicanischen Systems historisch und theologisch erörtert* (dans le *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1878) et *Galileistudien: Historisch-theolog. Untersuchungen über die Urtheile der römischen Congregationen im Galileiprocess* (Ratisbonne, Pustet, 1882, gr. in-8°). Le P. Grisar s'est appliqué, dans ce double travail, à déterminer nettement le vrai sens et la portée du décret de la condamnation de Galilée.

(2) *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques* (Paris, Didier, 1868), p. 156.

homme de bon sens et de bonne foi. Elles avaient déjà été mises en lumière au siècle dernier par Tiraboschi et Andrès; mais, jusqu'il y a vingt ans, bien peu d'écrivains catholiques les ont franchement adoptées. Dans leur zèle imprudent à laver l'Église et le Saint-Siège du reproche d'erreur ou de fanatisme, la plupart ont misérablement travesti les faits et imaginé deux ou trois systèmes de défense également insoutenables (1). On a dit et crié bien haut que Galilée avait été condamné, non pour avoir enseigné le mouvement de la terre, mais pour avoir eu la prétention d'ériger cette conclusion scientifique en dogme de foi; qu'il lui avait été permis de la défendre comme une hypothèse probable, pourvu qu'il s'abstînt de la soutenir comme la seule vraie et invinciblement démontrée. Et cependant on avait la sentence de condamnation et la formule d'abjuration imposée à Gali-

(1) Voyez la notice bibliographique placée par M. Th. Henri Martin à la fin de son livre. — Cette notice a besoin d'être complétée actuellement. M. Ph. Gilbert, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié en 1869 dans la *Revue Catholique* de Louvain, puis réuni en volume (Louvain, Ch.Peeters), une série d'excellents articles sur la question de Galilée. Le même savant nous a tenus ensuite régulièrement au courant des publications nouvelles sur le même sujet, dans la *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles, tome I (1877), p. 353; tome II, p. 129; tome III (1878), p. 589; tome VII (1880), p. 255; et tome IX (1881), p. 220.

lée (1), où il est dit expressément que ce savant " s'est rendu véhémentement suspect d'hérésie, " parce qu'il a cru et tenu une doctrine fausse et " contraire aux saintes et divines Écritures, à " savoir que le soleil est le centre de l'univers et " qu'il ne se meut pas d'Orient en Occident, et " que la terre se meut et n'est pas le centre du " monde. " On a dit et répété à satiété que la première décision prise dans cette affaire (en 1616) avait été tout à fait sage et modérée, et que c'est aux imprudences et à la fatuité de Galilée qu'il faut imputer la sentence plus sévère de 1633. Et cependant on pouvait lire dans cette dernière sentence et dans la formule d'abjuration qu'en 1616 " il lui avait été enjoint par précepte formel " d'abandonner la fausse opinion qui tient que le " soleil est immobile au centre du monde et que " la terre n'est pas le centre et qu'elle se meut; " défense lui avait été faite de tenir, de défendre " ou d'enseigner d'une manière quelconque la dite " fausse doctrine, et ce sous peine d'être jeté en " prison; il lui avait été notifié que la dite doc" trine était en opposition avec la sainte Écri" ture... "

(1) Déjà imprimées en 1651 dans l'*Almagestum novum* de Riccioli. M. Martin (*ouv. cité*, p. 208) indique en outre des éditions de ces documents faites antérieurement à Liège et à Paris.

N'y a-t-il pas dans ces maladroites réponses un tout autre scandale pour les faibles que celui qu'on voulait prévenir en les produisant? Ce dernier, en tout cas, ne serait que temporaire, et il perd de son danger à mesure qu'il se répète plus souvent, au lieu que l'autre reste à jamais et deviendra d'autant plus formidable que nos adversaires pourront en apporter des exemples plus nombreux et plus frappants.

On ne se méprendra pas, nous osons l'espérer, sur le sentiment qui a dicté ces lignes. Certes nous comprenons qu'un chrétien ne se propose pas d'autre but dans ses travaux que l'exaltation de l'Église sainte à laquelle il a le bonheur d'appartenir et le bien des âmes rachetées par le sang d'un Dieu. Nous comprenons que l'amour de la science soit subordonné chez lui à ce noble sentiment, et qu'il renonce volontiers à la satisfaction de contribuer à ses progrès, s'il devait en résulter quelque péril pour des intérêts d'une importance si capitale. Nous comprenons même qu'il se laisse entraîner d'abord par l'ardeur de son zèle à adopter les opinions qui se présentent au premier aspect comme plus favorables à ces intérêts. Mais ce qui serre douloureusement le cœur, c'est de voir ensuite l'obstination du parti pris poussée jusqu'à fermer les yeux à la lumière des témoignages les plus irrécusables, ou, ce qui est plus révoltant

encore, jusqu'à dissimuler ou tronquer ces témoignages, et enfin jusqu'à s'irriter contre ceux qui refusent de recourir à de pareils expédients et à mettre en suspicion leurs sentiments de foi et d'attachement à l'Église. Ah! nous aussi, nous nous flattons d'avoir pour mobile principal de notre amour de la science le désir de servir une cause tout autrement grande et chère à nos cœurs. Mais nous avons, de plus, la conviction que les conquêtes de la science doivent aboutir définitivement au triomphe de la vérité révélée et de l'Eglise, qui est son interprète; et comme la raison et l'expérience nous apprennent que tout ce qui ressemble à des subterfuges ne peut qu'empêcher ou retarder ce triomphe, quoi qu'il en soit de l'avantage immédiat qu'on espère en retirer, nous croyons ne pouvoir repousser avec trop d'indignation toute alliance avec le mensonge ni trop recommander comme un impérieux devoir, en histoire comme partout ailleurs, la sincérité du langage et la loyauté du jugement.

Prenons garde cependant de donner dans un excès opposé en affectant une sorte de dureté ou d'indifférence stoïque pour tout ce qui touche à l'honneur de l'Église et de la religion : cette faiblesse ne servirait qu'à scandaliser et à attrister nos frères ; nos ennemis ne nous en sauraient aucun gré. Ensuite, ainsi que nous le ferons

remarquer plus bas, nous sommes loin d'avoir une certitude scientifique complète sur tous les faits de l'histoire. Bien souvent nos recherches n'aboutissent qu'à établir une probabilité insuffisante à fixer l'assentiment de l'esprit entre des avis contraires. Dans ces occasions, les catholiques fervents s'en tiendront en général à l'opinion qui se trouve le mieux en harmonie avec leurs sentiments de piété filiale envers l'Église et avec les enseignements de ses docteurs. Faut-il blâmer cette disposition ? A Dieu ne plaise. Tout ce que nous prétendons au nom de la science, c'est qu'on ne se fasse pas volontairement illusion au point d'exagérer le degré de certitude du fait ainsi admis; qu'on sache, quand il s'agit de juger de la valeur des preuves, se mettre un instant à la place de ceux qui n'ont pour la religion ni haine ni amour, pour se demander si tel texte, tel raisonnement doit logiquement les amener à la conclusion que nous sommes tentés d'en tirer, et si nous admettrions cette conclusion comme certaine, lors même qu'elle nous serait contraire. C'est l'unique moyen de ne pas s'égarer; et ce calme, cette apparence de froideur dans l'appréciation des documents historiques, loin d'être en opposition avec les sentiments de la piété la plus sincère et la plus ardente, en sera comme un fruit naturel, si elle est en même temps courageuse et éclairée.

Cette manière de procéder s'impose d'ailleurs d'autant plus irrésistiblement aux champions de la vérité catholique, qu'ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître chez la plupart de leurs adversaires, — il y a encore plus d'une exception hélas! — un véritable progrès sous ce rapport. Les fougueuses diatribes contre l'Église deviennent de plus en plus de mauvais ton parmi ceux d'entre eux qui se piquent de science sérieuse (1). Ils consentent à lui rendre un peu mieux justice, du moins quant à son passé, et se donnent ainsi aux yeux des indifférents un air d'équité propre à séduire. Ne leur laissons pas cet avantage. Continuons à défendre notre drapeau avec énergie, mais sans paraître jamais céder aux entraînements d'une aveugle passion, sans vouloir imiter, dans le sens chrétien, ce voltairianisme décrépit qui a trop longtemps maintenu son empire en remplaçant ce qui manquait à la solidité de ses preuves par le ton tranchant de ses affirmations.

(1) Nous nous permettrons de rappeler encore une fois que nous écrivions ces lignes avant 1870. Depuis lors, malheureusement, on est loin d'être en progrès, dans le camp des incrédules, pour ce qui regarde l'équité envers l'Église catholique. Il est bien entendu aussi que nous n'avons jamais voulu comprendre dans cet éloge relatif les journaux et les revues qui ont plus ou moins ostensiblement pour objet principal de combattre l'influence de l'Eglise sur les âmes, et qui se sont singulièrement multipliés dans ces dernières années.

Ce n'est pas que nous reconnaissions aux écrivains anti-chrétiens de notre temps, même aux plus modérés, le mérite de se trouver parfaitement en règle avec les exigences de la saine critique. Nous avons à leur reprocher un autre défaut non moins nuisible à ses droits. Il consiste à prendre pour point de départ de leurs études historiques certains principes prétendus philosophiques dont l'évidence est loin d'être démontrée et universellement admise. C'est ainsi, on le sait, que dans l'appréciation des faits relatifs à l'histoire de la religion, ils posent comme un axiome fondamental l'impossibilité de l'intervention surnaturelle de la divinité dans les affaires de ce monde. Combien y en a-t-il parmi eux qui aient étudié sérieusement cette grande question, et ne se soient décidés à rejeter ainsi la croyance presque universelle du genre humain qu'après s'être rendu exactement compte des arguments apportés contre elle et des réponses opposées à ces arguments? Assurément, pour ne rien dire de plus, le nombre en est bien petit. Et néanmoins, ce formidable *postulatum* constitue la base de leurs conclusions critiques. De par lui, toute tradition, écrite ou non écrite, qui suppose un miracle ou un élément surnaturel quelconque, est déclarée fausse ou du moins ne peut être acceptée comme littéralement vraie. Inutile de discuter les caractères d'authenticité et

de véracité des documents qui la rapportent. Peut-être y sont-ils tout aussi satisfaisants que dans les ouvrages attribués à la même époque et regardés par le sentiment unanime des érudits comme dignes de toute confiance, peut-être y sont-ils bien plus frappants encore. Rien n'y fait : la présence du surnaturel gâte tout. Le travail de l'historien doit se réduire désormais à rechercher comment les hommes ont pu se laisser abuser si longtemps. Les uns n'y verront que le fruit d'une habile imposture, dont le succès a été favorisé par l'ignorance et la grossièreté de ceux qui en furent les victimes. Les autres, affectant des vues plus profondes, y reconnaîtront un vaste système de symboles, de mythes, de légendes, dont la construction a demandé un effrayant génie et le travail de plusieurs siècles. Vainement la naïveté et la trame si simple du récit, aussi bien que le caractère des temps assignés à sa rédaction, semblent-ils donner un démenti éclatant à ces audacieuses conceptions. Vainement objecterez-vous à leurs auteurs l'absence de tout témoignage historique et les défierez-vous de trouver aucun vestige de ces transformations si curieuses par lesquelles a dû passer le système pour arriver à sa perfection. On vous répondra qu'il y a en effet encore beaucoup d'obscurités répandues sur les origines des traditions religieuses, qu'il reste bien des difficul-

tés à résoudre dans les idées proposées, mais enfin qu'il faut absolument admettre ces idées ou d'autres semblables pour échapper à la nécessité de recourir à des causes surnaturelles. N'allez pas insister en demandant s'il ne serait pas plus rationnel d'établir d'abord la vérité ou la fausseté des faits par les procédés ordinaires de la critique historique, pour examiner ensuite ce qu'il faut penser de leur caractère. Non, la discussion n'est pas admise sur ce point. Plutôt les hypothèses les plus arbitraires et les plus violentes qu'une concession quelconque dans le sens de la possibilité du surnaturel. C'est le dernier mot (1).

Nous pourrions citer aussi plus d'un exemple dans l'histoire ecclésiastique où des questions de faits ont été résolues *à priori* par l'application d'un principe de théologie plus ou moins certain. Rien de plus funeste à l'esprit de la critique que cette déplorable méthode. Elle aveugle souvent bien plus encore que les affections les plus ardentes, et le mal est d'autant plus grave que le calme et la logique avec lesquels on avance dans les déductions donnent une paix trompeuse à la conscience de l'écrivain et en imposent facilement au lecteur trop confiant qui l'a pris pour guide. Cependant,

(1) Comp. *Le surnaturel et les miracles,* dans l'*Examen critique de la Vie de Jésus de M. Renan,* par Mgr Freppel (2e édit., p. 39-55).

pour peu que le principe soit faux ou mal entendu, tout l'édifice des conclusions sera ruineux. Le travail pénible au prix duquel il aura été élevé sera entièrement perdu. Et croit-on que celui qui l'a entrepris se résigne facilement à reconnaître sa faute et à recommencer sur nouveaux frais? Non, assurément: un courage si héroïque est rare. Il s'obstinera plutôt à affirmer que la construction est sans défauts, il refusera d'examiner de près la faiblesse de ses fondements et, grâce à la connivence des amis et des dupes, il parviendra longtemps encore à défendre comme une acquisition précieuse pour la science un résultat que celle-ci se voit ou se verra bientôt obligée de battre en brêche. En attendant elle aura une fois de plus été arrêtée dans sa marche et détournée de sa voie; un temps précieux et de puissants efforts auront été dépensés en pure perte.

On ne saurait trop se garder de ces vagues préjugés acceptés aveuglément sous l'empire des influences d'éducation, de parti ou d'entourage. Ils frappent de stérilité une foule de travaux historiques péniblement éclos. Nous irons plus loin. Supposons même que l'évidence d'un principe philosophique ou théologique ne laisse rien à désirer et que la connexion entre la vérité de ce principe et celle de tel ou tel fait soit également certaine, il ne sera pas moins prudent de l'écarter

en abordant l'examen des faits (1). Sans cela on courra toujours risque de s'abuser. L'esprit humain n'est que trop porté à regarder comme prouvé ce qu'il a déjà admis comme certain. Les moindres probabilités lui semblent alors des arguments irréfutables, et l'hésitation à reconnaître leur valeur démonstrative est prise pour une marque évidente de mauvaise foi ou de faiblesse d'intelligence. Que sera-ce si l'opinion que l'on combat part d'un principe opposé ? La controverse se réduira bientôt à un échange de récriminations irritantes, jusqu'à ce que, de guerre lasse, chacun se retire de la lutte plein de mépris pour son adversaire et plus convaincu que jamais de son bon droit. Ainsi les dissidences s'enveniment de plus en plus, il se forme comme un chaos d'affirmations et de prétentions contraires où plus rien ne se perçoit nettement, et la vérité est impuissante à prévaloir sur cette confusion, parce qu'on refuse de se placer au seul point de vue d'où il serait possible de la montrer à tous les regards.

Ce point de vue se trouve par la détermination exacte de ce qui nous est clairement révélé sur le fait en question et sur ses circonstances par l'autorité des documents historiques. Les textes et autres

(1) Voir cependant ce que nous disons plus bas, au chap. XVII, des arguments *à priori*.

monuments originaux, voilà les seules armes, les seuls instruments du vrai critique pour se frayer un chemin à la vérité. Sa seule préoccupation sera d'abord de mettre leurs indications en lumière par une discussion complète et impartiale, dégagée de toute assertion vague ou susceptible d'être renversée par une dénégation qu'il ne puisse aussitôt convaincre d'être en opposition avec le bon sens. Sa marche sera lente peut-être, il s'arrêtera quelquefois longtemps avant de faire un pas ; mais chacun de ses pas sera assuré et le rapprochera infailliblement du but. Et lorsqu'il sera arrivé ainsi à la connaissance certaine du fait et qu'il pourra y conduire les autres par la même voie, alors seulement il s'attachera à en apprécier le caractère, à en montrer les différents aspects et les ressources qu'il offre pour établir d'autres vérités d'un ordre plus élevé. Si ses vues sont justes, elles s'imposeront peu à peu à tous les hommes de bonne foi. Une lutte très vive pourra s'engager à leur sujet, des tiraillements en sens divers pourront se produire ; mais toujours, ou presque toujours, il aura le moyen de ramener ceux qui s'égarent en les rappelant à la considération attentive du fait établi et de ses preuves. En tout cas, ce fait restera comme une conquête assurée de la science, et tôt ou tard il servira de point d'appui pour de nouvelles découvertes.

Les textes sont pour l'histoire ce que les observations et les expériences sont pour la science de la nature. Le caractère distinctif de toute connaissance scientifique se trouve dans l'évidence aussi parfaite que possible par rapport à son objet propre ; cette évidence doit d'ailleurs s'appuyer sur la perception claire et distincte des motifs en vertu desquels elle s'impose à la raison. Or l'objet propre de l'histoire, ce sont les faits contingents, et le fondement de sa certitude est l'autorité du témoignage humain.

Impossible donc d'arriver à la science historique sans une étude consciencieuse des documents où se trouvent consignés les témoignages propres à éclaircir les faits. Avant cette étude, on pourra acquérir des notions plus ou moins justes en adoptant les conclusions d'hommes distingués par la pénétration de leur intelligence et qui se seront rendu compte par eux-mêmes de la force des témoignages, mais on n'aura pas l'évidence, et partant pas de connaissance scientifique. De plus on ne possèdera jamais qu'une certitude incomplète et flottante. Il suffira de rencontrer un maître d'un avis opposé à celui des premiers pour ne plus savoir à quoi s'en tenir. Dès lors, à moins d'aller à l'étude des textes, il n'y a que deux partis à prendre. Ou bien renoncer à toute prétention à la science historique: ce serait le plus sage; mais

alors il serait sage aussi de ne pas vouloir se venger en répétant avec dédain qu'elle est tout illusoire. Ou bien se déterminer au hasard ou d'après ses affections et ses préjugés : et c'est malheureusement ce que fait le plus grand nombre et d'où résulte le principal obstacle au progrès.

En histoire comme dans toutes les autres branches des connaissances humaines, il ne faut accepter les maîtres que comme des guides. Ils doivent nous faire remarquer tous les monuments qui peuvent nous mener à la vérité, nous aider à en saisir la valeur et nous faire arriver de cette manière, par une route droite et facile, à l'évidence que les premiers explorateurs n'ont atteinte que par de longs détours et au prix de pénibles travaux. Là se borne leur rôle. Celui qui reçoit ainsi leurs leçons, loin d'être jeté dans la perplexité par l'opposition de leurs manières de voir, trouvera toujours, du moins après quelque temps, un grand avantage à entendre des enseignements contraires ; car il sera plus assuré de ne perdre aucune des indications qui peuvent éclairer son jugement. A mesure qu'il avancera, il s'accoutumera à tout examiner par lui-même, à ne rien admettre que sur bonne preuve, et bientôt son esprit, développé et fortifié par l'exercice, pourra s'aventurer seul dans le champ des découvertes historiques, signaler des monuments et des aspects encore inconnus,

éclaircir, rectifier sur bien des points les vues de ses devanciers et reculer les bornes du domaine de la science.

Dira-t-on qu'il y aurait de la témérité à se croire plus capable de juger les choses que ces grands génies auxquels la vénération de leurs contemporains et même d'une longue suite de siècles a décerné le sceptre des intelligences, et qu'il serait bien plus prudent de s'en remettre à leurs lumières et de regarder toute idée nouvelle comme suspecte? Qu'on ne croie pas que nous nous plaisons ici à évoquer un vain fantôme pour nous donner le facile plaisir de le faire rentrer sous terre d'un mot. Cet argument de l'*ipse dixit* nous a été opposé déjà plus d'une fois, et peut-être quelques-uns de nos lecteurs se trouveraient-ils embarrassés d'y répondre aussitôt d'une manière pleinement satisfaisante. Il ne sera donc pas hors de propos de l'examiner sérieusement, et de montrer combien il serait peu raisonnable de vouloir réduire l'étude de l'histoire à la connaissance des assertions de ceux qu'on regarde comme des maîtres, sans permettre de contrôler le poids de leurs arguments.

Prétendre qu'il est toujours téméraire de préférer, dans la solution des questions scientifiques, nos lumières à celles des grands hommes qui nous ont précédés, c'est méconnaître un fait

incontestable pour quiconque s'est quelque peu familiarisé avec les productions du génie de l'homme. Pour le genre humain comme pour les individus qui le composent, la capacité de juger sainement augmente avec le nombre des années, à moins que de malheureuses circonstances ne viennent accidentellement arrêter ce progrès. Notre esprit se fortifie peu à peu, non-seulement par l'habitude de la réflexion, mais aussi par la somme de connaissances qu'il acquiert et même par l'expérience des erreurs dans lesquelles il est tombé. A une certaine période de son développement, il peut distinguer nettement d'un coup d'œil ce qu'il n'aurait pu apercevoir naguère que très imparfaitement et après un laborieux examen. Quelque chose de semblable a lieu pour l'esprit humain pris collectivement. Une question qui offrait à telle époque des difficultés inextricables, même à un homme de talent supérieur, ne sera plus qu'un jeu pour des intelligences ordinaires, lorsque des discussions multipliées l'auront éclaircie sous toutes ses faces et fait sonder jusqu'à ses moindres détails. Ce n'est pas seulement parce que le temps amène la découverte d'une foule de nouveaux éléments de conviction, comme il arrive surtout pour l'histoire. Même à parité de connaissances et de vigueur native d'esprit, un homme de notre siècle jugera en général avec plus

d'assurance et plus de justesse que celui qui a vécu longtemps avant lui. Il y a une certaine formation de l'intelligence qui augmente beaucoup sa force naturelle. Cette formation est surtout le fruit de l'exercice et, dans les conditions normales, c'est-à-dire en supposant les mêmes ressources extérieures et la même application à l'étude, elle se transmet comme un héritage de génération en génération, avec cette différence que ce qui a été le terme pour la génération qui s'éteint est à peu près le point de départ pour celle qui commence, de manière que, même sous ce rapport, il y a toujours avantage à venir en dernier lieu.

Qu'on s'applique donc avec le plus grand soin à s'approprier toutes les bonnes idées de ses devanciers, rien de mieux. Mais afin que ce travail produise le fruit qu'on est en droit d'en attendre, il faut l'aborder avec une résolution sagement opiniâtre de ne se laisser convaincre que par l'évidence, et par l'évidence puisée aux sources. L'éclat des grands noms sous lesquels s'abrite une opinion formera sans doute toujours un préjugé légitime en sa faveur; on s'en prévaudra à bon droit pour appuyer son propre sentiment, et ce ne sera d'abord qu'avec une modeste hésitation qu'on se permettra d'ouvrir un avis contraire. Mais si, après mûr examen, on ne peut méconnaître que la valeur de certains arguments a été exagérée, dissimulée ou dénatu-

rée d'une manière quelconque, on ne craindra pas de le constater et, à l'occasion, de combattre vigoureusement l'erreur, quel que soit le prestige qui l'environne.

Cette indépendance a ses inconvénients, nous le savons bien. Plus d'un esprit léger se persuadera facilement que jusqu'à lui des documents parfaitement connus et soigneusement étudiés ont été lettre morte pour tous. Il y verra clairement des choses que les plus habiles n'y ont pas même soupçonnées, et aussitôt il s'empressera de proclamer ses merveilleuses découvertes de ce ton tranchant qui caractérise la demi-science. Mais ces témérités, dont on aura bientôt fait justice, deviendront de moins en moins possibles à mesure qu'il y aura plus d'hommes déterminés à juger par eux-mêmes et, par suite, à ne pas se laisser émouvoir par la présomptueuse assurance des faux savants.

Ainsi, amour ardent de la vérité, empire sur ses affections, horreur des jugements *à priori* fondés sur des données étrangères à la science historique, étude consciencieuse des textes, indépendance de jugement et, autant que possible, connaissance des idées émises par ceux qui ont traité la matière avant lui, voilà ce qu'il faut au critique pour se trouver à la hauteur de son rôle. Supposons-lui en outre un esprit doué de quelque pénétration et de cette précieuse qualité qu'on a rangée avec raison

parmi les principaux éléments du génie, le bon sens. Dès lors il possèdera naturellement cet autre don qui fait le mérite capital du critique, qui le résume, pour ainsi dire, tout entier, celui qu'on peut appeler la justesse du coup-d'œil. Ce n'est pas un petit talent que de savoir bien observer et distinguer nettement ce qu'on a sous les yeux. Pour peu qu'on y mette de précipitation ou de mauvaise volonté, on laissera de côté des détails essentiels, on en confondra d'autres dont il importe extrêmement de bien préciser la différence ; en un mot, on ne verra les faits qu'à moitié et on les appréciera souvent au rebours de la vérité et de la justice.

CHAPITRE III.

Application. M. Vacherot et la Théologie catholique.

Les exemples ne nous manquent pas, hélas! pour appuyer l'observation par laquelle nous terminons le chapitre précédent. Nous nous bornerons à en citer deux ou trois assez piquants que nous trouvons dans quelques lignes d'un article de M. Vacherot sur la *Théologie catholique en France* (1). Voici ce que nous y lisons à la dernière page : " On sait qu'après avoir maintenu par tous " les moyens le *dogme* contre les révélations des " sciences physiques, elle (*la théologie*) a fini par " leur faire une place dans ses textes, grâce aux " ressources d'une habile et ingénieuse interpré- " tation... De même que la théologie accepte le " mouvement de la terre, la période neptunienne " et les déluges partiels, la théorie des époques de

(1) *Revue des Deux-Mondes*, nº du 15 juillet 1868. Cet article venait de paraître lorsque nous avons écrit celui que nous reproduisons ici.

« la création, l'immensité des cieux peuplée d'un
« nombre infini de mondes solaires, en faisant
« remarquer que la sagesse divine a dû descendre
« à la portée des premiers hommes et leur parler
« un langage qu'ils pussent comprendre, de même
« ne pourrait-elle pas accepter un jour d'aussi
« bonne grâce certaines explications historiques
« et psychologiques de la critique touchant les
« symboles, les mythes et les mystères de la foi?
« Alors l'empire du surnaturel, réduit de plus en
« plus par les progrès de la raison humaine, ver-
« rait passer à la science ses dernières provinces,
« que la théologie garde encore avec une si héroï-
« que fermeté. »

Examinons de près cette brillante tirade. Nous y trouverons plus d'une erreur de fait à relever. D'abord, en supposant un instant que les théologiens aient dû sacrifier aux découvertes nouvelles des sciences physiques quelques-unes des doctrines jusqu'ici généralement adoptées parmi eux, où donc M. Vacherot a-t-il trouvé qu'on ait été obligé de mitiger en faveur de ces découvertes le dogme catholique? Il y a là une déplorable confusion de termes qu'il eût été facile d'éviter. M. Vacherot n'avait qu'à s'adresser au premier théologien venu, si mince fût-il, pour apprendre de lui l'abîme qui se trouve entre la théologie et le dogme. Celui-ci ne comprend que les vérités révélées, définies

comme telles par l'Église, et dont un catholique ne peut douter volontairement sans faillir au premier de ses devoirs. La théologie, au contraire, est une science tout humaine, sinon dans son objet, du moins quant à ses procédés et à la certitude de ses conclusions. Elle s'applique à expliquer, à confirmer, à défendre le dogme, elle ne le crée pas : encore moins s'identifie-t-elle avec lui. Ceci bien entendu, quelle est donc la vérité définie par l'Église comme appartenant à l'objet de la foi, que nous ayons dû immoler sur l'autel de la science moderne? Quelle est celle que nous ayons été forcés de voiler devant la découverte du mouvement de la terre, de la période neptunienne et d'autres merveilles mises au jour dans les derniers siècles? M. Vacherot la cherchera vainement. Quant à la théologie, elle pourrait, sans scrupule et sans remords, revenir sur des conclusions acceptées auparavant comme vraies ou comme probables. Elle n'est pas plus infaillible que les autres sciences, et rien ne l'empêcherait de se prêter de bonne grâce, tout comme l'astronomie et la physique elles-mêmes, aux concessions nécessitées par les conquêtes nouvelles de l'esprit humain.

Mais a-t-elle dû réellement en venir à des concessions de ce genre? Pour parler plus clair, a-t-elle dû renoncer à ce qu'elle affirmait comme certain par rapport à l'histoire de la création et à

l'intelligence des textes de la Bible où cette histoire se trouve consignée? Non, et c'est là une seconde erreur de fait plus coupable que la première, parce qu'elle ne tient pas, comme celle-ci, à des notions trop incomplètes sur des matières plus ou moins délicates pour celui qui n'est pas familiarisé avec elles, mais à une légèreté d'examen vraiment impardonnable lorsqu'on s'avise d'écrire sur une pareille question. Pour éviter toute équivoque, rappelons d'abord un principe d'équité que M. Vacherot a lui-même invoqué dans son article. Quand il s'agit de juger les traditions d'une école scientifique, il faut consulter les enseignements de ses maîtres les plus illustres, acceptés comme tels par tous ceux qui prétendent lui appartenir, et il est souverainement injuste de la rendre responsable des torts et des aberrations de quelques-uns de ses représentants moins avoués. Nous réclamons pour la théologie le bénéfice de cette règle. Si quelques théologiens ont voulu expliquer les textes de la Genèse dans un sens inconciliable avec les progrès des sciences naturelles, la théologie peut les récuser avec tout autant de droit que M. Vacherot prétend en avoir à repousser, au nom du rationalisme anti-chrétien, les hypothèses par trop hasardées de M. Renan. Il suffit pour sa justification, qu'elle puisse montrer combien cette exégèse étroite est peu d'accord

avec les principes de ceux qu'elle reconnaît comme ses docteurs les plus autorisés. Or, cette justification, il est facile de la fournir. Personne ne refusera assurément de ranger parmi les grandes lumières de la théologie saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. Eh bien! ces deux illustres docteurs ont proclamé, à l'occasion, la pleine indépendance des sciences naturelles pour tous les faits qui sont de leur ressort, et blâmé la témérité de ceux qui voulaient prononcer sur ces faits au nom du dogme et de la sainte Écriture, au lieu de chercher comment on peut concilier le langage de l'Église et des écrivains inspirés avec les résultats bien constatés de ces sciences.

Voici comment s'exprime à ce sujet le grand évêque d'Hippone : « Il n'est pas rare de ren-
« contrer des hommes étrangers à notre sainte
« religion qui possèdent certaines notions sur
« la terre, le ciel et les divers éléments de cet
« univers. Des raisonnements et des observa-
« tions d'une justesse incontestable les ont mis
« à même de se faire une idée du mouvement
« et des révolutions des corps célestes, et même
« de leur grandeur et de leurs distances. Ils sont
« parvenus aussi de cette manière à se rendre
« compte des phases du soleil et de la lune, du
« retour périodique des phénomènes qui mar-
« quent la mesure des temps, des caractères et

" des propriétés des substances minérales, des " plantes et des animaux, et d'une foule d'autres " choses semblables. Que doivent-ils dire dès lors " quand ils entendent un chrétien, parlant de ces " matières d'après les notions qu'il prétend avoir " puisées dans les saintes lettres, se tromper du " tout au tout et donner dans des extravagances " si grossières qu'ils ont peine à garder leur " sérieux ? C'est là un scandale des plus honteux " et des plus dangereux, et il faut l'éviter à tout " prix. Qu'un chrétien se fasse railler en défendant " des opinions fausses, la chose n'est pas de bien " grande conséquence ; mais le mal est qu'on livre " ainsi au ridicule nos auteurs sacrés, en faisant " croire à ceux qui ne partagent pas nos croyances " que ces erreurs se trouvent enseignées chez " eux... Ce que la témérité de ces présomptueux " interprètes crée de difficultés et cause de " chagrin à leurs frères plus prudents, c'est ce " qu'on ne saurait assez dire (1). " On sait d'ail-

(1) Plerumque enim accidit ut aliquid de terra, de cœlo, de cæteris mundi hujus elementis, de motu et conversione vel etiam magnitudine et intervallis siderum, de certis defectibus solis ac lunæ, de circuitibus annorum et temporum, de naturis animalium, fruticum, lapidum, atque hujusmodi cæteris, etiam non christianus ita noverit ut certissima ratione vel experientia teneat. Turpe est autem nimis et perniciosum ac maxime cavendum, ut christianum de his rebus quasi secundum christianas litteras loquentem ita

leurs que saint Augustin poussa la liberté d'interprétation jusqu'à regarder comme plus probable que l'œuvre de la création s'est faite en une seule fois, malgré le récit du premier chapitre de la Genèse, où elle semble si clairement distribuée en six jours ou périodes.

Saint Thomas d'Aquin adopte franchement les mêmes idées. Le général de son ordre l'ayant prié de résoudre une série de questions dont plusieurs étaient plutôt du domaine de la physique que de celui de la théologie, il a soin tout d'abord de faire remarquer cette circonstance, et il ajoute cette sage observation : « Il est très dangereux « d'affirmer ou de nier des choses de ce genre, qui « n'ont aucun rapport avec la doctrine sacrée, « comme si elles en relevaient. » Puis, après avoir cité un passage des Confessions de saint Augustin, ainsi que celui de son commentaire littéral sur la Genèse que nous avons rapporté tout à l'heure, il conclut en ces termes : « Ce qu'il y a donc de plus « sûr, à mon avis, c'est de proposer les idées com- « munément reçues dans les sciences naturelles,

delirare quilibet infidelis audiat, ut, quemadmodum dicitur, toto cœlo errare conspiciens, risum tenere vix possit. Et non tam molestum est quod errans homo deridetur, sed quod auctores nostri ab eis qui foris sunt talia sensisse creduntur..... Quid enim molestiæ tristitiæque ingerant prudentibus fratribus temerarii præsumptores, satis dici non potest (*De Genesi ad litt.*, lib. I, cap. XIX, n. 39).

“ dès qu'elles n'ont rien de contraire à la foi ;
“ mais qu'on se garde de les présenter comme des
“ dogmes de foi ou de les stigmatiser comme
“ contraires au dogme, pour ne pas donner lieu
“ aux savants de mépriser la doctrine révélée (1). „

Le docteur angélique est resté fidèle à ces principes dans sa Somme théologique. Dans la partie où il expose *ex professo* la doctrine de la création, venant à parler de l'œuvre du second jour, il commence par énoncer cette règle pour l'interprétation du texte sacré : “ Dans les questions de cette “ nature, il y a deux choses à observer : la pre- “ mière, c'est de s'en tenir invariablement au sens “ véritable de l'Écriture ; mais, en second lieu, “ l'Écriture pouvant être expliquée de différentes “ manières, on ne doit pas s'attacher trop exclu- “ sivement à une explication déterminée, au point

(1) Nihilominus tamen, quantum percipere potui, in singulis ad id quod dubitationem facit respondere curavi, hoc tamen in principio protestans, quod plures horum articulorum ad fidei doctrinam non pertinent, sed magis ad philosophorum dogmata. Multum autem nocet talia quæ ad pietatis doctrinam non spectant vel asserere, vel negare, quasi pertinentia ad sacram doctrinam..... Unde mihi videtur tutius esse, ut hæc quæ philosophi communes senserunt, et nostræ fidei non repugnant, neque sic esse asserenda ut dogmata fidei, licet aliquando sub nomine philosophorum introducantur, neque sic esse neganda tamquam fidei contraria, ne sapientibus hujus mundi contemnendi doctrinam fidei occasio præbeatur (*S. Thom. Opusc. X, init.*).

" que lorsqu'elle serait démontrée certainement
" fausse, on prétende néanmoins que c'est là le
" sens du texte sacré. Ce serait exposer les saintes
" lettres aux railleries des infidèles et leur fermer
" le chemin qui pourrait les conduire à la foi (1). „

Enfin, dans un autre endroit de sa Somme, le même saint docteur répond brièvement à une objection tirée du texte de la Bible: "L'Écriture parle ici d'après l'opinion populaire (2). „ Saint Jérôme avait, du reste, posé en principe général que
" beaucoup de faits sont rapportés dans les sain-
" tes Écritures d'après l'opinion reçue à l'époque
" où ils eurent lieu, et non d'après la vérité intrin-
" sèque des choses (3). „

(1) In hujusmodi quæstionibus duo sunt observanda. Primo quidem, ut veritas Scripturæ inconcussa teneatur. Secundo, cum Scriptura divina multipliciter exponi possit, quod nulli expositioni aliquis ita præcise inhæreat, ut si certa ratione constiterit hoc esse falsum quod aliquis sensum Scripturæ esse credebat, id nihilominus asserere præsumat : ne Scriptura ex hoc verbo ab infidelibus derideatur, et ne eis via credendi præcludatur (*Summa*, p. 1, q. 68, art. 1, *in corp.*).

(2) Secundum opinionem populi loquitur Scriptura (1, 2, q. 98, art. 3, ad 2).

(3) Quasi non multa in Scripturis sanctis dicantur juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat (*Hieron. in Jerem. Prophet.*, cap. xxviii, v. 10, 11). — Il est vrai que saint Jérôme parle ainsi à propos des récits historiques ; mais son principe est général et doit s'entendre *à fortiori* de ce qui a rapport aux phénomènes naturels. Comp. la note suivante.

On le voit, les théologiens n'ont pas attendu le XIXe siècle pour faire remarquer « que la sagesse divine a dû descendre à la portée des premiers hommes et leur parler un langage qu'ils pussent comprendre (1). » M. Vacherot se serait dispensé d'en faire honneur à ceux de notre époque, s'il avait daigné jeter un coup d'œil sur les ouvrages de leurs devanciers, et on est vraiment un peu mal venu à se poser en représentant de l'*école critique,* lorsqu'on prononce aussi légèrement sur les faits, sans paraître avoir aucune connaissance des textes les plus indispensables à consulter pour asseoir son jugement (2).

(1) Ajoutons ici une réflexion d'un écrivain allemand, qui, pour être ingénieuse, n'en est pas moins extrêmement sensée, et peut donner à réfléchir à ceux qui sont tentés de trouver plaisante la remarque des théologiens. « Supposons « qu'un fondateur de religion comme Moïse eût été déjà en « possession de toutes les connaissances les plus récentes « en astronomie et en géologie : ne lui aurait-il pas été beau- « coup plus nuisible qu'utile de parler la langue de Coper- « nic, de Newton, de Laplace, de Werner, de L. de Buch ou « de sir Charles Lyell ? Il aurait été certainement pendant « deux mille ans incompris et mal jugé, et cela pour donner « une satisfaction particulière au dix-neuvième siècle, car le « vingtième n'aurait déjà plus éprouvé toute la satisfaction « du dix-neuvième. » Cité par M. Reusch, *La Bible et la Nature* (trad. de l'abbé Xav. Hertel. Gaume et Duprey 1867), p. 33, note.

(2) La doctrine de saint Augustin et de saint Thomas a déjà été invoquée par Galilée dans sa défense du système de Copernic contre les fougueux tenants des théories péripaté-

Nous ne sommes pas au bout. Il y a encore une distraction à signaler dans la triomphante conclusion de M. Vacherot. Le spirituel adversaire de la théologie constate avec plaisir, dans l'accommodation des textes de la Bible aux découvertes modernes, une réduction de l'empire du surnaturel. S'il faut s'en tenir aux exemples qu'il rapporte, M. Vacherot n'est pas difficile. Le surnaturel, tel que le définit la théologie, se borne à ce qui surpasse les forces et la capacité naturelles des créatures. Nous avouons ne pas bien comprendre quelle part plus large lui est faite dans le système de l'immobilité de la terre que dans celui de son mouvement ; dans l'idée que les théologiens se faisaient autrefois, avec tous les savants, de la constitution physique du globe, que dans celle qu'on s'en fait aujourd'hui ; dans l'hypothèse d'un monde solaire unique, que dans celle d'une infinité de mondes semblables au nôtre. Les provinces que M. Vacherot croit avoir été enlevées par la science à l'empire du surnaturel ne lui ont jamais appartenu, et si, comme on nous l'assure, le passé répond de l'avenir, la théologie n'a pas lieu de craindre la science moderne comme une ennemie : bien plutôt doit-elle être disposée à l'accueillir comme une

ticiennes. Elle a été plus d'une fois rappelée depuis, et tout dernièrement par M. Reusch. Il est vraiment étrange que M. Vacherot ait pu l'ignorer aussi complétement.

sœur et une alliée pleine de bienveillance. C'est ce qu'elle a déjà commencé de faire, au grand contentement de M. Vacherot, et ce qu'elle fera de plus en plus, il peut en être sûr, sans avoir aucune peur du noir fantôme qu'il lui montre dans le lointain. La religion catholique a déjà entendu trop de menaces de ce genre pour s'en émouvoir beaucoup. Le roc sur lequel elle est assise résistera sans peine aux attaques de l'école soi-disant critique, comme il a résisté à celles de la philosophie païenne, des hérésies du moyen âge, du protestantisme et du philosophisme voltairien, qui sont venues successivement se briser à ses pieds.

CHAPITRE IV.

Caractère de la certitude historique.

Avant d'aborder l'examen détaillé des procédés de la critique, nous avons encore à nous poser une question générale qui n'est pas sans importance.

L'histoire a pour objet spécial les faits contingents que nous ne pouvons percevoir par l'observation directe de nos sens, et tout particulièrement ceux qui se rapportent à la vie morale et sociale de l'humanité. Quelle est la nature, quel peut être le degré de l'évidence qui lui donne son caractère scientifique ?

On sait que les philosophes distinguent communément trois espèces d'évidence, qu'ils désignent respectivement par les qualificatifs de métaphysique, de physique et de morale. Les deux premières s'appuient, l'une sur l'immutabilité absolue des essences des choses, l'autre, sur la constance des lois qui gouvernent le monde de la matière. Il est facile de voir qu'aucune de ces deux espèces

d'évidence n'appartient aux faits de l'histoire. Reste l'évidence morale. Celle-ci repose sur la constance des lois morales, c'est-à-dire des lois qui régissent l'activité des êtres doués d'une volonté libre (1). Du reste ces lois elles-mêmes, en tant qu'elles servent de fondement à l'évidence dont nous nous occupons, se réduisent en définitive à une seule, qui peut être énoncée ainsi : l'homme a une inclination naturelle à reconnaître et à affirmer la vérité, et il ne se laissera aller à l'erreur, et surtout à l'imposture, que lorsqu'il y sera poussé par des affections ou des intérêts assez puissants pour entraîner la volonté libre en sens contraire. Chaque fois donc qu'on aura sur un fait donné un ensemble de témoignages conformes tellement nombreux, et fournis par des hommes placés dans des circonstances si diverses, qu'il est tout à fait impossible de supposer des intérêts ou des affections quelconques, qui aient égaré leur intelligence ou perverti leur volonté de manière à leur faire commettre ou à leur faire affirmer à tous la même erreur, on possèdera l'évidence morale de ce fait.

L'histoire peut-elle revendiquer au moins ce genre d'évidence ? En général, non. Son domaine serait par trop restreint, s'il fallait le limiter aux

(1) Comp. plus bas chap. XVII.

faits qui se présentent avec un tel cortège de témoins. Cependant, en dehors des trois espèces d'évidence indiquées, certains philosophes ne consentent pas à en admettre d'autre qui mérite véritablement ce nom. Tout au plus daignent-ils mentionner, en passant, une évidence morale improprement dite, qui consiste dans une probabilité plus ou moins grande de la vérité d'un fait, probabilité qui n'est pas absolument incompatible avec la non-existence de ce fait, mais dont un homme prudent se contente dans la pratique de la vie, et sur la foi de laquelle il n'hésite pas à prendre des déterminations de la plus grande conséquence. Encore ont-ils soin d'avertir que le terme d'évidence morale est ici tout à fait équivoque, c'est-à-dire que la susdite probabilité n'a avec l'évidence véritable aucun caractère commun qui justifie l'application d'une même dénomination. S'ils consentent à lui donner une place dans leurs traités de logique, c'est pure complaisance pour des manières de parler vulgaires, que des esprits philosophiques seraient en droit de bannir de leur langage.

Si nous ne craignions de nous aventurer témérairement sur le terrain de la philosophie pure, nous serions bien tenté de présenter quelques objections à l'encontre de ces sévères théories. Nous dirions, par exemple, qu'il y a des faits d'une

évidence manifeste et qui ne peuvent cependant invoquer en leur faveur aucune des trois espèces d'évidence si rigoureusement définies. Ainsi, supposons qu'après avoir disposé, avec des caractères mobiles, en planches d'imprimerie, les œuvres de Bossuet, ou même une seule de ses oraisons funèbres, on brise les cadres de ces planches, et qu'on fasse tomber les caractères pêle-mêle dans un tambour de loterie, où on les tourne et les retourne ensuite de façon à les séparer complètement les uns des autres. Que quelqu'un, après cela, s'avise de prendre au hasard ces caractères un à un, et les range en lignes parallèles à mesure qu'il les retire, en exprimant l'espoir de voir se reproduire intégralement le chef-d'œuvre du prince des orateurs français. Quel homme de bon sens hésitera à déclarer cette prétention évidemment absurde ? Et cependant il n'y a, que nous sachions, aucun principe analytique ni aucune loi physique ou morale qui s'oppose à sa réalisation.

Ces considérations, et d'autres encore qu'il serait facile d'apporter, nous engageraient, si nous avions l'honneur d'occuper une chaire de philosophie, à modifier quelque peu la définition de l'évidence morale. Sauf meilleur avis, nous croirions devoir lui assigner comme caractère spécial, et sans distinction d'évidence morale proprement dite et improprement dite, d'un côté, l'absence de

toute certitude métaphysique ou physique parfaitement rigoureuse, de l'autre, — en supposant toujours, comme le nom d'évidence le marque, la présence de raisons positives propres à convaincre l'esprit, — l'exclusion de tout fondement à un doute raisonnable par rapport à la vérité qu'elle met en lumière. Nous dirions, de plus, qu'elle admet une foule de degrés, depuis celui qui exclut à peine le doute prudent, jusqu'à celui où l'hésitation à donner son assentiment dénoterait un cerveau malade. La dénomination d'évidence morale se justifierait d'ailleurs très bien à nos yeux, d'autant que c'est de cette espèce d'évidence que l'homme peut et doit partir pour donner à ses actes libres le cachet de moralité que réclame sa nature intelligente.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces réflexions, force nous est d'avouer que l'histoire se contente généralement de cette évidence morale improprement dite, si peu prisée de quelques philosophes. Inutile d'ajouter qu'elle n'y arrive pas toujours, et que dans bien des cas elle doit s'arrêter provisoirement à un certain degré de probabilité, qui laisse encore debout la probabilité contraire. On a soin de nous le rappeler assez souvent et assez durement pour que nous ne soyons pas en danger de l'oublier. Ici encore, il est vrai, nous pourrions facilement nous donner le malin plaisir

de rétorquer cette espèce de reproche contre ceux qui aiment surtout à nous le faire. Soyons généreux, et n'examinons pas comment se comportent à cet égard la philosophie, la théologie et même les mathématiques, dès qu'elles quittent le terrain des théorèmes abstraits pour celui des applications. Bornons-nous à faire remarquer que les sciences cultivées actuellement avec le plus d'ardeur et auxquelles les brillants progrès réalisés depuis quelques années permettent de prédire le plus splendide avenir, comme la géologie, l'astronomie physique et la philologie comparée, ne peuvent revendiquer aucune supériorité sur l'histoire quant à la certitude de leurs conclusions. Les résultats obtenus par ces sciences n'en sont pas moins considérés, à juste titre, comme des acquisitions importantes de l'esprit humain ; et leurs superbes rivales, qui prétendent ne relever que de l'évidence métaphysique ou physique, pourraient se croire heureuses si elles parvenaient à produire, au moyen de leurs démonstrations serrées, des convictions aussi nettes et aussi fermes que celles qu'elles affectent parfois d'accueillir avec dédain.

Mais ce n'est pas pour avoir l'occasion de faire un plaidoyer en faveur de notre science favorite que nous avons entamé cette petite discussion sur les divers genres d'évidence. Notre but est plus

sérieux et plus pratique. Nous tenons surtout à signaler, en appelant sur cette observation toute l'attention de nos lecteurs, la grande différence qui se trouve entre la méthode à suivre dans les sciences qui ont pour objet principal la connaissance des faits, et celle qui convient aux sciences purement rationnelles. Ces dernières procèdent à peu près uniquement par voie de syllogisme. Chaque vérité nouvelle dont elles s'enrichissent se présente comme une conséquence rigoureuse de vérités plus générales déjà connues et acceptées comme certaines. Pour les empêcher d'admettre une conclusion, il suffit que celle-ci ne sorte pas nécessairement des prémisses posées, ou, en d'autres termes, que la vérité de ces prémisses puisse subsister sans entraîner nécessairement la vérité de la conclusion qu'on voudrait en tirer. Il en est tout autrement pour les sciences de faits. Celles-ci ne réussissent que bien rarement à établir leurs thèses par ces formes de raisonnement qui peuvent se traduire plus ou moins immédiatement en syllogisme, et imposer une conviction irrésistible à quiconque connaît les lois de la dialectique et sait les appliquer. En général, pour faire accepter leurs preuves, elles doivent en appeler à une certaine faculté d'appréciation morale des choses, — faculté d'intuition plutôt que de déduc-

tion, — à ce tact particulier de l'intelligence qui, dans l'usage de la vie, s'appelle le bon sens pratique, et suppose dans ceux qui le possèdent plus de justesse de coup d'œil et de droiture de jugement que de subtilité et de profondeur. En vain les esprits rompus aux finesses des spéculations abstraites trouveront-ils dix manières diverses d'expliquer les indices qui servent de base aux conclusions de l'histoire. En vain s'obstineront-ils à nous répéter : Jusqu'à ce que vous ayez prouvé, par un raisonnement rigoureusement en forme, qu'aucune de mes explications n'est acceptable et qu'il est impossible de ne pas interpréter comme vous les témoignages ou les autres preuves que vous produisez, je suis en droit de ne pas admettre votre opinion. Cette façon d'argumenter peut être excellente dans les disputes philosophiques ; elle doit être écartée comme tout à fait sophistique dans la discussion des faits de l'histoire, où elle ne mènerait qu'à un scepticisme presque universel et réprouvé par le bon sens le plus vulgaire.

Bien plus, il peut arriver, et il arrive souvent, que chacun des indices ou des arguments apportés à l'appui d'une thèse historique ne donne, pris à part, qu'une probabilité assez faible en sa faveur, et qu'il résulte néanmoins de leur ensemble une démonstration excluant tout doute raisonnable

par rapport à la vérité du fait qu'elle affirme. Cette remarque est d'une importance souveraine et d'une application fréquente dans les travaux historiques. Nous sommes heureux de pouvoir l'appuyer de l'autorité d'un savant qui se trouve sans conteste au premier rang des critiques de notre siècle. Dans l'avertissement placé en tête du second volume de la *Roma sotterranea*, M. J.-B. de Rossi parlant des observations qui l'ont amené à déterminer l'âge de chacune des parties du cimetière de Callixte, s'exprime en ces termes : Ces « observations, séparées les unes des autres, « peuvent souvent, par leur minutie et à cause de « l'immense difficulté qu'on éprouve à les for- « muler par écrit, sembler assez subtiles et d'une « valeur démonstrative bien problématique. Mais « toute défiance et toute hésitation doit se dissiper « en présence de l'admirable harmonie de leur « ensemble, du moins pour ce qui regarde les « points capitaux et les principales lignes de la « chronologie de l'hypogée. Cette chronologie, « révélée par l'analyse architectonique, acquiert « une nouvelle solidité et une autorité inébranlable « par son accord parfait et spontané avec toutes « les données de l'archéologie et de l'histoire. J'en « dirai autant des recherches critiques et archéolo- « giques. Si quelqu'un se mettait à peser à part « chaque indice et chaque argument, il pourrait,

« par ce procédé sophistique, éluder ou combattre
« les preuves recueillies dans ces recherches;
« mais il n'en serait pas moins obligé de se rendre
« à l'évidence qui ressort de la merveilleuse syn-
« thèse de l'ensemble : celle-ci doit convaincre
« pleinement tout esprit judicieux et réfléchi. »
Ces paroles de l'éminent archéologue nous dispensent d'insister davantage. Le cas particulier qui les a provoquées fournit, au surplus, une confirmation frappante des idées que nous venons d'exposer.

Oserons-nous pousser la hardiesse jusqu'à vouloir trouver dans les observations précédentes l'explication d'un fait qui a dû frapper plus d'un de nos lecteurs? Il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui montrent une prodigieuse force d'intelligence dans l'étude des sciences purement rationnelles, et qui paraissent tout dépaysés lorsqu'ils mettent le pied sur le terrain des questions historiques. On dirait qu'ils ne savent raisonner là qu'au rebours du bon sens. Le P. Janning en faisait déjà malicieusement la remarque dans sa réponse au pitoyable *factum* publié par le P. Sébastien de Saint-Paul sous le titre de *Exhibitio errorum*, etc. Il ne nous semble pas bien difficile de se rendre compte d'une anomalie si étrange à première vue. D'abord les sciences rationnelles, et particulièrement la philosophie et la théologie

scolastique, demandent comme conditions de succès, dans les esprits qui s'y appliquent, une certaine subtilité, et surtout une grande puissance d'abstraction et ce qu'on pourrait appeler une impitoyable inflexibilité de logique. Or ces qualités forment souvent un véritable obstacle à la droiture du jugement lorsqu'il s'agit de questions qui ne peuvent guère aboutir qu'à une solution moralement, ou, comme disent encore les philosophes, *prudentiellement* certaine. De plus, dans les sciences rationnelles, chaque thèse se prouve en général par un seul argument ; ou du moins, si l'on en apporte plusieurs, ils sont indépendants les uns des autres; leur multiplicité ne sert qu'à établir la connexion de la vérité à démontrer avec différents principes, et à convaincre ainsi ceux qui n'admettraient comme évident que tel ou tel de ceux-ci. Dès lors, dans l'examen de la valeur de ces arguments, il n'y a pas d'inconvénient à les prendre chacun à part, et si l'on trouve qu'aucun d'entre eux, ainsi considéré, ne mène rigoureusement à la conclusion proposée, on est en droit de regarder celle-ci comme fausse ou comme douteuse. Il n'en est pas de même, nous l'avons dit, pour les questions de fait. Là aussi, sans doute, on peut et on doit appliquer l'adage *Argumenta non numeranda, sed ponderanda ;* mais il n'est pas permis d'oublier que, dans ce genre de questions, la force de la

démonstration dépend très souvent de la multitude des indices divers, dont chacun en particulier ne suffirait pas à déterminer une conviction prudente quant à la certitude du fait discuté, mais dont le concours est inexplicable dans la supposition de sa fausseté. Or les esprits familiarisés seulement avec les méthodes de la philosophie scolastique sont fort exposés à tomber ici dans une déplorable méprise. Enfin voici un troisième écueil sur lequel ils courent risque d'échouer. Une thèse philosophique ou théologique ne sera reconnue par eux comme suffisamment établie que lorsqu'ils pourront résoudre toutes les objections qu'on y oppose. Une telle exigence s'explique, si excessive qu'elle puisse être. Là où toutes les données du problème sont fournies par l'intelligence, celle-ci ne se déclarera jamais entièrement satisfaite, elle se regardera comme obligée de suspendre plus ou moins son jugement sur la vérité d'une théorie, tant qu'elle n'aura pas trouvé le moyen de la mettre d'accord avec tous les principes déjà admis comme certains. Dans les questions de fait, au contraire, on peut avoir des éléments de conviction tels que l'hésitation ne soit plus permise, et cependant ne pas être en mesure de montrer directement que les difficultés apportées contre l'opinion qu'on adopte n'ont en elles-mêmes aucune valeur. L'impossibilité de

les réfuter provient souvent de l'ignorance d'un détail qui sera révélé plus tard par des documents encore inconnus et qui donnera la clé du mystère actuellement insoluble. Des esprits qui ne sont que métaphysiques semblent quelquefois incapables de saisir cette réflexion si simple ; ils se croient autorisés à chanter victoire dès que le critique ne peut expliquer complètement une difficulté qu'ils opposent à ses conclusions, d'ailleurs parfaitement établies.

CHAPITRE V

Connaissance des sources. Idée générale.

Il reste maintenant à déterminer les procédés qui peuvent nous mettre à même d'acquérir une connaissance moralement certaine des faits de l'histoire et les précautions à prendre dans l'emploi de ces procédés. C'est là évidemment l'objet des règles de la critique historique.

Le moyen le plus naturel et le plus ordinaire de nous instruire des événements qui se sont passés loin de nous, c'est l'autorité des hommes qui ont été les témoins de ces événements ou qui les ont appris eux-mêmes des témoins immédiats. Le premier soin du critique, lorsqu'il voudra se rendre compte d'un fait de l'histoire, sera donc de recueillir les témoignages qui nous ont transmis ce fait ou quelques-uns de ses détails. Pour cela, il lui faut préalablement une connaissance aussi complète que possible des sources historiques, c'est-à-dire des monuments où se trouvent consignés les

témoignages propres à nous mettre au courant du passé. Nous avons déjà suffisamment insisté sur l'importance de cette partie principale de l'érudition (1). Elle forme la base indispensable de la science historique. C'est bien le cas de répéter à tous ceux qui aspirent à la gloire de contribuer aux progrès de cette noble science :

Nocturna versate manu, versate diurna.

Cependant, nous ne voudrions pas conseiller aux jeunes gens peu habitués aux recherches historiques de commencer l'étude d'un fait ou d'une époque de l'histoire par la lecture de tous les documents originaux qui s'y rapportent, surtout si ces documents ont une certaine étendue. Pour y distinguer les détails qui doivent particulièrement fixer l'attention, pour les classer ensuite, et les rapprocher de manière à en faire jaillir une vive lumière, il faut une certaine sagacité, qui est surtout le fruit de l'exercice. Tant qu'on n'a pas cette promptitude de coup d'œil, l'étude des sources n'offre guère d'intérêt, et amènera même bientôt la lassitude et le dégoût. Nous engagerions donc les critiques encore novices à s'en tenir pour quelque temps à une méthode en apparence plus lente, mais certainement plus sûre et même, tout

(1) Comp. plus haut pag. 39 et suiv.

compte fait, plus expéditive pour arriver à une connaissance vraiment scientifique d'une époque déterminée de l'histoire.

Qu'ils commencent par prendre une notion générale de cette époque dans un manuel ou un cours d'histoire assez étendu pour ne pas rebuter par sa sécheresse, assez sobre de détails et de discussions pour ne pas surcharger la mémoire, et surtout assez net pour que l'imagination puisse suivre sans trop de difficulté le développement des faits et des institutions. Seulement qu'ils considèrent les connaissances acquises par ce premier travail en quelque sorte comme provisoires, et qu'ils gardent toute leur liberté d'esprit à l'effet de réviser plus tard les jugements de l'écrivain pris pour guide. Après cela, revenant sur leurs pas, ils prendront à part chacun des faits remarquables de la période qu'ils ont vue ainsi à vol d'oiseau ; ils étudieront les mémoires et les ouvrages spéciaux écrits sur ces faits par des savants et pour des savants, où par conséquent l'auteur ne fait pas un pas, n'émet pas une assertion sans citer à côté le témoignage original sur lequel il s'appuie, sans discuter les détails qui ont donné ou qui peuvent donner lieu à quelque incertitude, ou du moins sans renvoyer à une dissertation faite sur ce sujet par un autre érudit dont il adopte les idées. Cette seconde

étude doit se faire à tête reposée, dans les dispositions que nous avons marquées en parlant de l'esprit de la saine critique, et particulièrement avec un soin scrupuleux de vérifier les textes invoqués, afin de s'assurer qu'ils sont fidèlement cités et convenablement interprétés.

De cette façon on sera disposé à parcourir avec goût et avec fruit les documents originaux. Qu'on les lise alors de suite. Cette lecture offrira un grand charme ; elle transportera l'esprit et l'imagination dans l'époque dont on avait, pour ainsi parler, pris une vue du dehors, et achèvera d'en donner une vue claire et complète. On remarquera facilement ce qui peut servir à confirmer ou ce qui peut ébranler les conclusions adoptées à la suite de ses premiers guides ; on apercevra les lacunes de leurs travaux, et l'on sera amené ainsi tout naturellement à voir ceux qu'on se sent capable d'entreprendre soi-même et qui feront faire un nouveau pas à la science. Enfin on sera préparé à reconnaître la valeur des pièces inédites qu'on rencontrera dans les bibliothèques, dans les dépôts d'archives ou ailleurs, par un de ces hasards providentiels qui viennent de temps en temps illuminer d'un rayon de bonheur la vie laborieuse de l'érudit.

Ce n'est pas pour les savants, nous n'avons pas besoin de le dire, que nous nous sommes laissé

entraîner à cette digression sur la marche à suivre dans les premières études historiques. Nous parlons à la multitude, assez nombreuse, croyons-nous, de ceux qui apportent à ces études plus d'ardeur et de bonne volonté que de connaissances acquises et d'expérience. Nous nous permettrons donc de répondre encore brièvement à une autre question qu'ils pourraient nous adresser. Comment sera-t-il possible de connaître les travaux publiés avant nous sur le point particulier que nous voulons examiner? Où trouver les documents cités dans ces travaux, et aussi ceux qui n'y ont pas été mis à profit et qui peuvent cependant fournir quelques nouvelles lumières? C'est surtout par la fréquentation des grandes bibliothèques et par les avis des vétérans de la science que les débutants doivent se renseigner à cet égard. Ils pourront encore consulter utilement les tables analytiques des grandes collections (1), et des ouvrages tels que la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, la *Table chronologique des diplômes* de Bréquigny, Pardessus et Laboulaye, le *Regesta Imperii* de Böhmer, le *Regesta Pontificum Ro-*

(1) Comme celle des *Mémoires contenus dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eugène de Rozière et Eugène Châtel; celles de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, etc.

manorum de Jaffé, continué par M. Potthast, le *Bibliotheca historica medii ævi* de M. Potthast, qui sera bientôt avantageusement remplacé par le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* de M. Ulysse Chevalier, et d'autres recueils semblables (1), fort irrévérencieusement baptisés par les érudits du nom de *guide-ânes*, ce qui n'empêche pas les plus qualifiés d'entre eux d'y recourir fréquemment.

Ces recueils ne renseignent pourtant, en général, que les ouvrages historiques proprement dits. Dans certaines questions, il faudra recourir en outre aux inscriptions ou monuments épigraphiques. On comprend sous ce nom les textes gravés sur la pierre, sur le métal ou sur d'autres matières différentes de celles dont on a coutume de se servir pour l'écriture ordinaire. Heureusement il n'est pas nécessaire d'aller consulter ces monuments sur place. L'art de la reproduction a fait de tels progrès, des savants de premier ordre se sont appliqués avec tant de zèle à déchiffrer, à transcrire et à réunir dans des volumes que possèdent toutes les grandes bibliothèques, les inscriptions trouvées

(1) Nous nous permettrons de rappeler que nous avons nous-même donné diverses listes de recueils de sources relatifs aux différentes branches de l'histoire, et spécialement de l'histoire ecclésiastique, dans notre *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam* publiée en 1876.

dans les divers pays du monde civilisé, que cette branche de l'érudition historique est aujourd'hui parfaitement accessible à tous les travailleurs (1).

Sans doute tout n'est pas fait et ne le sera jamais en matière de publication de textes. Toujours il restera, aux nombreux fureteurs friands d'inédit, une foule de documents privés ou publics à découvrir et à faire valoir, et le plus humble travailleur peut prétendre à la bonne fortune d'une pareille trouvaille. Du reste ici encore un grand secours nous est apporté par les catalogues et les inventaires (2), à la rédaction desquels on apporte tous les jours de nouveaux perfectionnements, de manière à rendre les recherches dans les dépôts de manuscrits aussi faciles et aussi expéditives que possible (3).

(1) Voir dans notre *Introductio generalis*, p. 391 et suiv., l'indication des principaux recueils d'inscriptions.

(2) L'état actuel des catalogues de manuscrits des bibliothèques publiques de l'Europe est parfaitement donné dans les articles publiés par M. Ulysse Robert dans le *Cabinet Historique* (nouv. série, tom. II (1878), 2de partie, p. 196 et suiv., et tom. IV (1880), 2de partie, p. 159 et p. 294) et dans les ouvrages indiqués au commencement du premier de ces trois articles. Nous ne connaissons pas de travail semblable pour les inventaires d'archives.

(3) Nous signalerons comme particulièrement dignes de servir de modèles en ce genre, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Valenciennes, par M. J. Mangeart (1860), celui de la bibliothèque de Douai par M. l'abbé Dehaisnes et la *Bibliotheca Casinensis*. Parmi les inventai-

Nous venons d'indiquer en passant une distinction entre les textes, d'un fréquent usage dans la discussion des questions historiques. Les documents écrits peuvent être partagés en deux classes: les documents publics et les documents privés. On appelle documents publics ceux qui ont été rédigés officiellement au nom d'une société politique ou religieuse ou de l'autorité qui la gouverne, ou acceptés par cette autorité et promulgués en son nom: telles sont les constitutions et les lettres des souverains pontifes et des évêques ayant rapport à l'exercice de leurs fonctions pastorales, les actes des conciles, les livres liturgiques; telles les lois émanant du pouvoir civil, les édits, les ordonnances et les diplômes des princes; telles encore les inscriptions des monuments publics, des monnaies, des médailles. Les documents privés, dans le sens strict du mot, comprennent les lettres, les mémoires, les compositions historiques ou littéraires, écrits par des particuliers sans aucune intervention de l'autorité publique. On peut considérer comme formant un genre intermédiaire, bien qu'il faille plutôt les rattacher aux documents publics, les pièces rédigées pour des intérêts privés, mais sous la sanction de l'autorité

res d'archives, un modèle difficile à surpasser est offert dans la magnifique collection des *Calendars of State Papers* publiés aux frais du gouvernement anglais.

publique, telles que les testaments et les contrats revêtus des formalités légales.

Ce ne sont pas seulement les documents écrits qui doivent attirer l'attention de l'historien. La connaissance de bien des faits nous est parvenue par des voies moins directes. Un bon nombre nous ont été conservés dans des légendes qui se sont transmises plus ou moins fidèlement, quelquefois pendant des siècles, d'âge en âge et de génération en génération, avant qu'on ait songé à les fixer par l'écriture: c'est le cas des traditions orales ou populaires. Pour d'autres il ne reste que le témoignage muet des monuments d'architecture, des armes, des bijoux ou d'objets quelconques, dont les habiles savent tirer bon parti pour raconter l'histoire de ceux qui les ont fabriqués ou possédés et qui ont depuis longtemps disparu, plusieurs sans laisser d'autres souvenirs de leur passage sur la terre (1).

(1) Me serait-il permis d'égayer mon grave sujet en rappelant la définition de l'Académie des Inscriptions mise dans la bouche d'une spirituelle jeune fille par un célèbre écrivain moderne? " C'est une société très considérée de savants hommes, qui s'occupent entre eux de lire ce qui fut écrit, en caractères effacés, dans une langue inconnue, sur les monuments détruits de peuples qui ont cessé d'être. " Eh bien! tout cet ensemble de conditions désavantageuses s'est trouvé réuni, ou à peu près, dans les inscriptions cunéiformes, et cela n'a pas empêché les savants d'y lire les principaux traits de l'histoire véritable des peuples

Puis, à côté de l'autorité des textes, des traditions et des souvenirs matériels, le sagace investigateur du passé trouve, dans la puissanee de son esprit, le moyen de suppléer à leur insuffisance. Par des conjectures ingénieuses et sagement combinées avec la lumière des témoignages, il saura combler bien des lacunes dans la série des événements que les monuments historiques nous ont fait connaître.

Enfin, il pourra tirer souvent du silence des témoins, et même de la considération des lois générales qui président à l'activité des êtres, des arguments solides pour appuyer ses conclusions.

Voilà, esquissé à larges traits, le champ que nous avons à parcourir dans cette étude. Abordons-en successivement les diverses parties, en commençant par les témoignages écrits.

anciens, si longtemps défigurée par les fables qu'on avait acceptées trop aveuglément sur l'autorité d'Hérodote. Voilà qui est de nature à encourager les pionniers de l'érudition préhistorique. *Labor omnia vincit improbus!*

CHAPITRE VI

Authenticité des textes.

Quelques profanes en sont encore à croire que tout est fait pour l'historien, même le plus consciencieux, lorsqu'il est parvenu à rassembler les textes anciens relatifs à l'événement dont il veut rendre compte. A les entendre, il n'y aurait plus après cela qu'à les transcrire bout à bout en les reliant tant bien que mal les uns aux autres par quelques phrases de transition. Cette facile méthode a pu suffire aux chroniqueurs du moyen âge, qui ne connaissaient pas même de nom la critique. Mais aujourd'hui l'histoire a d'autres exigences. Chaque fait historique à éclaircir est un procès à juger. L'appel des témoins ne fait que marquer l'ouverture des débats. Après ce premier acte, commence le travail principal du critique, qui consiste dans l'examen de la valeur des dépositions et dans leur confrontation. C'est ici surtout qu'il est besoin de règles nettes et sûres pour ne pas

s'égarer. Nous allons tâcher de les résumer brièvement.

Avant tout, il est nécessaire de constater l'identité du témoin. C'est là le premier soin de tout juge consciencieux, et même de tout homme prudent qui doit prendre une décision sérieuse sur la foi d'autrui.

Un inconnu se présente à nous pour nous faire une communication importante. Il s'attribue le nom et les qualités d'un homme que nous n'avons jamais vu, qui habite un pays lointain, mais que nous connaissons de réputation et savons digne de toute confiance. Avant d'ajouter foi à ce qui nous est annoncé, nous ne négligerons rien pour nous assurer que notre officieux étranger n'est pas un imposteur qui joue un personnage d'emprunt. Si nous trouvons qu'il a voulu nous tromper sur ce point, nous nous garderons de nous fier à ses renseignements. Ou bien on nous apporte un écrit qu'on nous dit expédié par un correspondant tout à fait sûr. Si le moindre indice vient nous inspirer des doutes quant à la probité du messager ou de ceux qui l'emploient, nous commencerons de même par examiner minutieusement la missive, pour nous convaincre qu'elle vient réellement de celui dont elle porte la signature, et qu'elle n'a subi aucune altération par addition ou retranchement frauduleux.

Les documents historiques, qu'on trouve dans les bibliothèques et dans les archives, plusieurs siècles souvent après leur rédaction, sont un peu dans le cas des témoins et des missives dont nous venons de parler. Ils portent peut-être en tête le nom d'un personnage célèbre, contemporain des faits qui y sont consignés, et d'une véracité au-dessus de tout soupçon ; mais avant de leur accorder une entière confiance, il faudra qu'on ne puisse avoir aucun doute raisonnable touchant leur authenticité et leur intégrité. Ce sera donc là le premier point à éclaircir par le critique. Voyons comment il y parviendra.

La difficulté ne sera pas très grande pour les ouvrages imprimés du vivant et sous les yeux de l'auteur et qui se sont aussitôt répandus dans le monde littéraire. Bien rarement s'élèvera-t-il quelque doute par rapport aux documents de ce genre. L'imposture, s'il y en avait, sera en général trop facile à découvrir pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur les moyens par lesquels on arrive à ce résultat. Tout se réduit à la discussion d'un fait de date relativement récente et qui doit avoir eu une certaine notoriété.

Mais le plus souvent, et toujours lorsqu'il s'agit de documents anciens, ce n'est que fort longtemps après la mort de leur auteur présumé qu'il sont entrés dans le domaine public par la voie de la

presse. Un grand nombre même sont restés inédits jusqu'à nos jours. En ce cas, nous sommes moins immédiatement sûrs de leur parfaite authenticité. C'est l'examen des manuscrits qui doit fournir cette assurance. Rien de plus simple, lorsqu'on est certain de posséder encore l'autographe. Mais cette bonne fortune est rare. Pour beaucoup de documents on n'a que des copies postérieures de plusieurs siècles à la rédaction primitive. Alors le travail est plus rude.

Pour ne laisser rien à désirer, il faut commencer par prendre connaissance de tous les manuscrits qui existent encore ou dont il reste quelque trace, et déterminer leur âge et leur parenté. L'âge d'un manuscrit se reconnaît à la nature de la substance qui en forme les feuillets, papyrus, parchemin, papier de coton ou de chiffe, à la rareté ou à la multiplicité des abréviations, à la manière de les indiquer, au caractère de l'écriture, des ornements et autres détails qui ont varié suivant les divers pays et les diverses époques. La science paléographique a su établir, par la comparaison d'un grand nombre de manuscrits ayant une date certaine, des règles qui permettent à un œil exercé de préciser assez exactement le siècle ou la fraction de siècle à laquelle appartient un manuscrit donné (1). Un examen plus attentif

(1) On comprend que nous devons nous borner ici à don-

fera ensuite reconnaître les variantes qu'offrent les différentes copies d'un même document et donnera le moyen de définir quelles sont celles qui ont été transcrites d'après un même modèle original, ou, pour parler le langage des paléographes, qui appartiennent à la même famille.

Ce premier travail, qui n'est pourtant que préliminaire, présente déjà assez de difficultés pour

ner une idée générale des procédés de la paléographie. Ceux qui voudront connaître des détails plus précis peuvent consulter les ouvrages spéciaux écrits sur cet art. Les plus importants sont la *Palæographia Græca* de Montfaucon et, pour la paléographie latine, le traité *De re diplomatica* de Mabillon (Parisiis, 1709. Neapoli, 1789, in-fol.), le *Nouveau Traité de Diplomatique, par deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1750-1765. 6 vol. in-4°) et l'abrégé de ce dernier ouvrage, publié et mis à la hauteur des progrès les plus récents par M. Natalis de Wailly sous le titre de *Éléments de Paléographie* (Paris 1838, 2 vol. gr. in-4°). On trouve une bibliographie très étendue sur ce sujet dans l'intéressant ouvrage de M. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter* (2e édit., Leipzig, 1875, in-8°, p. 1-35). Nous ne connaissons pas de traité spécial suffisamment complet sur la paléographie des inscriptions. On peut y suppléer par l'étude des savantes introductions placées en tête des principaux recueils épigraphiques, particulièrement des *Inscriptiones christianae Urbis Romae* de M. de Rossi, des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, de M. Edm. Le Blant, et dans le *Corpus inscriptionum latinarum* publié sous les auspices de l'Académie de Berlin. On pourra encore se servir utilement des ouvrages de Morcelli, *De stilo inscriptionum latinarum* (ed. 2a, Patavii 1818-1822, 3 vol. in-4°) et *Lexicon epigraphicum* (Bononiae 1836-1844, 5 vol in-4°).

rebuter la plupart des aspirants à la science historique, si tous étaient obligés de l'entreprendre. Hâtons-nous de dire qu'il devient de moins en moins nécessaire. Des hommes spécialement voués à cette branche si importante et si ardue de la critique, d'une probité littéraire à l'abri de tout soupçon, nous ont donné et continuent à publier, avec le généreux concours de leurs gouvernements ou de sociétés savantes, des éditions des sources historiques qui peuvent remplacer, je dirai presque avec avantage, les manuscrits eux-mêmes. Dans les préfaces de ces magnifiques publications, tous les manuscrits connus de chaque document sont soigneusement décrits, classés, souvent représentés en partie par des *fac-simile* qui permettent d'en vérifier les caractères paléographiques. L'édition elle-même est faite d'après un des manuscrits principaux; mais, de plus, à chaque page se trouve un relevé exact, qui pourrait parfois paraître minutieux à l'excès, de toutes les variantes qui se rencontrent dans les autres (1). Avec de semblables secours, on peut discuter l'authenticité d'un ouvrage ou d'un texte, sans avoir besoin de parcourir toutes les grandes bibliothèques de l'Europe et de se fatiguer les yeux et la tête à déchiffrer les écritures plus ou

(1) Nous nous contenterons de citer comme spécimen la collection des *Monumenta Germaniæ Historica*.

moins régulières des calligraphes du moyen âge.

Les manuscrits ainsi dépouillés et classés, on verra si tous, même les plus anciens, portent le nom de l'auteur auquel l'ouvrage est généralement attribué. Si les plus anciens ne le donnent pas et qu'il se trouve seulement dans ceux d'une époque postérieure, à plus forte raison si le nom mis en tête des premiers est différent de celui qu'ont indiqué les copistes venus plus tard, il y aura lieu de mettre en doute la fidélité de la transcription. Souvent le soupçon ne portera que sur un passage qu'on ne rencontre pas dans les premiers manuscrits, mais seulement dans les plus modernes, ou *vice versa:* à moins de pouvoir expliquer ce dissentiment, on sera naturellement autorisé à voir une interpolation ou une mutilation dans ceux de date plus récente. C'est ainsi que l'examen des manuscrits du *Liber Pontificalis* et des chroniques de Marianus Scotus et de Sigebert de Gembloux, cités autrefois comme les premiers témoins de la fameuse tradition sur la papesse Jeanne, a montré que les passages relatifs à cette tradition ont été interpolés par les copistes du XIVe ou du XVe siècle, ou même par les premiers imprimeurs de ces chroniques, et qu'il faut descendre jusqu'au milieu du XIIIe siècle pour trouver la première apparition de cette fable dans les documents écrits.

L'authenticité d'un ouvrage, prouvée déjà par la concordance des manuscrits, pourra encore être confirmée par les témoignages des écrivains anciens, citant l'ouvrage sous le même titre et le même nom d'auteur, surtout s'ils en rapportent quelques passages assez longs et que ceux-ci se retrouvent tout entiers dans les manuscrits. Au contraire, si un ou plusieurs de ces passages ne s'y rencontrent pas, ou s'ils n'y sont pas reproduits dans les mêmes termes, ce sera une raison de craindre que l'on n'ait pas sous les yeux le document cité par les anciens, ou du moins que celui-ci ait été plus ou moins profondément altéré par la négligence ou la mauvaise foi des copistes.

A ces indices d'authenticité, appelés extrinsèques, parce qu'ils reposent sur l'autorité de témoignages étrangers à l'œuvre de l'auteur, s'en ajoutent d'autres tirés de l'examen de l'œuvre elle-même et qui, pour cette raison, sont dits intrinsèques. Ainsi, principalement lorsqu'il s'agit d'actes officiels et publics, on s'assurera que non seulement les caractères paléographiques, mais aussi les formules adoptées pour le commencement et la conclusion, les titres donnés aux personnages qui y sont mentionnés, la manière de marquer les dates et autres indications de ce genre sont conformes aux usages de l'époque à laquelle le document en question est attribué (1). Pour peu

(1) La fixation des règles qui doivent guider le critique

que ces détails soient multipliés, il est bien difficile que la main d'un faussaire ne s'y trahisse pas.

Les mots et les tours de phrase fourniront un autre moyen de vérification. Chaque siècle en a qui lui sont propres; et si, de nos jours, une étude approfondie et un long usage ont pu tellement familiariser certains hommes de lettres avec les monuments littéraires d'une autre époque, qu'ils sont capables de fabriquer des pastiches auxquels les plus habiles se laisseraient prendre, il n'en était assurément pas de même en d'autres temps, et surtout pendant le moyen âge, où les ressources pour se former à cet art puéril étaient bien plus restreintes. Il y avait donc là encore pour les imposteurs une foule d'écueils qu'il ne leur était guère possible d'éviter tous.

Même remarque pour le style de chaque auteur en particulier. En général, surtout chez les grands écrivains, il a un cachet spécial qui le fait assez aisément reconnaître, ou du moins qui ne permet pas d'attribuer à une même plume des compositions d'un style tout à fait disparate. Sans doute, dans l'application de cette règle, il faut se garder de l'exagération. Un écrivain varie son ton et son

dans cet examen est du ressort de la diplomatique, science qui forme le complément de la paléographie proprement dite. Voir les ouvrages de paléographie cités plus haut, p. 87, note.

style d'après le sujet qu'il traite, le genre de composition auquel se rattache son œuvre et la classe de lecteurs ou d'auditeurs à laquelle il s'adresse. Nul ne s'étonnera, par exemple, de ne pas apercevoir dans les lettres spirituelles de Bossuet et dans ses écrits de controverse l'éclat et la pompe des oraisons funèbres. Néanmoins un esprit fin et exercé pourra, sans trop de peine, retrouver dans les différentes productions d'un même auteur les qualités distinctives de son caractère et de sa manière d'écrire; mais surtout on ne sera jamais tenté d'attribuer à un écrivain à la diction toujours pure et élégante une œuvre où fourmillent les incorrections et les platitudes grossières.

Que sera-ce si dans un ouvrage publié sous le nom d'un auteur grave, d'une science et d'une sûreté de jugement universellement reconnues, on se heurte à des impérities, à des erreurs, à des puérilités dont rougirait le plus médiocre écrivain ? Évidemment on n'hésitera pas à rejeter cet ouvrage comme apocryphe. Il en sera de même si un livre parsemé d'impiétés est donné comme l'œuvre d'un personnage dont les sentiments religieux ne se sont jamais démentis, et en général chaque fois qu'on remarquera dans un écrit des idées, des sentiments ou des doctrines en opposition manifeste avec le caractère et les opi-

nions bien connus d'ailleurs de l'auteur supposé. Tout au moins faudra-t-il regarder comme interpolés les passages où se décèle cette contradiction.

Enfin un indice plus infaillible encore pour faire reconnaître la supposition ou l'altération d'un document, ce seront les anachronismes de faits ou de dates, la mention de personnages, d'institutions ou de coutumes certainement postérieurs à l'époque assignée à sa composition, ou bien aussi l'imitation servile d'un écrivain beaucoup plus moderne.

Cette dernière marque de supposition concourt, avec la plupart des autres et avec l'absence de tout indice extrinsèque d'authenticité, à prouver l'imposture des célèbres Décrétales Pseudo-Isidoriennes. Ces prétendues lettres de papes des trois premiers siècles ne sont qu'une compilation de longs passages de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire le Grand et d'autres saints Pères qui ont vécu longtemps après eux, joints à des extraits de lois romaines, de codes barbares, même de capitulaires des empereurs et de décisions des conciles francs du VIIIe et du IXe siècle, le tout fondu ensemble à l'aide de quelques phrases de la façon d'un latiniste de la même époque. Inutile d'insister sur la curieuse bigarrure que ce procédé a dû introduire dans le style, non-seule-

ment des lettres diverses, mais même de chaque lettre à part. En outre, l'Écriture sainte y est citée suivant la version de saint Jérôme et même d'après la révision de cette version par Alcuin. Les dates consulaires jointes à quelques lettres indiquent des noms de consuls qu'on ne trouve pas dans les fastes, ou dont l'époque ne correspond pas à celle du pontife auquel la lettre est attribuée. De plus, il se rencontre dans ces lettres des désignations de dignités civiles et ecclésiastiques tout à fait inconnues aux premiers siècles. Enfin les abus qui s'y trouvent signalés, les mesures qu'elles recommandent, les usages auxquels elles font allusion, souvent avec beaucoup d'insistance, tout cela s'explique parfaitement si on les suppose rédigées au IXe siècle, mais n'est guère en rapport avec ce que nous connaissons de la discipline de la primitive Église. En voilà plus qu'il ne faut pour ne plus laisser aucun doute sur le caractère de la compilation du faux Isidore. Vouloir expliquer toutes ces énormités en accumulant les suppositions arbitraires, et trouver ensuite une preuve d'authenticité dans l'accord de quelques détails avec certaines traditions, et en particulier avec celles qui sont consignées dans le *Liber Pontificalis*, — comme s'il n'était pas évident pour quiconque a tant soit peu étudié les fausses Décrétales, que l'imposteur a eu constamment cette

chronique sous les yeux, — c'est un tour de force qui pourra exciter l'admiration de quelques jeunes gens, encore novices dans les études historiques, mais où le vrai savant ne verra que la plus regrettable absence de tout sens critique.

Les règles que nous venons d'énumérer marquent les points principaux sur lesquels il faudra porter son attention, lorsqu'il s'élèvera un doute sur l'authenticité ou sur l'intégrité d'un document historique attribué à une époque ou à un auteur déterminé. Elles peuvent servir aussi, comme il est facile de le voir, à découvrir l'auteur inconnu d'un ouvrage anonyme ou à préciser l'âge d'un acte dépourvu de date. Dans le premier cas, on examinera d'abord si l'on ne trouve pas cité chez les écrivains connus le titre de l'ouvrage avec le nom de son auteur, ou, ce qui est plus sûr encore, des extraits plus ou moins considérables dont ils indiquent la source. A défaut d'une pareille mention, ou pour compléter l'argument qu'on en tire, on recherchera quel est, parmi les personnages historiques, celui pour lequel se vérifient les détails que l'auteur donne sur lui-même et les circonstances où il témoigne avoir vécu, auquel conviennent le style de l'ouvrage, le caractère et les passions qui s'y manifestent, les doctrines qui y sont professées. De même, s'il s'agit d'un acte officiel, on pourra définir l'époque de sa rédaction

par celle où vécurent les personnages qui y sont nommés, par les événements qu'il rappelle, par les formules de chancellerie dont il est revêtu, et les autres moyens de contrôle indiqués par la diplomatique. L'accord de tous ces indices fournit en général, avec la date précise ou approximative de l'acte, une preuve suffisante de son authenticité, au lieu qu'une contradiction qu'on y découvrirait, soit entre eux, soit avec d'autres faits certains, donnerait un légitime sujet de le regarder comme apocryphe, ou du moins comme suspect.

Cette dernière règle n'est pas sans exception. Il peut arriver que des documents officiels, bulles ou brefs de papes, diplômes royaux, actes de donation ou d'immunité, portant presque tous les caractères d'une supposition manifeste, aient droit à passer pour suffisamment authentiques. Voici comment s'explique cette singularité. Au milieu des désordres qui accompagnaient les nombreuses guerres du moyen âge, les trésors et les archives des monastères et des églises devenaient souvent la proie des flammes ou étaient dispersés par les sauvages envahisseurs. L'ordre plus ou moins rétabli, les moines, rentrés dans leurs domaines, n'avaient rien de plus pressé que de recueillir les épaves et de réparer le désastre. Parmi les pertes les plus sensibles était celle des actes authentiques qui garantissaient leurs droits et leurs privilèges.

Lorsque tout espoir de recouvrer ces précieux documents devait être abandonné, ils tâchaient d'y suppléer par des actes nouveaux, reproduisant autant que possible les termes de ceux qu'ils étaient destinés à remplacer. Ils recouraient à cet effet à des copies plus ou moins fidèles ou au témoignage des habitants du monastère ou d'autres qui avaient vu les pièces perdues. La même chose se pratiquait pour les chartes devenues illisibles par suite de vétusté; mais alors ce qu'on pouvait encore distinguer de l'ancien texte servait naturellement de guide dans la seconde rédaction. Les actes nouveaux, dressés par des notaires publics ou par d'autres personnages officiels, et munis du sceau du souverain, de l'évêque ou de quelque grand seigneur du voisinage, étaient ensuite déposés aux archives du couvent parmi les titres originaux. Quelquefois on prenait soin d'y joindre un autre acte contenant la relation de tout ce qui s'était fait pour la restitution de la charte primitive (1). Mais souvent aussi cette précaution a été négligée, et on se trouve ainsi en présence d'un

(1) Un procès-verbal de ce genre, fait en 1663, a été rapporté *in extenso* par M. Léopold Delisle dans sa *Notice sur un papyrus de la bibliothèque de Lord Ashburnham* (publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1867, p. 455 et suiv.). Comp. sur les *Vidimus*, Mabillon, *De re diplomatica*, lib. I, cap. VII; *Nouveau Traité de Diplomatique*, 1re partie, sect. I, chap. IX, nn. 6 et 7.

document daté d'une époque de beaucoup antérieure à celle que dénotent ses caractères extérieurs, sans qu'on soit autorisé pour cela à n'y voir que le fruit d'une imposture.

Faisons encore observer que parmi les caractères d'authenticité indiqués plus haut, il en est d'une importance plus capitale et auxquels par conséquent il faut surtout s'attacher. Ainsi, lorsque l'autorité de tous les manuscrits et celle des écrivains contemporains se réunissent pour attribuer un ouvrage à un personnage connu, il ne suffira pas de quelques difficultés relatives à la suite chronologique ou à la concordance des faits, bien moins encore de quelques incertitudes ou de quelques fluctuations apparentes dans les opinions de l'auteur présumé, pour ébranler la conviction fondée sur les premiers indices. Il n'est du reste pas rare, en pareil cas, que les difficultés n'existent que dans l'imagination d'un critique partial, désireux d'écarter un document qui le gêne. Nous en verrons un peu plus bas un exemple assez remarquable.

CHAPITRE VII.

Intelligence des textes.

L'identité des témoins constatée et leurs dépositions entendues, il semble qu'on pourrait passer au point capital du travail du critique, l'appréciation de leur autorité. Quelquefois pourtant un autre problème vient compliquer celui dont nous poursuivons ici la solution générale.

Pour tirer tout le parti possible d'un témoignage, il faut être sûr d'en avoir saisi le sens exact. Dans bien des cas, la chose peut souffrir quelque difficulté. Il n'en est pas des témoins historiques comme de ceux qu'on interroge dans une instruction judiciaire. On ne peut pas leur faire dire tout ce qu'on voudrait savoir, et ce qu'ils ont dit n'offre pas toujours toute la clarté désirable. Il s'en trouve d'abord qui, dans leur prétention au beau style et pour s'accommoder au goût de leur temps, semblent vouloir justifier à leur manière le mot cynique attribué à Talleyrand, qui voyait dans la

parole un instrument destiné à déguiser la pensée. Leurs périodes entortillées forment un véritable chaos. Le lecteur doit y avancer à tâtons pour arriver à recueillir le pâle rayon de lumière qui guidera ses recherches à travers une époque ténébreuse de l'histoire. Ceux qui ont dû exploiter les minces filons cachés dans les œuvres de certains auteurs latins de la décadence, ecclésiastiques ou profanes, ou dans celles des clercs du moyen âge, connaissent assez cette torture. Une autre cause vient encore la redoubler dans les documents de la période barbare. C'est une incorrection de langage, une profusion de termes inconnus aux auteurs classiques, ou employés dans un sens tout nouveau, une ignorance naïve des règles les plus élémentaires de la flexion et de la syntaxe, une confusion dans la disposition des détails du tableau ou même de la phrase, tout à fait propres à déconcerter un latiniste formé à l'école des grands écrivains du siècle de Cicéron.

Hâtons-nous de dire cependant que ces difficultés sont loin d'être insurmontables. Tout d'abord il est vrai, en parcourant rapidement ces étranges compositions, on est saisi d'un sentiment de désespoir semblable à celui que doit éprouver l'archéologue novice qui pénètre pour la première fois dans les galeries obstruées de ruines d'une nécropole souterraine. Comment, parmi les mille menus

fragments de sculptures et d'inscriptions épars dans les tas de décombres, distinguer ceux qui ont appartenu à un même marbre, les réunir, déchiffrer les caractères informes et à peu près effacés dont ils sont couverts, et enfin faire sortir de là un de ces beaux sarcophages antiques qu'il a si souvent admirés dans les livres et dans les musées? A première vue, l'entreprise semble téméraire. Mais après quelque temps d'opiniâtre labeur, il est étonné de sentir se développer en lui une sagacité, un talent d'interprétation et même de divination vraiment merveilleux pour distinguer et recomposer les objets qui offrent un intérêt historique, pour retrouver le sens des inscriptions et suppléer les parties effacées ou perdues. Ainsi en arrive-t-il au jeune critique qui aborde l'étude des codes barbares, des vies de saints et des chroniques de monastères rédigés pendant les premiers siècles du moyen âge. Au commencement de cette étude, chaque phrase lui apparaît comme une énigme à deviner. Il doit la lire et la relire avec la plus grande attention pour en entrevoir vaguement le sens, et souvent, après avoir passé des heures à cette pénible lecture, il s'aperçoit qu'il n'a recueilli aucun détail tant soit peu important. Qu'il ne se décourage pas pour cela. Ces heures ne sont pas perdues. Après avoir répété cet exercice un certain nombre de fois, il avancera d'un pas

plus leste; les obstacles qui l'arrêtaient ne seront plus qu'un jeu, et il parcourra d'un coup d'œil sûr, en discernant sans peine ce qui peut lui être utile, des documents qui semblaient d'abord n'offrir qu'un fouillis inextricable pour le plus intrépide chercheur. Les découvertes qui récompenseront alors sa persévérance lui feront vite oublier les longues journées d'ingrat travail qui les ont précédées. Les secours, du reste, ne manquent pas pour se guider dans les endroits les plus difficiles. Outre les savants commentaires que nous ont donnés sur des textes importants de documents barbares des érudits tels que Pardessus, M. Waitz et autres, on trouve une mine abondante d'indications de tout genre dans l'excellent *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange, successivement enrichi par plusieurs autres savants, et dont nous devons à MM. Firmin Didot une édition si complète et si commode (1).

Mais ce ne sont pas seulement ni principalement les difficultés accidentelles provenant de l'obscurité ou de l'incorrection du langage qui embarrassent le critique. Dès que l'époque de la rédaction d'un document est quelque peu éloignée de nous, une foule de nuances d'expressions peu-

(1) Nous venons de recevoir le premier fascicule (Niort, L. Favre, 1882, in-4°) d'une nouvelle édition notablement plus complète encore.

vent nous être devenues étrangères, même dans l'idiome qui nous est le plus familier. A plus forte raison doit-il en être ainsi pour les langues mortes, qu'on ne parle plus depuis longtemps. Il faut souvent beaucoup de sagacité pour déterminer le sens précis d'un texte ancien. Ceux qui s'occupent spécialement de critique exégétique pourraient nous en dire long sur ce sujet. Bornons-nous à quelques remarques qui sont d'une application plus fréquente dans les travaux historiques.

A tous ceux qui veulent se livrer sérieusement à ce genre de travaux, nous dirons avant tout et bien haut: Défiez-vous des traductions. Non pas sans doute qu'il faille mépriser ce secours: il serait téméraire d'en dédaigner aucun. Mais si on les consulte, que ce soit avec une sage circonspection, et toujours le texte original sous les yeux. Négliger celui-ci pour s'en rapporter aveuglément à une traduction, même estimée, c'est s'exposer à recevoir ensuite de dures leçons. Il est échappé plus d'une erreur de ce chef à Baronius. Le célèbre annaliste, critique très remarquable d'ailleurs pour son temps, ne savait pas le grec. Chaque fois qu'il avait à faire usage d'un document rédigé en cette langue, il était obligé de s'en remettre à la version latine, malheureusement souvent très défectueuse, qui avait cours au XVI[e] siècle. Pour renverser une assertion qu'il a avancée avec une

entière confiance, il suffit dans plus d'un cas de produire le texte sur lequel elle est fondée, en rendant à celui-ci sa véritable signification.

Aujourd'hui, plus que jamais, de telles erreurs seraient inexcusables, la connaissance des langues anciennes ou étrangères et les moyens d'éclaircir un texte étant beaucoup plus à portée de chacun. Avec des guides tels que les dictionnaires de Forcellini (1) et de Freund (2), et le *Glossarium* de Du Cange, cité plus haut, pour le latin, le *Thesaurus linguæ græcæ* d'Estienne (3) et le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* de Du Cange pour le grec, il suffit de la connaissance assez légère de ces langues que donnent généralement les études d'humanités, pour se rendre exactement compte de la signification d'un texte grec ou latin, si l'on veut y mettre le temps et la diligence convenables. Il en est de même pour la plupart des langues actuellement parlées en Europe. On ne peut guère se dispenser, si l'on

(1) Imprimé à Leipzig (1839, 4 vol. in-fol.) d'après la troisième édition italienne de Furlanetti. Celui-ci y a ajouté un supplément imprimé à Padoue en 1841. — Une nouvelle édition dirigée par M. Vincent De Vit, vient de paraître à Prato en Italie (1858-1875). Il ne manque plus que quelques feuilles à l'*Onomasticon,* qui en forme le supplément.

(2) Grand Dictionnaire, dont une traduction française, par M. Theil, a été publiée par MM. Firmin-Didot.

(3) Édition Firmin-Didot (1835-1856).

s'applique à l'étude de l'histoire moderne et qu'on veuille être un critique tant soit peu sérieux, de se mettre au courant au moins des plus usuelles, telles que l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol, de manière à pouvoir s'assurer de la valeur d'un texte historique emprunté à un document dont l'original appartient à une de ces langues. Quant aux autres, il faudra bien se contenter souvent d'une traduction ; mais on aura soin alors de mettre sa responsabilité a couvert en indiquant la source à laquelle on emprunte l'interprétation du texte, et l'on sera d'autant plus réservé à pousser l'argument auquel elle sert de base, qu'on est moins à même d'en contrôler la parfaite exactitude.

Au surplus, rappelons-nous toujours que la détermination du sens précis d'un terme est une question de fait comme une autre. Par conséquent, pour rester fidèle aux principes que nous avons indiqués plus haut (1), il ne faudra pas accepter de confiance la signification donnée par le lexicographe, mais la discuter à l'aide des textes d'où il la tire. Là se trouve précisément le principal mérite des lexiques que nous venons de nommer. Chaque signification attribuée à un mot y est justifiée par des citations empruntées aux auteurs qui

(1) Pag. 42-46.

s'en sont servis. Plus la détermination du sens est importante pour la question qu'on traite, plus on apportera de soin à vérifier les textes cités et à se convaincre de la légitimité de l'interprétation qui en est déduite.

Les philologues ont si bien exploré toutes les richesses de leur domaine, surtout pour ce qui regarde les langues savantes, que le critique n'a généralement qu'à se mettre à leur suite pour les exploiter à son profit. Il arrive pourtant que certaines particularités, d'une grande importance pour lui, ont échappé à leur attention. Ainsi, M. Michel-Étienne de Rossi a été amené, dans ses études sur le système de construction des catacombes de Rome, à examiner si les termes *arenaria* ou *arenarium* et *crypta arenaria* doivent être regardés dans les anciens documents comme parfaitement synonymes. Or, en comparant entre eux les différents passages des actes des martyrs romains et du *Liber Pontificalis*, où ces expressions se rencontrent, il est arrivé à cette curieuse conclusion, que la première signifie toujours les excavations pratiquées pour l'extraction de la pouzzolane, tandis que la seconde, loin de s'appliquer exclusivement aux carrières de ce genre, n'a peut-être jamais servi à les indiquer : elle désignait des galeries ouvertes dans des couches de matière argileuse ou siliceuse d'une nature toute différente

de la pouzzolane et que les anciens Romains en distinguaient très nettement. De cette remarque suivent des conséquences d'un grand poids pour sa thèse sur l'origine chrétienne des catacombes (1).

Mais le plus ordinairement tout l'embarras se réduit à choisir, parmi les différents sens indiqués par les lexicographes, celui qu'il convient d'adopter pour l'interprétation d'un passage plus ou moins équivoque. On y sera beaucoup aidé, dans un grand nombre de cas, par la connaissance de l'âge du document où ils se rencontrent. Il n'y a qu'à ouvrir à peu près au hasard le grand lexique de Forcellini ou de Freund, surtout si l'on met en regard la page correspondante du *Glossarium* de Du Cange, pour constater les modifications très remarquables qu'a subies le sens des termes latins aux différentes époques, soit que de nouvelles significations se soient substituées aux anciennes, soit que celles-ci aient continué à subsister concurremment avec les plus récentes. La détermination de l'âge d'un texte entraînera donc souvent, tantôt l'exclusion d'un sens qui n'était pas encore ou qui n'était plus en usage au temps de sa rédaction, tantôt une incertitude qui

(1) *Roma Sotterranea*, t. I. Analisi geologica ed architettonica, capp. II et IV.

suspendra des conclusions plus agréables que sûres. Personne ne s'avisera, par exemple, de supposer la confusion continuelle de la particule copulative *et* et de la distributive *vel* dans un ouvrage de l'époque classique, ni d'y prendre le mot *seniores* dans l'acception de *seigneurs*, comme il faut le faire à chaque pas dans les monuments du VIIIe siècle et des suivants. Le terme *presbyteri*, dans les Actes des apôtres et dans quelques épîtres de saint Paul, désigne peut-être indifféremment les évêques et les simples prêtres; mais on n'hésitera pas à l'entendre de ceux-ci, à l'exclusion des évêques, sauf des exceptions très-rares, lorsqu'il se rencontre dans un écrit postérieur aux temps apostoliques. Le vocable *Papa*, au contraire, a été longtemps en usage en Occident comme titre d'honneur donné à un évêque quelconque. Ce n'est que depuis le pontificat de Grégoire VII qu'il a été réservé au chef de l'Église. De sorte que ce titre, non plus que celui de *summus Pontifex*, ajouté à un nom propre d'évêque dans un document antérieur au milieu du XIe siècle, n'indique pas du tout que cet évêque est un prédécesseur de celui que nous appelons aujourd'hui, seul entre tous, le souverain Pontife ou le Pape.

Il n'est pas moins important quelquefois de connaître le pays où vivait l'auteur du document

consulté. Ainsi, la remarque que nous venons de faire au sujet du mot *Papa* ne s'applique aucunement aux écrivains orientaux. Chez eux, le terme correspondant Πάπας ou Πάππας, n'est employé que pour désigner le patriarche d'Alexandrie ou le successeur de saint Pierre à Rome (1). L'ignorance de cette particularité a conduit Baronius à un raisonnement tout à fait défectueux dans une de ses Notes au Martyrologe romain (10 janvier). Nicéphore Callixte avait dit que le titre de Πάπας fut porté par saint Cyrille et par ses successeurs en mémoire de la délégation de tous les pouvoirs apostoliques accordée par le Pape saint Célestin I au grand patriarche d'Alexandrie dans l'affaire du nestorianisme. Pour réfuter cette assertion, Baronius se contente de faire observer que saint Cyprien et beaucoup d'autres évêques ont porté le même titre sans avoir été honorés d'aucune distinction de ce genre. Il y avait d'autres arguments fort bons à opposer au dire de l'écrivain grec, par exemple, qu'on trouve le nom Πάπας donné au patriarche saint Alexandre, prédécesseur de saint Athanase, dans la lettre des clercs d'Alexandrie rapportée par ce dernier dans son opuscule sur les conciles de

(1) Voir les textes cités par Du Cange dans son *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, au mot Πάπας.

Rimini et de Séleucie (1); mais, assurément, l'argument de Baronius n'a aucune valeur (2).

D'autres fois il faudra, pour bien saisir le sens d'un texte, savoir les opinions politiques ou religieuses de son auteur, les institutions et les usages propres au temps et aux lieux où il a vécu, considérer le caractère général de son style, la matière qu'il traite, les circonstances dans lesquelles il parle. Tout cela peut contribuer à restreindre le sens d'une expression générale à une acception très particulière, et par conséquent

(1) N. 16. — Migne, *Patr. Gr.*, t. XXVI, col. 708-709.

(2) Nous avons été plus surpris de voir relever par M. Amédée Thierry, dans un article sur *Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie (Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 mai 1860, p. 286), le titre de *Pape* donné par Palladius au Patriarche d'Alexandrie Théophile. Si nous avons bien compris, le savant académicien croyait apercevoir là une allusion à une bravade de Théophile vis-à-vis du souverain pontife saint Innocent I. Rien ne justifie cette supposition. L'attribution de cè nom au Patriarche d'Alexandrie n'avait rien d'insolite, et il s'en rencontre plusieurs autres exemples dans le Dialogue de Palladius. Au chapitre VI, il le met dans la bouche du saint prêtre Isidore parlant à Théophile lui-même *(Œuvres de saint Jean Chrysostome*, édit. bénédictine, t. XIII, p. 21), et au chapitre VII, dans celle des moines victimes des violences de Théophile et s'en plaignant respectueusement à Constantinople (*ibid.*, p. 24). Enfin l'évêque d'Hélénopolis l'emploie lui-même jusqu'à trois fois au chapitre XVII, où il continue à raconter les odieuses persécutions de l'adversaire de Chrysostome (*ibid.*, p. 63-64). Il est impossible de signaler dans ces différents passages la moindre nuance d'ironie.

il peut être fort dangereux pour le critique de ne pas s'en être rendu compte.

Plusieurs de ces détails ne seront connus que par le contexte du passage discuté. Et, en général, lorsqu'on vérifie l'exactitude d'une citation apportée à l'appui d'une thèse, il est prudent de parcourir tout le chapitre auquel elle est empruntée, et même parfois tout le livre. Un témoignage isolé de tout ce qui l'entoure dans l'écrit de son auteur, paraîtra souvent tout à fait décisif, tandis que lorsqu'on lit cet écrit lui-même, la confiance dans la valeur de l'argument qu'on en tirait baisse beaucoup et peut-être même s'évanouit entièrement.

Nous citerons comme exemple de ce fait un texte célèbre dans les discussions théologiques. Pour montrer que, dès les premiers siècles de l'Église, le mariage entre fidèles était regardé comme un sacrement, bon nombre de traités de théologie s'appuient sur quelques passages de saint Augustin, où ce grand docteur assigne la qualité de *sacramentum* comme un caractère propre du mariage chrétien. Ainsi, dans son opuscule *De bono conjugali* (1), il dit : « Bonum « igitur nuptiarum per omnes gentes atque omnes « homines in causa generandi est et in fide casti-

(1) Cap. xxiv, n° 32.

" tatis : quod autem ad populum Dei pertinet,
" etiam in sanctitate sacramenti ; „ et ailleurs (1) :
" In nostrarum quippe nuptiis plus valet sanctitas
" sacramenti quam fecunditas uteri. „ Rien de plus clair, peut-il sembler d'abord. Seulement on a observé que le terme *sacramentum* a été employé par les anciens auteurs ecclésiastiques, non-seulement pour signifier ce que nous appelons proprement aujourd'hui un *sacrement*, mais aussi pour désigner bien d'autres choses saintes et mystérieuses, soit en elles-mêmes, soit dans leurs effets, et en particulier une représentation mystique d'une grande vérité religieuse. C'est dans ce dernier sens que d'illustres théologiens, entre autre Vasquez, entendent ce mot dans les passages cités et autres analogues, où saint Augustin s'en sert à propos du mariage. Ils prétendent que le saint Docteur a voulu marquer seulement que le mariage chrétien est une image de l'union de Jésus-Christ avec son Église, union qui n'aura toute sa perfection que dans la paix et les splendeurs de la cité céleste.

Pour se convaincre de la justesse de cette interprétation, du moins quant aux deux textes rapportés plus haut, il suffit de parcourir le traité d'où ils sont extraits, et en particulier le chapitre XVIII,

(1) Cap. XVIII, nº 21.

dont le second forme la conclusion. Voici quelques phrases de ce chapitre: « *Sacramentum* nuptiarum « temporis nostri sic ad unum virum et unam « uxorem redactum est, ut Ecclesiæ dispensa- « torem non liceat ordinare nisi unius uxoris « virum. Quod acutius intellexerunt qui nec eum « qui catechumenus vel paganus habuerit alte- « ram, ordinandum esse censuerunt. De *sacra-* « *mento* enim agitur, non de peccato..... Propter « *sacramenti* autem sanctitatem, sicut femina, « etiamsi catechumena fuerat vitiata, non potest « post baptismum inter Dei virgines consecrari; « ita non absurde visum est eum qui excessit « uxorum numerum singularem, non peccatum « aliquod commisisse, sed normam quamdam « *sacramenti* amisisse. — Ac per hoc, sicut plures « uxores antiquorum patrum significaverunt « futuras nostras ex omnibus gentibus ecclesias « uni viro subditas Christo, ita noster antistes « unius uxoris vir significat ex omnibus gentibus « unitatem uni viro subditam Christo... Sicut « ergo *sacramentum* pluralium nuptiarum illius « temporis significavit futuram multitudinem Deo « subjectam in terrenis omnibus gentibus, sic « *sacramentum* nuptiarum singularum nostri « temporis significat unitatem omnium nostrum « subjectam Deo futuram in una cœlesti civitate. » Ainsi, saint Augustin appelle *sacramentum* le

mariage des Juifs aussi bien que celui des chrétiens, et cependant il est certain que le premier n'était pas un *sacrement* dans le sens propre du mot. Il dit que celui qui a été marié deux fois, fût-ce avant son baptême, quoiqu'il n'ait commis par là aucun péché, ne peut cependant plus être admis aux saints ordres, et ce *propter sacramenti sanctitatem*, et parce qu'il a perdu *normam sacramenti*. Nous ne voyons pas comment il peut encore, après cela, rester un doute sur la signification du mot *sacramentum* en cet endroit.

Il nous semble avoir lu quelque part dans un ouvrage théologique sur le mariage, qu'il fallait néanmoins soutenir que saint Augustin n'entend l'employer que dans un sens identique au sens rigoureux du mot *sacrement* dans son acception moderne ; car autrement ajoutait-on, nous ne trouverions plus dans la tradition écrite des premiers siècles aucune arme efficace pour défendre la vérité du sacrement de mariage. La belle raison vraiment ! Nous comprenons qu'elle puisse émouvoir les théologiens anglicans, qui sont complètement aux abois dès qu'une de leurs croyances n'est pas démontrée par la Bible ou par la tradition écrite de la primitive Église. Mais pour nous, catholiques, dont la règle de foi principale se trouve dans une autorité infaillible et toujours vivante, pour nous qui nous glorifions à bon droit

de posséder dans les définitions de cette autorité un fondement solide de nos croyances, auquel ne peuvent suppléer aucun des secours qu'ont à leur disposition les sectes dissidentes, il y aurait inconséquence et danger à vouloir montrer que nous pouvons prouver péremptoirement tous nos dogmes en dehors de ces définitions.

Une dernière remarque. Malgré l'habileté qu'on peut avoir acquise par une longue pratique des anciens auteurs, malgré les ressources dont on dispose et l'attention qu'on a apportée à l'étude d'un texte, il arrive néanmoins que ce texte demeure encore susceptible de plusieurs interprétations fort diverses. Les cas de ce genre offrent une pierre de touche à peu près infaillible pour juger de la valeur d'un critique. S'il est médiocre, il ne manquera pas de s'attacher arbitrairement et avec une sorte d'acharnement au sens le plus favorable à l'opinion vers laquelle le portent ses affections ou ses préjugés, et il croira avoir tout fait lorsqu'il sera parvenu à établir qu'on ne peut démontrer avec certitude la fausseté ni même l'improbabilité relative de ce sens. Le critique sérieux se gardera bien de semblables excès. Il conviendra loyalement de l'ambiguité du texte, quelque avantage qu'il puisse en retirer pour confirmer ses idées favorites, ou, s'il se prononce en faveur d'une interprétation

déterminée, ce sera parce que cette interprétation est appuyée sur des raisons extrinsèques bien solides : sinon, il se contentera de signaler la probabilité du sens vers lequel il incline, en attendant que le temps et l'étude apportent de nouvelles lumières pour le définir plus exactement.

CHAPITRE VIII.

Autorité des textes.

Vient enfin la discussion de la valeur des témoignages. Chacun d'eux donnera naturellement lieu à une double question. Le témoin produit a-t-il bien connu le fait sur lequel il est appelé à déposer? Ensuite, a-t-il été parfaitement sincère dans sa déposition? De la solution impartiale de ces deux questions résultera la détermination du degré de confiance à accorder au témoignage.

La première peut d'abord se mieux préciser en ces termes : Le témoin a-t-il vécu dans le temps et au lieu où le fait s'est passé, et s'est-il trouvé dans des circonstances favorables pour le bien constater? Ou du moins est-on assuré qu'il a puisé ses renseignements à bonne source? Plus il pourra donner de garanties sous ce rapport, plus, toutes choses égales d'ailleurs, il sera digne de foi.

Cependant, pour peu que le fait soit complexe et que l'observation exacte de ses détails exige une certaine dose de sagacité, de prudence et surtout de connaissances spéciales, il est clair qu'il ne

suffira pas d'entendre le premier venu parmi ceux qui auront été à même de voir de leurs propres yeux. « Je traverse un pays qui m'est inconnu, et j'entends dire : l'année présente est une année d'abondance pour la contrée; depuis longtemps on n'avait obtenu d'aussi belles récoltes. — Que dois-je faire avant d'arrêter mon jugement ? M'enquérir, d'abord, de la personne qui parle. — C'est un vieillard, propriétaire fort riche, dans les environs, et établi sur ses terres. Il est passionné pour la statistique, et s'en occupe avec persévérance. Son intérêt, sa profession, ses goûts particuliers, une longue expérience lui fournissent tous les moyens de s'éclairer; il sait ce qu'il affirme, je n'en puis douter. — C'est le fils de ce vieillard; celui-ci ne vient chez son père qu'en partie de plaisir, et, distrait par la vie des grandes villes, il s'occupe fort peu de ce qui se passe dans les champs. Il peut bien savoir ce qu'il avance, pour l'avoir ouï dire; mais à part cette circonstance, son témoignage est peu sûr. — C'est un voyageur qui parcourt de temps à autre ce pays pour des affaires qui n'ont aucun rapport avec l'argriculture. Son témoignage mérite peu de foi; les moyens qu'il a eus d'apprendre ce qu'il donne comme certain sont sans valeur. Il parle à l'aventure (1). »

(1) Balmès, *Art d'arriver au vrai* (trad. Manec), chapitre x, § 2.

Les notes des touristes sur le caractère et les mœurs des pays qu'ils ont rapidement parcourus, portent souvent ce caractère de légèreté ou de précipitation de jugement qui ôte à peu près toute valeur au témoignage (1). Il s'y joindra chez quelques-uns un étroit esprit de nationalité : dès lors ils seront incapables d'apprécier les institutions et les habitudes très différentes de celles au sein desquelles ils ont été élevés. Certaines natures trop nerveuses ne pourront même se défendre de refléter à chaque page de leur journal les impressions agréables ou désagréables produites sur elles par l'état de l'atmosphère, la qualité du gîte où elles ont pu se reposer de leurs émotions et d'autres incidents de même importance. C'est assez dire avec quelle réserve il convient d'accueillir bon nombre de relations de voyageurs. Que dans un ou deux siècles un historien s'avise d'écrire sur la Belgique et les provinces rhénanes en s'en rapportant au *Voyage sur le Rhin* de M. Victor Hugo. A quoi devra-t-il s'attendre ? A rien de moins évidemment qu'à être accablé sous une grêle de réfutations et de railleries de la part des érudits du temps qui auront consulté des documents plus sérieux, si toutefois ils lui font l'honneur de s'occuper de son livre.

(1) Cf. Balmès, ouv. cité, chap. x, § 2.

Le bon critique ne sera pas moins prudent dans l'usage des mémoires, des histoires secrètes et autres écrits semblables. Les auteurs de ce genre d'ouvrages sont trop souvent dominés par des préjugés qui ne leur laissent pas la liberté d'esprit nécessaire pour bien observer et juger les faits ; ils rapportent pêle-mêle avec les détails dont ils ont été les témoins oculaires, ceux qu'ils ne connaissent que par les médisances de cour ou de salon, et même ceux que leur fournit une imagination trop complaisante à conspirer avec leurs affections et avec leurs haines. Le nom du fameux duc de Saint-Simon se présente ici naturellement à l'esprit. Rien n'empêche de le croire sincère lorsqu'il proteste à plusieurs reprises qu'il n'a rien négligé pour savoir la vérité et qu'il a toujours eu l'intention, en écrivant ses mémoires, de la communiquer sans déguisement. Il n'en est pas moins certain qu'on serait souvent induit en erreur si on le prenait pour seul guide dans l'étude des personnages et des évènements immortalisés par son merveilleux pinceau (1).

Une autre source plus ou moins suspecte, ce sont les rapports secrets d'agents diplomatiques ou autres, chargés de transmettre à leur gouver-

(1) Voir l'étude de M. Chéruel sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV* (Paris, Hachette, 1865).

nement tout ce qui se dit et se fait dans l'endroit où ils résident. Il y a souvent dans cette classe de témoins plus de zèle à se faire valoir que de prudence et de modestie. Il serait imprudent de se fier toujours aux vagues assurances qu'ils donnent, peut-être le plus naïvement du monde, quant à l'excellence de leurs moyens d'information. Tout au plus pourra-t-on voir dans leurs relations l'expression des idées des hommes ou des cercles qu'ils fréquentent. Est-il besoin d'ajouter que les générations qui suivront la nôtre auront à se défier, au moins autant, des renseignements contenus dans les correspondances de nos journaux, renseignements toujours puisés à bonne source aussi, et néanmoins si souvent démentis peu de jours après avoir été transmis, sans que leurs auteurs en deviennent plus réservés à l'avenir ?

Les erreurs dont nous venons d'indiquer quelques sources, ne supposent aucune mauvaise foi. D'autres, en tout aussi grand nombre, ont la volonté pour complice. Ce n'est pas qu'on puisse suspecter à la légère la sincérité d'un témoin. Pour résister au penchant naturel qui le porte à constater la vérité et à la communiquer aux autres, l'homme doit étouffer le cri de sa conscience protestant énergiquement contre un acte aussi vil que le mensonge, il doit s'exposer de gaîté de cœur

à la perte d'un bien prisé à l'égal et même au-dessus de la vie, l'estime de ses semblables. On n'en vient pas là facilement. Aussi regarde-t-on comme l'injure la plus sanglante tout soupçon téméraire à cet endroit, et une âme droite se gardera bien de supposer légèrement le mensonge chez les autres, tout comme elle a horreur de se le permettre à elle-même.

Cependant il est des cas où l'on ne peut se refuser à l'évidence. C'est ce qui arrive, par exemple, lorsque dans certaines lettres de Voltaire, destinées à être communiquées au public ou à des personnages haut placés qu'il avait indisposés contre lui par des ouvrages par trop licencieux, on lit les dénégations les plus formelles, faites sur le ton d'une vertueuse indignation, tandis que dans d'autres lettres, écrites au même temps à ses amis intimes, on trouve l'aveu non moins formel de sa culpabilité, assaisonné d'agréables plaisanteries dans le genre de celle-ci : « Le mensonge n'est un « vice que quand il fait du mal : c'est une très « grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc « plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme « un diable, non pas timidement, non pas pour « un temps, mais hardiment et toujours... Men- « tez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans « l'occasion (1). » Nul homme d'honneur, à moins

(1) Lettre à Thiériot, 21 oct. 1736. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. LXIII (Paris, 1826), p. 109-110.

d'être aveuglé par l'esprit de parti, n'hésitera à qualifier comme il le mérite celui qui ne rougit pas d'user de pareils procédés.

Ce n'est pas Voltaire seulement qui a mis en pratique ce système de mensonge audacieux et sans pudeur. Les inscriptions fastueuses gravées par ordre du sénat de Rome sur des colonnes ou d'autres monuments publics pour célébrer les exploits d'un Claude, d'un Caligula, d'un Commode, et certains bulletins de victoire tracés par une main auguste dans les premières années de ce siècle, prouvent que même le caractère officiel et public d'un document ne suffit pas pour donner toute garantie à ce sujet.

Une fois surpris en flagrant délit de mensonge, un témoin n'a plus le droit de se plaindre qu'on se défie désormais de la vérité de toutes ses assertions, surtout dès qu'on peut lui supposer un intérêt quelconque à présenter les faits sous les couleurs qu'il leur prête. Une erreur involontaire, à moins qu'elle ne décèle une légèreté d'esprit ou une faiblesse de jugement vraiment impardonnable, n'ôte rien à la considération de celui qui l'a commise, ni à la valeur de son témoignage pour l'avenir. Au contraire; si, la méprise découverte, il se hâte d'en convenir avec candeur, sans chercher de vains subterfuges, sa véracité sera d'autant mieux à l'abri de tout soupçon. Mais celui qui a sciemment

affirmé ce qu'il savait être faux, ne peut s'étonner qu'on n'accepte plus rien sur la seule autorité de sa parole : il a lui-même détruit cette autorité, probablement à jamais.

Malheureusement il n'est pas nécessaire, pour trahir les droits de la vérité, d'en venir toujours à cet oubli de tout respect de soi-même et des autres que suppose le mensonge volontaire dans un écrit destiné au public. Ce qui est beaucoup plus fréquent, c'est de voir la sincérité naturelle plus ou moins pervertie par l'influence cachée du préjugé ou de la passion. On se trompe soi-même et on trompe les autres avec une certaine bonne foi. Cette bonne foi n'est pas tout à fait innocente, à la vérité. Si l'on voulait ou si l'on pouvait considérer les choses de sang-froid, on n'aurait pas de peine à les présenter sous leur vrai jour. Mais on craint de voir des adversaires habiles trouver dans certains faits une arme contre des doctrines ou une cause à laquelle on a voué toutes ses affections, on tremble à l'idée de perdre une ressource importante dans la défense d'intérêts plus chers que la vie. Il faut une force d'âme et une droiture de jugement peu communes pour ne pas se laisser troubler en présence d'une pareille perspective. Combien il est facile, au contraire, de mettre, dans ces circonstances, la vue et l'intelligence au service du sentiment, de ne distinguer nettement

que les détails favorables à la cause préférée, de voiler ou même d'altérer plus ou moins adroitement ceux qui lui sont contraires? C'est ce qui rend sujets à caution les témoignages d'hommes dévoués à un parti, lorsque les faits qu'ils rapportent sont à son avantage, et cela surtout lorsqu'ils ont été produits dans la plus vive chaleur de la lutte et qu'il était plus difficile aux adversaires de s'enquérir de la vérité et de la rétablir dans toute sa pureté.

Il ne suffit pas pourtant qu'un fait soit favorable à la cause de celui qui l'atteste pour qu'on ait le droit de le révoquer en doute. Si le défaut de véracité dans le témoignage ne peut s'expliquer, dans un cas donné, que par la supposition d'une imposture formelle ou d'une erreur de jugement des plus grossières, il faudra qu'on prouve d'ailleurs par des arguments positifs et solides qu'on est autorisé à cette supposition dans le cas particulier dont il s'agit. Autrement une semblable imputation tournera contre le critique lui-même. Elle apparaîtra aux yeux des gens sensés comme l'indice d'un parti pris inspiré par le préjugé, et même de la faiblesse de la cause dont il s'est constitué le champion.

A côté des affections de parti viennent se placer, comme causes très ordinaires du défaut de sincérité, les affections personnelles et les entraves

apportées à la liberté de la parole par des lois de convenances sociales ou oratoires qu'on ne peut enfreindre impunément. Les éloges funèbres, par exemple, sous quelque forme qu'ils se présentent, les comptes rendus d'ouvrages d'un supérieur, d'un ami ou d'un personnage que l'auteur est obligé de ménager, ne sont pas des documents bien sûrs de tout point. Ils fourniront souvent des indications précieuses quant à la succession et à la substance des faits; mais on n'aura garde d'accepter aveuglément l'interprétation qui leur est donnée pour les faire tous concourir à la gloire de celui qu'on est chargé de louer ou pour éviter du moins qu'ils ne deviennent un sujet de blâme (1).

(1) Qu'on nous permette de réclamer ici contre une impertinence dont nous avons entendu quelquefois avec peine des gens d'esprit se faire l'écho. Après avoir lu quelqu'un de ces panégyriques outrés dont l'abus devient tous les jours plus sensible, ils relèvent, devant un cercle d'amis comme eux au courant de la vérité, les nombreuses exagérations et les réticences, au moyen desquelles l'auteur ou l'orateur a su donner habilement le change sur des particularités fort délicates pour l'honneur de celui qu'il devait célébrer; puis ils ajoutent malicieusement par forme de réflexion morale : " Et voilà comment on fait l'histoire. " — Non, ce n'est pas ainsi qu'on fait l'histoire, ou du moins ceux qui l'écrivent sur de pareils documents montrent qu'ils n'ont pas l'intelligence des vrais procédés de la science historique, et il est souverainement injuste de rendre celle-ci responsable de leur légèreté, tout comme il n'est pas permis de mettre sur le compte des grands naturalistes de notre siècle les singuliers résultats auxquels des méthodes vicieuses ont amené quelques-uns de leurs prédécesseurs.

La faiblesse humaine ne peut pas toujours non plus se défendre suffisamment contre les motifs d'intérêt ou de crainte, ni même contre la fascination exercée sur elle par quelque grand personnage qui la domine de trop près. Ce sont là autant de mauvais conseillers pour la conscience : il est trop ordinaire de la voir transiger avec eux. Ainsi on n'accueillera pas sans contrôle les relations des évêques courtisans de Louis XIV sur les démêlés de ce prince avec la cour de Rome, et celles du cardinal Maury et consorts sur la conduite de Napoléon Ier dans les affaires religieuses, partout où elles tendent à justifier ces impérieux autocrates.

La défiance sera naturellement plus grande encore par rapport aux autobiographies des hommes célèbres. Écrire l'histoire des événements auxquels on a pris une part active et ne jamais se laisser aller à embellir cette part, est assurément chose bien difficile. Mais la tentation sera doublement délicate lorsqu'on a besoin de se laver de quelque tache, d'expliquer une conduite équivoque, sinon tout à fait blâmable, de prévenir des jugements peu flatteurs. La mémoire est exposée alors à d'étranges distractions. Il est difficile de ne pas sourire en constatant le grand nombre de celles qui ont échappé au grand conquérant moderne dans les apologies de ses actes dictées

par lui, sur le rocher de Sainte-Hélène, aux fidèles compagnons de son exil. Ces explications, données après coup, ont un air de candeur qui en avait imposé jusqu'ici à peu près à tout le monde. Mais lorsqu'on les rapproche maintenant des révélations fournies par la *Correspondance inédite* et des autres documents contemporains, si heureusement mis à contribution par M. le comte d'Haussonville, on se surprend à laisser tomber de ses lèvres le mot sanglant par lequel Pie VII accueillait à Fontainebleau les démonstrations en apparence si spontanées et si naïves de son geôlier couronné; on est obligé de se dire que l'âge et le malheur n'avaient pas corrigé le grand homme de ses préoccupations d'effet à produire et de l'emploi des petits moyens pour arriver à son but.

Ces calculs d'amour-propre se traduisent quelquefois d'une façon plus puérile. Ils n'iront pas jusqu'à porter l'écrivain à fausser complètement les faits; mais il se permettra d'ajouter à la réalité ou de retrancher certains détails, de façon à se mettre en scène d'une manière plus intéressante et à donner aux événements auxquels il a été mêlé une couleur plus dramatique. Plus d'une page des *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand peut donner lieu à soupçonner un pareil artifice. On est bien tenté de se demander, en les lisant, si leur auteur n'a pas été dominé par ce

désir trop vif de poser et de plaire qui faisait tache sur ses grandes qualités.

On aurait tort de croire que l'autorité des témoignages sort toujours affaiblie de l'examen des circonstances que nous venons d'indiquer. Il arrive souvent tout le contraire. Un témoin a-t-il su triompher d'influences qui agissent d'ordinaire puissamment sur l'homme pour le détourner de suivre le bon penchant de l'honnêteté naturelle, on ne songera plus à élever aucun doute sur sa véracité. Ainsi lorsqu'il atteste un fait défavorable à la cause religieuse ou politique qu'il défend; lorsque, en parlant comme il le fait, loin de se procurer quelque avantage particulier, il peut s'attirer de graves dommages; en un mot, chaque fois que ses affirmations ou ses aveux sont en opposition manifeste avec ses intérêts, ses préjugés et ses penchants, il est clair que son témoignage aura un tout autre poids pour entraîner la conviction que celui d'un homme parfaitement désintéressé dans l'affaire. De là l'empressement que mettent les apologistes de la vraie religion à recueillir les relations de voyageurs protestants qui constatent la bonne organisation et l'admirable fécondité des œuvres catholiques, et leurs doléances sur la stérilité de celles qui sont fondées et entretenues à grands frais par leurs coreligionnaires. De tels témoignages, que l'amour de la

vérité peut seul arracher, sont mille fois plus précieux que les descriptions les plus pompeuses de fervents catholiques.

Voilà bien des remarques. Cependant nous n'avons pas, à beaucoup près, épuisé la matière. Pour être complet, il faudrait analyser les mille nuances de passion, l'infinie variété des intérêts, les influences si puissantes de milieu et d'éducation, qui peuvent troubler la calme lumière de l'intelligence ou faire fléchir la droiture de la volonté. L'habitude des travaux critiques apprendra bientôt à les distinguer dans les cas particuliers. Ce que nous avons dit suffira, pensons-nous, pour tracer la voie à suivre dans ces travaux. C'est tout ce que nous désirons, tout ce qu'il nous est permis d'espérer.

Ensuite nous n'avons parlé que des témoins immédiats. Ceux qu'on invoque n'appartiennent pas toujours à cette classe : ils ne font souvent que nous transmettre les témoignages plus anciens de ceux qui ont vu le fait de près. Il est clair que, dans ce cas, l'examen devra porter et sur la créance qu'ils méritent eux-mêmes et sur celle qu'on peut accorder à leurs propres autorités.

Après tout ce que nous avons dit des nombreuses circonstances qui sont de nature à infirmer l'autorité des témoignages historiques, il peut sembler bien difficile d'arriver généralement à

une certitude complète. Comment s'assurer, lorsqu'il s'agit des temps anciens surtout, que le témoin invoqué offre toutes les garanties désirables? Partant combien de faits à éliminer de l'histoire, qui ont toujours été regardés comme certains! Sur combien faudra-t-il suspendre indéfiniment son jugement, à cause de l'insuffisance de l'autorité qui leur sert de preuve!

Il en serait ainsi, en effet, si nous n'avions sur chaque fait historique qu'un témoignage isolé. Celui-ci ne produira une entière certitude que lorsqu'on pourra constater positivement que le caractère et la position du témoin ne permettent aucun doute quant à l'exactitude de sa déposition. Si l'on n'a sous ce rapport que des données négatives, c'est-à-dire si l'on sait seulement que nulle circonstance connue n'autorise le soupçon de mauvaise foi ou de légèreté, tout se réduira à faire naître en nous une créance plus ou moins vague, telle que nous l'accordons à un homme tout à fait inconnu qui vient nous raconter sérieusement un événement qu'il dit avoir vu, lorsque nous n'avons aucune raison de supposer qu'il s'est trompé ou qu'il nous trompe. La foi que nous prêtons à son récit n'est pas accompagnée d'hésitation, à proprement parler. Cependant elle n'a pas cette fermeté qui résulte de la présence de fondements plus solides. Nous n'éprouverons aucune surprise

à entendre ensuite cet événement raconté d'une tout autre façon, ni aucune répugnance à changer notre manière de voir, lorsque des relations plus sûres nous auront mieux instruits. S'il en arrive autrement, c'est que nos passions ou nos préjugés nous porteront à nous opiniâtrer dans une croyance qui les flatte, plus que ne le méritent les motifs sur lesquels elle repose.

Nous admettons donc volontiers cet état plus ou moins flottant de l'adhésion de l'esprit par rapport à un certain nombre de faits qui ne nous sont connus que par un témoignage unique, dont nous ne pouvons pas suffisamment contrôler la valeur. Mais il n'en sera pas de même pour ceux qui nous sont affirmés par plusieurs témoins placés dans des conditions très différentes. Il est bien difficile, le plus souvent même moralement impossible, que trois, quatre, et à plus forte raison un plus grand nombre d'hommes, qui ne subissent aucune influence commune, se trompent de la même manière dans l'observation ou se rencontrent dans la même fraude. Lors donc qu'on trouvera un fait établi par plusieurs récits de sources diverses et parfaitement concordants, il n'y aura plus guère lieu à un doute raisonnable quant à son entière vérité.

Seulement, qu'on le remarque bien, il faut que les sources soient réellement diverses. Dix ou

vingt écrivains, copiant la relation d'un auteur plus ancien, sans avoir eu à leur disposition aucun nouveau moyen de connaissance, n'ajoutent rien en général à l'autorité de celui auquel ils ont emprunté leurs renseignements. Que ceux qui abordent l'étude de l'histoire ecclésiastique y prennent garde. Il n'y a peut-être pas de piège dont on ait plus abusé pour appuyer des traditions controuvées ou suspectes ou pour exagérer la certitude d'un fait, que cette prétendue multiplicité de témoignages qui ne sont que des échos d'un même témoignage primitif et connu. C'est ainsi qu'à propos du prodige de la Légion Fulminante, — dont nous ne prétendons pas ici contester la vérité, — il est assez d'usage de citer l'autorité d'une lettre de Marc-Aurèle, puis celle d'Apollinaire, de Tertullien, d'Eusèbe, de saint Grégoire de Nazianze, d'Orose, et d'une foule d'autres. A première vue, il y a là une nuée de témoins qui semble défier toute contradiction. Mais, en y regardant de plus près, on constate bientôt que nous ne connaissons la lettre de Marc-Aurèle que par le récit de Tertullien, que c'est ce même récit, avec celui d'Apollinaire, qui a été transcrit par Eusèbe, enfin que tous les écrivains postérieurs ont puisé ce qu'ils rapportent du prodige dans un de ces deux auteurs : de sorte qu'en définitive l'autorité de toute cette série de témoins se réduit à celle d'Apollinaire et de Tertullien.

Mais si les récits de sources diverses ne s'accordent pas entre eux, ce qui n'est pas bien rare, comment asseoir son jugement? Commençons par faire une distinction importante. Souvent il y a harmonie parfaite entre les diverses relations quant à la substance du fait; la divergence ne se produit que pour certains détails sur lesquels il était plus difficile d'avoir des renseignements précis. Il est clair que, dans ce cas, le désaccord partiel des témoignages, loin de nuire à leur autorité par rapport au fait principal, ne sert qu'à mieux l'établir, parce qu'on y trouve une preuve manifeste de l'absence de tout concert et de toute communauté d'informations entre leurs auteurs. — Exceptons un cas pourtant. Plusieurs écrivains, dont nous avons tout sujet de suspecter la véracité, s'accordent à rapporter, avec des détails très précis, un même fait très favorable aux intérêts de leurs affections ou de leurs haines communes. Ils le rapportent comme témoins oculaires, ou en reproduisant fidèlement, affirment-ils, la relation de semblables témoins. En pareille occurrence, il ne sera pas inutile de contrôler leurs récits dans les moindres particularités : les circonstances les plus insignifiantes peuvent alors servir à démasquer la fraude. On sait par quel ingénieux moyen Daniel parvint à confondre les accusateurs de Suzanne. Des procédés de ce genre

sont souvent employés avec succès dans les instructions judiciaires pour renverser d'habiles systèmes de défense imaginés par les coupables, ou pour convaincre une partie qui n'a pas rougi de suborner de faux témoins au profit d'une mauvaise cause. On pourra y recourir parfois avec avantage dans l'instruction des procès historiques.

Supposons maintenant qu'on trouve un dissentiment touchant la substance du fait. Encore faudra-t-il s'assurer si ce dissentiment n'est pas plus apparent que réel. Souvent, pour faire disparaître toute opposition entre les récits, il suffit d'observer que les circonstances qui paraissent contradictoires se rapportent à différents temps, ou de suppléer par des hypothèses toutes naturelles à certaines omissions des témoins. S'obstiner alors à fermer les yeux à ce moyen de conciliation, exagérer même les difficultés qui s'y rencontrent, est un procédé fort en usage parmi quelques polémistes, préoccupés seulement du soin de mettre en doute les faits qui les gênent, mais fort peu propre à donner une idée avantageuse de leur sens critique.

Reste enfin le cas où les assertions sur un fait ou un détail donné sont certainement et de tout point inconciliables. Dès lors évidemment ce n'est plus seulement leur valeur absolue qu'il faudra

peser, mais aussi leur valeur relative. Mettant en regard les circonstances de temps, de lieu, de position, dans lesquelles ont vécu les différents témoins, on examinera de quel côté se trouvent les conditions les plus sûres de science et de véracité, et le résultat de cet examen déterminera quels sont ceux qui méritent le plus de confiance, et aussi jusqu'à quel point on peut regarder comme certain ou comme probable le fait dont ils déposent. Dans bien des cas, — quoique cela ne soit pas indispensable pour la conviction de l'esprit, ainsi que nous l'avons dit plus haut, — la comparaison de versions plus ou moins contradictoires fera aussi découvrir les causes qui ont induit en erreur ceux dont on est obligé de rejeter le témoignage, et ainsi apparaîtra dans une lumière plus éclatante la solution complète du problème dont les données pouvaient sembler d'abord confuses et contradictoires.

CHAPITRE IX.

Application. L'examen du récit du baptême de Constantin par l'abbé Darras (1).

Les principes et les règles que nous avons formulés dans les trois chapitres précédents semblent si simples et si élémentaires, ils s'imposent si clairement à l'esprit, qu'il peut sembler incroyable qu'un écrivain faisant profession de critique puisse les méconnaître à peu près tous à la fois. Le passage de l'*Histoire générale de l'Église,* par l'abbé Darras, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, est de nature à les désabuser de cette illusion. Il montrera jusqu'où peut entraîner l'influence d'une idée préconçue.

S'il est un fait bien établi maintenant dans l'histoire ecclésiastique, c'est assurément celui du baptême de Constantin à la fin de sa vie (2). Ce

(1) *Histoire générale de l'Église,* (Paris, Vivès), tom. IX, p. 72-100.

(2) Ainsi l'enseignait aussi Mgr J. B. Palma dans ses leçons

fait nous est attesté par l'ami et le confident de l'empereur, l'historien Eusèbe, qui nous a laissé une relation détaillée de tous les incidents de la cérémonie. Un autre témoignage, non moins respectable, vient à l'appui du premier. C'est celui des évêques du concile de Rimini, tenu en 359, vingt-deux ans après la mort de Constantin. Enfin, dans le IV[e] siècle encore, nous rencontrons deux autres témoins considérables, saint Ambroise et saint Jérôme, tous les deux bien à même de savoir la vérité, et qui affirment positivement le fait; tandis qu'on ne peut citer, pour le contredire, que des textes de documents apocryphes ou d'écrivains orientaux, notablement postérieurs à cette

d'histoire ecclésiastique professées au Collège de la Propagande et au Séminaire Pontifical à Rome : " Quæ de Constantini baptismo habet Eusebius, dit-il, invictum afferunt " monumentum, quo illorum hominum sententia rejicitur " qui arbitrati sunt imperatorem in urbe Roma anno 324 a " Silvestro pontifice fuisse baptizatum. „ Puis, après avoir rappelé les divers témoignages que nous indiquerons nous-même, il conclut : " Hæc vero sunt ejusmodi ut cum argu- " mentis comparata quæ a contrariæ sententiæ defensoribus " afferuntur, evincant Romanum Constantini baptismum " denegari omnino oportere. „ (*Prælectiones historiæ ecclesiasticæ, quas in... pontificio Seminario Romano habuit J. B. Palma,* tom. I, part II, Romæ 1838, p. 42). Ces assertions se trouvent répétées en ces termes dans les cinq éditions des *Prælectiones*, toutes publiées à Rome (la dernière en 1875) et revêtues de l'approbation du Maître du Sacré Palais. Voilà qui peut rassurer les âmes timorées, qu'effrayerait l'autorité du Martyrologe et du Bréviaire romains.

époque. Le plus ancien de ceux-ci est un Arménien, Moïse de Khorène, qui termina son *Histoire d'Arménie* au plus tôt en 441, date des derniers événements qui y sont rapportés (1). Cependant on est parvenu à se persuader que l'autorité des témoins de la seconde catégorie doit seule être

(1) Il est vrai qu'on suppose que Moïse a extrait sa notice sur Constantin d'un écrivain plus ancien, Agathangelus ou Agathange, auteur, nous dit-on, que " nous ne connaissons " aujourd'hui que par cette unique mention de Moïse de " Corène ! „ Mais 1° Moïse de Khorène renvoie à Agathange, non pour le fait du baptême de Constantin, mais pour celui du succès qui couronna sa lutte contre les ennemis de la vraie foi : il est facile de s'en assurer en lisant le texte de l'écrivain arménien ; 2° Agathange n'est pas aussi inconnu qu'on veut bien le dire. Son *Histoire du règne de Tiridate* a déjà été plusieurs fois éditée. Voici les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans une note du savant orientaliste M. Félix Nève : " On connaissait autrefois " l'*Histoire* d'Agathange d'après un texte publié par les " Bollandistes dans la vie de S. Grégoire, premier patriar- " che de l'Arménie. On en possède aujourd'hui le texte " arménien imprimé à Venise en 1835 (vol. in-24) et une " traduction italienne publiée sous les auspices des Mékhi- " taristes : *Storia di Agatangelo*, etc. (Venezia, 1843, vol. " in-8°) „ (*Revue catholique* de Louvain, année 1857, p. 411). — Une nouvelle édition de l'œuvre d'Agathange a été donnée plus récemment par M. Victor Langlois dans le premier volume de la *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie* (Firmin-Didot, 1867). — Or, on trouve en effet dans Agathange une assez longue relation des succès de Constantin après sa conversion à la foi chrétienne (Ed. Langlois, p. 185, 186. — *Act. SS.* tom. VI Septembris, p. 572) ; mais nous n'y avons rencontré aucune mention du baptême de ce prince à Rome.

prise en considération, et qu'il faut tout simplement écarter les premiers. Voici le procédé mis en œuvre pour établir cette singulière thèse. On commence par supposer qu'*évidemment saint Ambroise reproduit ici la leçon d'Eusèbe* (1), aussi bien que saint Jérôme, sans avoir eu d'ailleurs aucune connaissance du fait. Nous sommes loin d'admettre la légitimité de cette hypothèse toute gratuite et invraisemblable, surtout pour le témoignage de saint Ambroise. Mais contentons-nous de discuter les réponses qu'on oppose aux éclatants témoignages d'Eusèbe et de la lettre du concile de Rimini. Pour ce dernier, on s'en débarrasse assez lestement. Après avoir cité une partie du texte de la lettre (2), on continue : « Tel est le texte du « concile de Rimini. Il se prêterait merveilleuse« ment à la version d'Eusèbe, si le prince désigné « dans l'original grec sous le nom de Κωνσταντῖνος « et qui mourut quelques mois après le concile de « Milan (349), après avoir reçu le baptême dans la

(1) Les mots soulignés sont extraits textuellement de la dissertation de l'abbé Darras. Il en est de même de la phrase placée entre guillemets au commencement de la note précédente et de toutes celles qui seront citées dans la suite de cette discussion d'une manière analogue, sans indication d'autre source.

(2) Nous citerons ce texte plus bas, en suppléant les phrases omises par l'écrivain français et qui, comme on le verra, affaiblissent un peu la valeur de son argument.

" foi catholique, pouvait être Constantin le Grand. " Mais Constantin le Grand était mort en 337. " Impossible donc qu'il eût assisté en 349 au concile de Milan et qu'il en eût promulgué les " décrets. Or, il y eut réellement un empereur " orthodoxe qui assista au concile de Milan, qui " fut baptisé peu après et qui tomba bientôt sous " le poignard de Magnence. Cet empereur est " connu dans l'histoire sous le nom de Constant. " En grec on le nommait Κωνσταντῖος. Un copiste " aura intercalé un ν au milieu de ce vocable et en " aura fait le Κωνσταντῖνος qui défraie encore la critique superficielle de nos vulgarisateurs. C'est là " une simple question de cacographie, redressée " par les notions de la chronologie la plus élémentaire. "

Ne nous laissons pas intimider par le ton assuré de cette conclusion, et considérons les choses d'un peu plus près. D'abord, où a-t-on vu que l'empereur Constant était nommé en grec Κωνσταντῖος ? Nous trouvons le nom de ce prince mentionné dix fois par saint Athanase (1). Nous le trouvons encore dans Eusèbe (2), dans l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate (3), dans celle de Sozomène (4), et

(1) *Apol. adv. Arian.* cap. 36; *Apol. ad Constantium Imp.* capp. 2, 3, 8; *Hist. Arian. ad monachos*, capp. 8, 9, 15, 29.
(2) *Vit. Constantini*, lib. IV, cap. 40.
(3) Lib. II, capp. 13, 15, 18, 25.
(4) Lib. III, capp. 2, 10, 11, 18, 20, 21; lib. IV, capp. 1, 8, 10, 11.

dans celle de Théodoret (1). Partout l'empereur Constant est nommé Κώνσταν; ; le nom de Κωνσταντῖος est réservé à son frère Constance. Se serait-on assuré que les éditeurs des ouvrages cités ont mal lu les manuscrits ou qu'ils ont voulu nous tromper? En ce cas il serait bon de nous en avertir et d'en fournir la preuve. Jusqu'à ce qu'on l'ait fait, nous sommes en droit de nous inscrire en faux contre cette assertion.

L'erreur du copiste incriminé aurait donc consisté non pas simplement à intercaler un ν dans le vocable Κωνσταντῖος, mais à remplacer le ς final de Κώνστανς par la terminaison τῖνος. Voilà qui est déjà un peu plus incroyable. Mais il y a plus. Nous avons la lettre du concile de Rimini en grec dans la lettre ou traité de saint Athanase sur les conciles de Rimini et de Séleucie (2), et dans les histoires de Socrate (3), de Sozomène (4), et de Théodoret (5), et en outre en latin parmi les fragments historiques publiés sous le nom de saint Hilaire (6), et dans l'histoire tripartite de Cassiodore (7). Or, de nouveau, dans les éditions de ces différents

(1) Lib. I, cap. 30 et lib. II, capp. 3, 10.
(2) Cap. 10.
(3) Lib. II, cap. 37.
(4) Lib. IV, cap. 18.
(5) Lib. II, cap. 15.
(6) Fragm. VIII dans l'édition des Bénédictins.
(7) Lib. V, cap. 21.

auteurs, faites sur un nombre assez considérable de manuscrits, et par conséquent, jusqu'à preuve contraire, dans tous les manuscrits, se retrouve la prétendue erreur de copiste; par une fatalité inexplicable, aucun manuscrit correct n'est parvenu jusqu'à nous.

Certes, pour nous amener à admettre la vraisemblance de cette étrange supposition, il faudrait des arguments d'une force invincible. On n'en produit qu'un seul: la mention, faite à l'endroit capital de la lettre, de la présence de Constantin au concile de Milan. Lors même que nous ne verrions aucun moyen de résoudre cette difficulté, nous n'hésiterions pas à dire qu'en présence de l'accord unanime des manuscrits, elle ne nous permettrait pas de substituer le nom de Constant à celui de Constantin. Mais est-il bien vrai que la difficulté soit réelle? Nous espérons montrer que non. D'abord le détail qui en forme tout le nœud ne se trouve pas dans le texte donné par saint Athanase, par Socrate, par Sozomène, par Théodoret et par Cassiodore (1). Mais on a cru le trouver

(1) Si l'on compare ce texte, pour le passage dont nous avons à nous occuper, avec le texte du fragment Hilarien que nous allons citer bientôt, on remarque un accord parfait quant aux premières phrases. Il n'y a de différence que pour la dernière. Là où le texte latin de saint Hilaire dit : *Constantino præsente...*, le texte grec de saint Athanase et

dans le texte latin du fragment de saint Hilaire, et on peut se croire d'autant plus en droit de s'attacher à ce texte, que saint Athanase dit expressement que la lettre du concile de Rimini a été écrite en latin, et qu'il n'en rapporte lui-même qu'une traduction (1). Eh bien! tenons-nous-en à la leçon de saint Hilaire ou du compilateur inconnu des fragments publiés sous son nom. On peut l'expliquer de façon à la concilier facilement avec

des trois historiens grecs porte : Ἐγνωκότες δὲ ἅμα καὶ τὸν μετὰ τελευτὴν ἄξιον μνήμης Κωνσταντῖνον, μετὰ πάσης ἀκριβείας καὶ ἐξετάσεως τὴν συγγραφεῖσαν πίστιν ἐκτεθεικότα. Ἐπειδὴ δέ, ὡς ἐξ ἀνθρώπων ἐγένετο βαπτισθείς, καὶ πρὸς τὴν ὀφειλομένην εἰρήνην ἀνεχώρησεν, ἄτοπον εἶναι... (Migne, P. G., tom. XXVI, col. 697). Le reste du texte grec est en tout conforme à celui de saint Hilaire. Quant au texte rapporté par Cassiodore, il est la traduction littérale de celui de saint Athanase. Voici la phrase qui y correspond à celles que nous venons de rapporter : " Cognoscentes simul " etiam post mortem dignissimæ memoriæ Constantini " (l'auteur de l'*Histoire Tripartite* semble avoir lu dans ses " manuscrits grecs Κωνσταντῖνου au lieu de Κωνσταντῖνον), " eum omni integritate et examinatione conscriptam expo- " suisse fidem, qui cum ab hac luce baptismate percepto " discesserit, et ad præmia debitæ pacis abierit, incongruum " esse judicamus... " (Migne, P. L., tom. LXIX, col. 1001).

(1) Ἔγραψαν κατ' αὐτῶν (*contre Ursace, Valens et les autres évêques ariens*) Ῥωμαϊστὶ μέν, ἑρμηνευθέντα δὲ Ἑλληνιστὶ κατὰ δύναμιν, ταῦτα. Athanas. Epist. *de synodis Arimini et Seleuciæ celebratis*, cap. x (Migne, P. G., tom. XXVI, col. 696).

elle-même, bien entendu en y laissant subsister le nom de Constantin. Il suffit, ce qui est nécessaire du reste pour rendre le texte intelligible, de considérer la quatrième phrase, qui commence par les mots *Constantino præsente*, comme faisant suite, pour le sens, aux deux premières, où il est parlé de la définition du concile œcuménique de Nicée; et la phrase intermédiaire, dans laquelle il est fait mention du concile de Milan et de la rétractation d'Ursace et de Valens, comme une sorte de parenthèse (1). Rapportons tout le texte de saint Hilaire : " Nefas enim duximus (y est-il dit) sanc-
" torum aliquid mutilare et eorum qui in Nicæno
" tractatu consederant una cum gloriosæ memoriæ
" Constantino patre pietatis tuæ. Qui tractatus
" manifestatus est et insinuatus mentibus popu-
" lorum, et contra hæresim Arianam tunc positus
" invenitur, ut hæreses inde sint expugnatæ : a
" quo si aliquid demptum fuerit, venenis hæreti-
" corum aditus panditur. (Ideo Ursacius et Valens
" in suspicionem ejusdem hæreseos Arianæ vene-
" runt aliquando, et suspensi erant a commu-
" nione : et rogaverunt veniam, sicut eorum

(1) Henri de Valois va jusqu'à croire qu'il y a ici une transposition à imputer aux copistes, et qu'il faut rejeter cette troisième phrase après la suivante. Nous n'oserions pas accepter cette opinion, en faveur de laquelle on ne cite aucun manuscrit.

« continent scripta, quam meruerant tunc tem-
« poris a concilio Mediolanensi assistentibus etiam
« legatis Romanæ ecclesiæ.) Constantino præsente
« in hoc, cum magno examine fuisset conscriptum,
« quod tenens baptizatus ad quietem Dei commi-
« gravit; nefas putamus inde aliquid mutilare et
« tot sanctos et confessores et successores marty-
« rum ipsius tractatus conscriptores in aliquo
« removere; cum et ipsi præteritorum catholi-
« corum secundum scripturas cunctas serva-
« verunt, mansisseque in hæc tempora (1), quibus
« pietas tua a Deo Patre per Deum et Dominum
« nostrum Jesum Christum (potestatem) regendi
« orbis accepit (2). » Les derniers mots nous semblent ne pouvoir laisser de doute quant à la légitimité de l'interprétation indiquée plus haut. *Nefas putamus inde aliquid mutilare* est évidemment une reprise de la première phrase : *Nefas enim duximus sanctorum aliquid mutilare.* En outre, c'est bien de la profession de foi du concile de Nicée qu'on pouvait dire et qu'on a dit souvent qu'*elle a eu pour auteurs tant de saints confesseurs*

(1) Les éditeurs Bénédictins ont proposé de rétablir de la manière suivante, d'après le texte grec d'Athanase, cet endroit, évidemment altéré, du fragment Hilarien : *cum et ipsi præteritorum catholicæ ecclesiæ scriptorum cuncta servaverint : quorum fides mansit usque in hæc tempora*, etc.

(2) Migne, P. L., tom. X, col. 699-700.

et de successeurs des martyrs. Jamais celle du concile de Milan, — si tant est qu'il en ait dressé une nouvelle, ce qui est tout au moins fort douteux, — ne fut célébrée avec tant d'emphase. Enfin, est-ce la définition d'un concile de Milan tenu en 349, qu'on aurait pu recommander en disant qu'elle est demeurée intacte jusqu'aux temps où Constance a reçu de Dieu le gouvernement du monde romain, c'est-à-dire jusqu'en 353? C'eût été une dérision.

En voilà assez pour le texte du concile de Rimini. Passons à celui d'Eusèbe (1). On avait tâché autrefois d'écarter cette autorité si embarrassante en accusant tout simplement le célèbre historien d'imposture. On a senti depuis combien cette accusation est insoutenable. Il a donc fallu en venir à supposer ici encore une interpolation, cette fois du fait des Ariens. Pour admettre cette interpolation, il faut de nouveau prétendre que tous les manuscrits de la *Vie de Constantin* qui nous restent en sont entachés, et que nous ne possédons pas un seul exemplaire authentique de cette œuvre d'Eusèbe. Il faut prétendre, de plus, que saint Ambroise et saint Jérôme au IVe siècle, Socrate, Sozomène et Théodoret avant le milieu du Ve, ont eu, eux aussi, la mauvaise

(1) Vit. Constantini, lib. IV, chap. LXI-LXIII.

chance de ne réncontrer que des manuscrits falsifiés, et qu'ils ignoraient si complétement l'histoire de Constantin, qu'ils n'ont pas eu le moindre soupçon de la fraude. Il faut prétendre encore que le faussaire a su si bien imiter le style et la manière d'Eusèbe, qu'on n'a jamais pu noter, dans la relation assez prolixe du baptême de l'empereur, la moindre anomalie (1). Enfin il faut

(1) Nous nous trompons. M. Darras en signale une assez remarquable. " Eusèbe, en parlant des empereurs romains, se " sert toujours du mot Βασιλεύς, seule expression usitée de " son temps. Le chroniqueur du baptême de Nicomédie em- " ploie le terme d'αὐτοκράτωρ, désignation beaucoup plus " récente, introduite par le servilisme byzantin. Ce n'est là " qu'un détail, si l'on veut, mais aux yeux de toute saine criti- " que, il ne laisse pas d'avoir une signification considérable. " — Cette observation, d'une portée si considérable, a malheureusement un tort : c'est d'être radicalement fausse. Le terme d'αὐτοκράτωρ était en usage bien avant le temps d'Eusèbe. On le rencontre, avec le sens d'*empereur*, dans Lucien, et fréquemment dans Hérodien, Dion Cassius, Josèphe et Plutarque (V. Rob. Stephani *Thes. græcæ linguæ,* édition Firmin-Didot, tom. I, 2e part., col. 2531). Eusèbe lui-même l'a souvent employé. Ainsi au chap. v de son Panégyrique de Constantin, après avoir loué dans ce prince l'empire qu'il avait acquis sur toutes ses passions, il conclut en disant qu'il est vraiment Αὐτοκράτωρ. Et pour nous en tenir à la *Vie de Constantin*, on y trouve trois fois ce mot sous la forme adjective (αὐτοκρατικῆς ἀρχῆς, liv. I, chap. XIII, XVIII ; liv. II, chap. XLVIII) pour marquer le pouvoir impérial et suprême. L'historien le donne ensuite comme le terme propre et officiel pour désigner l'empereur dans deux autres endroits, savoir au liv. I, chap. XXII, où il rapporte

dire qu'Eusèbe, par une inconcevable distraction, n'a fait mention nulle part, dans la *Vie de Constantin*, non plus que dans l'interminable panégyrique prononcé devant l'empereur en 335, du baptême de ce prince; ou bien encore que les Ariens ont eu l'adresse de supprimer les passages

que Constantin fut proclamé *empereur* par ses soldats, et au liv. IV, chap. LXIX, où il parle du décret du Sénat de Rome qui conféra ce titre aux fils du prince qu'on venait de perdre. On peut même dire que c'est son terme ordinaire dans tous les endroits à peu près où il met Constantin en parallèle avec les autres empereurs : ceux-ci sont alors appelés αὐτοκράτορες. Citons quelques textes. On lit au liv. I, ch. IV: μόνον οὖν αὐτὸν τῶν ἐξ αἰῶνος ἀκοῇ βοηθέντων αὐτοκρατόρων οἷόν τινα μέγιστον φωστῆρα... [Θεὸς] ἐνεδείξατο. — Liv. I, ch. VIII : ὥστε... μόνον τε αὐτοκρατόρων παρὰ τοῖς πᾶσι Κωνσταντῖνον γνωρίζεσθαι. — Liv. I, ch. XII : πατὴρ γὰρ ἦν αὐτῷ... περιφανέστατος τῶν καθ' ἡμας αὐτοκρατόρων Κωνστάντιος. — Liv. I, ch. XVIII : ἀλλὰ καὶ εὐτεκνίᾳ μόνος παρὰ τοὺς πολλοὺς αὐτοκράτορας διήνεγκε. — Liv. IV, ch. LXVII : μόνος γοῦν ὡς οὐδ' ἄλλος αὐτοκρατόρων...Θεὸν τιμήσας. Rapprochons de ces passages la phrase incriminée (liv. IV, ch. LXII) : καὶ δὴ μόνος τῶν ἐξ αἰῶνος αὐτοκρατόρων Κωνσταντῖνος, Χριστοῦ μαρτυρίοις ἀναγεννώμενος ἐτελειοῦτο... En vérité, en la comparant aux autres que nous venons de rappeler, et en particulier à la première, nous ne voyons plus pour les défenseurs quand même du système de l'interpolation, d'autre ressource que de renverser leur thèse, et de dire que *le chroniqueur de Nicomédie* s'est approprié avec une habileté remarquable la manière d'écrire d'Eusèbe, mais qu'il se trahit par la servilité même de son imitation.

où il en parlait, sans que cette altération ait laissé la moindre trace.

Et sur quoi s'est-on fondé pour ne pas reculer devant cet effrayant amas de suppositions? Encore une fois, sur de prétendues impossibilités ou de prétendues contradictions qui se rencontrent dans le récit du baptême de Nicomédie. Ayons le courage de les discuter brièvement une à une.

Voici la première : " Les cérémonies saintes " s'achevèrent, dit le chroniqueur de Nicomédie. " Et ainsi *seul* d'entre *tous* les empereurs qui " avaient existé *dans la suite des âges*, Constantin " fut régénéré par le sacrement du Christ... La " main qui a écrit ce témoignage peut-elle être la " même qui avait déclaré dans l'*Histoire ecclésiastique* que l'empereur romain Philippe l'Arabe " était baptisé, qu'il remplissait les devoirs privés " de chrétien et qu'il fut admis après sa pénitence " à la participation du sacrement aux fêtes pascales " dans l'Église d'Antioche? Eusèbe de Césarée " ne nous a point habitués, dans le cours de son " histoire,... à de telles inconséquences. Mais enfin " cette contradiction, si grave qu'elle soit, peut " lui être échappée par inadvertance. La faiblesse " humaine entraîne tant d'autres méprises. " Hélas! oui; et nous sommes obligé d'en constater une ici, — un peu moins excusable que celle qu'on voudrait imputer à Eusèbe, — chez son

indulgent critique. Eusèbe n'a aucunement *déclaré* dans son *Histoire ecclésiastique* que l'empereur Philippe a été chrétien. Tout ce qu'il rapporte à ce sujet est mis sur le compte de la tradition populaire (1). Rien ne l'empêchait donc, lorsqu'il parlait d'après sa propre conviction, de donner à Constantin le titre de premier empereur chrétien. Et, de fait, il n'a pas laissé pour cela de dire, dans la *Vie de Constantin*, que Constance Chlore est le premier des empereurs romains qui ait adoré le seul Dieu suprême (2); que Constantin, seul parmi tous les empereurs, a honoré le Dieu souverain maître de toutes choses et son fils Jésus-Christ (3); que lui seul de tous les empereurs romains s'est déclaré ouvertement chrétien (4); qu'il est le seul des empereurs romains qui se soit adonné au culte du vrai Dieu (5). Dira-t-on que tous ces passages sont pareillement interpolés?

(1) Τοῦτον κατέχει λόγος χριστιανὸν ὄντα, dit-il en parlant de Philippe l'Arabe (H. E., lib. VI, chap. XXXIV); et tout ce qui suit dépend de ce κατέχει λόγος. Le chapitre se termine par cette phrase : " Et *on dit*, λέγεται que l'empereur se " soumit volontiers (à la pénitence imposée par l'évêque) " et qu'il montra par sa conduite la sincérité de ses senti- " ments de crainte de Dieu. " Ce n'est pas ainsi qu'Eusèbe a coutume de rapporter les faits qu'il regarde lui-même comme certains.

(2) Lib. I, cap. XXVII.

(3) Lib. IV, cap. LXVII.

(4) Lib. IV, cap. LXXIV.

(5) Lib. IV, cap. LXXV.

« Mais le récit du baptême présente avec les « autres chapitres de la *Vie de Constantin* des « contradictions plus grossières encore et bien « autrement importantes. Ainsi le chroniqueur « de Nicomédie faire dire à Constantin avant son « baptême : Si Dieu, l'arbitre souverain de la vie « et de la mort, daigne prolonger mes jours, « j'aurai dans l'avenir la joie de me mêler à son « peuple et d'être admis dans l'église à la parti- « cipation des prières avec tous les autres « fidèles. Or, deux pages auparavant voici ce que « nous lisons dans cette même *Vie de Constantin :* « L'empereur, au retour de son expédition contre « les Perses, célébra la grande solennité de « Pâques avec tous les fidèles, et passa au milieu « d'eux la nuit en prières. Ἤδη δ' ἡ μεγάλη τοῦ « Πάσχα ἑορτὴ παρῆν, ἐν ᾗ ὁ βασιλεὺς τῷ Θεῷ τὰς εὐχὰς « ἀποδίδους, συνδιενυκτέρευσε τοῖς ἄλλοις (1). En vérité, « après cette mention explicite de l'assistance de « Constantin dans l'église au milieu des fidèles, « participant à leurs prières durant toute la nuit « de Pâques, où l'on célébrait, comme chacun sait, « les divins mystères, que signifie ce prétendu « vœu du prince mourant : J'aurai la joie d'être « admis dans l'église à la participation des « prières avec tous les autres fidèles ? Si la

(1) V. C., liv. IV, chap. LVII.

" même main avait écrit, à deux pages seulement " de distance, une pareille contradiction, il fau- " drait dire qu'Eusèbe n'avait plus son bon sens " alors qu'ils rédigeait la narration du baptême " de Nicomédie. „ — Et que dire de l'écrivain qui attaque l'authenticité de son récit, lorsque tout en citant, avec une bonne foi à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage, le texte grec qu'il lui oppose, il ajoute dans sa traduction les mots *au milieu d'eux* qui ne se trouvent pas dans ce texte, et dans lesquels cependant réside toute la force de son argumentation? Faudrait-il lui apprendre que le préfixe συν, dans la composition des verbes grecs ne marque pas nécessairement autre chose qu'une concomitance d'action? Au reste, cette question philologique est ici de peu d'importance. Lors même qu'il faudrait admettre que Constantin a passé la nuit de Pâques dans l'assemblée des fidèles, ne sait-on pas que les saints mystères, dans cette nuit, étaient précédés d'une foule de chants et de cérémonies auxquels un catéchumène pouvait assister? Rien n'empêchait donc l'empereur de se trouver à la plus grande partie des offices : ce qui suffirait pour justifier le langage de son historien, entendu dans le sens qu'on lui donne gratuitement.

Voici une autre preuve, plus palpable encore aux yeux de notre critique, pour montrer que

Constantin, suivant Eusèbe lui-même, participait aux divins mystères lorsqu'il était encore en parfaite santé. L'évêque de Césarée, dans l'éloge de ce prince prononcé devant lui à la fête des tricennales, le loue d'avoir substitué aux sacrifices sanglants que ses prédécesseurs offraient aux idoles en de pareilles occasions, le seul sacrifice digne du vrai Dieu, c'est-à-dire évidemment le sacrifice eucharistique de la loi chrétienne. Pour faire juger de la valeur de ce nouvel argument, nous n'aurons qu'à mettre sous les yeux du lecteur le véritable texte du passage cité. Le voici, traduit aussi littéralement que possible : « Seul parmi « tous ceux qui ont gouverné l'empire romain, « honoré déjà par Dieu, le souverain universel, « d'un troisième retour de l'anniversaire décen- « nal de son élévation à l'empire, il n'a pas voulu « célébrer cette fête en y faisant présider les « esprits de ce monde, comme on le pratiquait « anciennement. Il n'y a pas évoqué les fantômes « des démons séducteurs d'une aveugle multi- « tude, ni donné libre carrière aux impostures « d'hommes impies. Il n'a pas souillé le palais en « y faisant couler des flots d'un sang corrompu « ni en faisant monter la fumée et le feu des « holocaustes pour apaiser les génies de la terre ; « mais il a consacré au souverain Seigneur de « toutes choses la victime qui lui est vraiment

« agréable, c'est-à-dire son âme royale et son « esprit digne de Dieu. C'est la seule victime qui « puisse plaire à Dieu. Cette victime, notre empe- « reur (1) a appris à la lui immoler, non par le « feu et par l'effusion du sang, mais par les pen- « sées d'une âme pure, soit en nourrissant sa piété « par la méditation des doctrines infaillibles, soit « en célébrant les grandeurs de Dieu par de « magnifiques discours et en imitant sa clémence « dans ses actes souverains; se dévouant tout à « lui comme les prémices de l'univers, dont le « gouvernement lui a été confié. Cette victime « d'un si grand prix, l'empereur l'immole le pre- « mier de tous. Il l'immole comme un bon pas- « teur, non pas en faisant tomber sous le couteau « du sacrifice les premiers-nés des troupeaux en « splendides hécatombes, mais en amenant à la « connaissance et au culte du vrai Dieu les âmes « du troupeau intelligent dont la garde lui a été « confiée. Et Dieu, se complaisant dans ce don et « dans ce sacrifice d'un si grand prix à ses yeux, « comble de ses faveurs celui qui met sa gloire à

(1) Βασιλεὺς ὁ ἡμεδαπός. On s'est avisé de traduire ces mots par *l'empereur devenu notre commensal.* Il serait difficile, croyons-nous, de justifier cette traduction par des exemples tirés d'auteurs grecs, ou par l'autorité des lexicographes. Partout ἡμεδαπός se présente avec la signification de *qui est du même pays que nous, compatriote, nôtre.*

« s'en faire le prêtre (1). » Assurément il faut plus que de la bonne volonté pour voir, dans la victime dont parle ici Eusèbe, autre chose que les sentiments de piété et de zèle dont l'empereur se montrait animé.

On cite enfin le passage dans lequel Eusèbe décrit l'entrée de Constantin dans la salle où se trouvaient réunis les Pères du concile de Nicée (2), et l'on ajoute cette phrase qui doit faire ressortir toute la portée du fait : « Cet historien fait lui-« même la remarque que des chrétiens, faisant « profession de la foi de Jésus-Christ, purent seuls « être admis au concile de Nicée, dont chaque ses-« sion était précédée de la célébration des saints « mystères. » —Non, Eusèbe ne fait aucune remarque semblable. Seulement il rapporte, comme un trait de délicatesse de l'empereur, que lorsque celui-ci vint au concile, il ne se fit pas accompagner de ses gardes et de ses officiers, mais de ceux de ses amis qui faisaient profession de la foi de Jésus-Christ. Observons d'ailleurs que faire profession de la foi de Jésus-Christ n'était pas du tout, à cette

(1) Orat. de laudibus Constantini, cap. II.

(2) V. C., liv. III, chap. X. — La séance dont il est parlé ici, la seule rapportée par Eusèbe, est probablement, d'après la remarque de Henri de Valois, celle où furent promulgués les décrets du concile.

époque, synonyme de *avoir reçu le baptême* (1). Quant à la célébration des saints mystères avant chacune des séances, ni Eusèbe ni aucun autre ancien écrivain n'en disent rien. C'est donc encore tout à fait gratuitement qu'on suppose ce détail pour augmenter les difficultés. Et lors même qu'il serait vrai, qu'est-ce qui aurait empêché Constantin d'entrer dans la salle des séances du concile après le saint sacrifice terminé? Supposera-t-on encore une loi qui défendait de donner accès à quiconque n'avait pas été présent dès le commencement du sacrifice (2)?

(1) Nous ne pouvons nous empêcher d'ailleurs de témoigner quelque surprise du scrupule de notre sévère critique par rapport à l'assistance de Constantin au concile de Nicée, lorsque nous l'avons vu, huit pages plus haut, ne faire aucune difficulté d'admettre la présence de Constant, non encore baptisé, au concile de Milan de 349. — Voir la citation de ses paroles, plus haut pag. 141.

(2) Il peut paraître étonnant que, dans cette nouvelle attaque contre la valeur de la narration d'Eusèbe, on ait négligé de rappeler les textes des chap. XVII et XXII du liv. IV de la *Vie de Constantin*, qui avaient surtout été signalés jusqu'ici pour prouver la participation de l'empereur aux saints mystères bien longtemps avant sa dernière maladie. Peut-être a-t-on craint de rappeler aussi à l'esprit du lecteur la judicieuse remarque faite par Papebroch (*Act. SS. tom. V Maii*, p. 16) et reproduite par M. Albert de Broglie : « En regardant de près ces passages, dit ce dernier, il est visible qu'Eusèbe a toujours eu soin d'apporter à sa pensée quelque correctif qui lui ôte la portée qu'elle avait au sens propre. Ainsi, au chap. XVII, quand il représente Constantin

Et c'est après avoir énuméré ces impossibilités illusoires qu'on se croit en droit de conclure hardiment : " Qu'on essaye de concilier tout cela avec " le récit du chroniqueur de Nicomédie. Ou plutôt " qu'on reconnaisse enfin que le récit du baptême " *in extremis* de Constantin est réellement une " interpolation arienne, introduite après coup " dans l'œuvre historique d'Eusèbe. Telle est, après " mûr examen, la conclusion qui ressort pour nous " de l'étude des faits et de la confrontation scru- " puleuse des témoignages. „ Nous dirons, nous, au contraire, que si l'authenticité du récit du baptême de Constantin à Nicomédie avait besoin d'une confirmation, elle nous serait fournie par l'accord parfait de cette relation avec les détails si nombreux que nous a laissés Eusèbe sur la piété de son héros. Un tel accord eût été impossible si celui-ci avait reçu le baptême plus tôt. Son panégyriste n'aurait certes pas manqué de décrire bien au long la cérémonie de ce baptême, et une

faisant des prières dans son palais, il a soin d'ajouter qu'il y avait construit *une sorte d'église* (ἐκκλησίας Θεοῦ τρόπον). Au chapitre xxii, quand il rapporte la dévotion de l'empereur aux fêtes de Pâques, il dit qu'il se comportait *comme* un homme admis aux saints mystères (οἷά τις μέτοχος ἱερῶν οργίων)... Les atténuations de la pensée d'Eusèbe viennent donc, au contraire, en preuve du récit qui termine sa biographie „ (*L'Église et l'Empire Romain au* ive *siècle*, 2e édition, t. II, p. 471, note).

foule d'autres qui eussent été dès lors relevées par la présence du grand empereur. Or, l'examen le plus minutieux de la *Vie de Constantin* et de l'éloge prononcé à l'occasion des tricennales ne révèle pas la moindre indication d'où il soit permis d'inférer que ce prince ait jamais assisté au plus auguste des actes du culte chrétien. On peut en conclure sans crainte que son historien n'avait rien de semblable à rapporter.

CHAPITRE X.

De la tradition orale. Observations préliminaires.

Quiconque s'est occupé de recherches historiques n'a pu manquer de se trouver arrêté plus d'une fois devant un problème fort délicat à résoudre pour le savant consciencieux. Des faits se présentent dont on n'a surpris de trace dans aucun écrit, dans aucun monument contemporain; ils sont demeurés ensevelis pendant des siècles dans d'épaisses ténèbres, et tout à coup, après un si long intervalle, on les voit se produire avec éclat et se faire accepter comme indubitables. Des milliers de bouches les racontent, souvent avec force détails très précis, mais sans jamais apporter une garantie sérieuse qui permette de s'assurer de la fidélité des récits. On dit alors que ces faits nous sont révélés par le témoignage de la tradition.

Quelle confiance mérite ce témoignage? Ses premiers auteurs nous sont complètement incon-

nus, aussi bien que tous les intermédiaires qui ont dû le faire parvenir jusqu'à l'époque où on peut le constater. Les suppositions favorables ou défavorables à son autorité ont beau jeu dans un si vaste champ. Aussi ne s'en fait-on pas faute. A voir comment la tradition est traitée par les divers auteurs ou même en différents endroits d'un même livre, on serait bien embarrassé de marquer le degré de confiance que la science lui accorde. Tantôt célébrée comme la gardienne incorruptible de la vérité, tantôt honnie comme la complaisante nourrice de toutes les fables qu'enfante l'imagination populaire, elle se voit tour à tour acceptée d'enthousiasme et rejetée avec un insultant mépris.

Une telle divergence de sentiment manifeste d'ordinaire la nécessité d'appliquer le vieil adage: *In medio virtus*. C'est bien le cas ici. On a beaucoup exagéré dans les deux sens. La tradition n'a fait à la science ni tout le bien ni tout le mal qu'on lui a attribué. Elle occupe une place fort modeste dans l'arsenal de la critique, mais il y aurait de l'injustice pour celle-ci à méconnaître les services qu'elle en a reçus et qu'elle peut en attendre encore.

Préciser la nature de ces services et déterminer ainsi la règle à suivre dans l'usage des indications de la tradition, tel est le but que nous nous pro-

posons dans ce chapitre et dans le suivant. Pour y arriver, il faudra se résigner à quelques détours. Nous rencontrerons, chemin faisant, plus d'une idée vague à éclaircir, plus d'un malentendu à écarter, peut-être quelque erreur à redresser. Force est bien de s'arrêter un peu à tout cela. Ce n'est guère, hélas ! en général, qu'au prix de longs tâtonnements et par l'expérience de ses aberrations, que l'esprit humain parvient à fixer les théories qui doivent le guider dans la recherche de la vérité.

Commençons par prévenir les alarmes des âmes pieuses qu'une discussion sur l'autorité de la tradition orale pourrait faire trembler pour la sécurité de leur foi. Cette tradition, en effet, ne partage-t-elle pas, avec la Sainte Écriture, la mission de nous faire connaître les doctrines révélées? Et par conséquent, le chrétien peut-il consentir à laisser mettre son autorité en question? Ne doit-il pas *à priori* l'affirmer et la proclamer bien haut? Supposer un doute à ce sujet, n'est-ce pas se mettre sur une pente bien dangereuse?

Qu'on se rassure. La tradition dogmatique du christianisme a, sur la tradition purement historique ou humaine, des avantages qui empêchent d'établir aucune solidarité entre elles. Il sera facile d'en donner brièvement la preuve.

Toute l'économie de nos croyances repose sur

les faits suivants, dont la démonstration appartient aux traités de théologie. Jésus-Christ a communiqué à ses apôtres le trésor des vérités surnaturelles qui devaient former l'objet de la foi catholique dans la suite des siècles, et il n'y a eu depuis lors aucune révélation nouvelle qui ait augmenté le nombre de ces vérités. Elles ont été toutes transmises par les apôtres aux premiers fidèles, soit dans les livres de la Sainte Écriture, soit par un enseignement oral que leurs successeurs ont perpétué après eux. Mais le divin Maître ne pouvait pas abandonner son œuvre aux vicissitudes ordinaires des choses humaines. Il lui a imprimé un caractère de stabilité, qui seul suffit à faire reconnaître la main qui l'a fondée. L'infaillibilité accordée tant à la foi de l'universalité des fidèles qu'aux enseignements de leurs pasteurs, ou, pour nous servir des termes consacrés en théologie, tant passive qu'active, voilà le sceau divin qui marque les doctrines de l'Église catholique. Elle seule, parmi toutes les institutions religieuses qui se disent chrétiennes, a toujours osé la revendiquer, et elle l'affirme aujourd'hui aussi énergiquement que jamais, sans se laisser effrayer par les protestations et les sarcasmes du rationalisme contemporain. Cette infaillibilité, nous n'avons pas besoin de le dire, ne consiste pas dans une perfection spéciale donnée à l'intelligence des catho-

liques ou des évêques; elle ne repose pas sur des révélations spéciales faites à chacun d'eux; il n'y a que l'ignorance et la mauvaise foi qui aient pu défigurer l'enseignement de l'Église jusqu'à lui attribuer une pareille signification. Mais elle résulte d'une assistance spéciale de la Providence divine, qui empêchera toujours qu'il s'introduise aucune erreur dans les doctrines enseignées par le corps des pasteurs de l'Église, ou dans les croyances de ses membres, pour tout ce qui tient au domaine de la révélation.

Il est aisé de voir la conséquence de ces principes par rapport à l'autorité de la tradition catholique. Dès qu'il se manifeste, à une époque quelconque de l'histoire de l'Église, une doctrine universellement (1) acceptée par les fidèles ou proposée par les évêques comme appartenant au dépôt de la vérité révélée, il est tout à fait certain que cette doctrine a fait partie de l'enseignement apostolique. Une pareille manifestation du sentiment de l'Église, se produisant soit à l'occasion de l'apparition de quelque erreur dogmatique, soit à la suite de ce travail lent et progressif de l'esprit chrétien qu'on peut appeler dans un sens très vrai le développement des dogmes, est suivie de plus

(1) Il ne s'agit évidemment pas d'une universalité absolue, mais d'une universalité morale, qui n'exclut pas l'opposition d'une infime minorité.

ou moins près d'une sentence solennelle d'un concile général ou du Saint-Siége. Mais cette sentence ne fait que constater officiellement le sentiment, le rendre certain pour tous et donner ainsi à la vérité admise le caractère d'un dogme défini, au sujet duquel le moindre doute volontaire n'est plus permis aux fidèles. Cet acte du corps des pasteurs ou de son chef constitue d'ailleurs l'exercice le plus éclatant du pouvoir d'enseigner et de veiller à l'intégrité du dépôt de la révélation, qui leur a été confié par le divin Instituteur de l'Église, et par conséquent, plus que tout autre, ou du moins plus évidemment que tout autre, il doit avoir le cachet de l'infaillibilité attachée à ce pouvoir.

Qu'on étudie les définitions dogmatiques émises à différentes époques. Partout apparaît le caractère que nous venons d'indiquer. Sans doute, aux premiers siècles, alors qu'on se trouvait moins éloigné de la génération qui avait appris la doctrine du Sauveur de la bouche même de ses disciples, c'était surtout à la tradition historique qu'on faisait appel, lorsqu'il s'agissait de définir une vérité de la foi momentanément ébranlée par les témérités de l'esprit humain. C'est aux témoignages de ceux qui avaient été le plus à même de bien connaître l'enseignement apostolique, qu'on demandait des lumières pour dissiper les ténèbres

amassées par l'erreur, ou pour pénétrer plus avant dans l'intelligence des dogmes admis jusque-là par une croyance plus ou moins implicite et confuse. Cependant il est facile de s'assurer, en examinant avec quelque attention les premières discussions doctrinales et les actes des premiers conciles, que, dans ce temps-là même, le sentiment actuel de l'Église était en dernière analyse la principale base des jugements en matière de foi. S'il se présente moins souvent comme le motif immédiat et explicite de la définition dogmatique, son influence se fait sentir très clairement, pour un esprit perspicace, dans l'interprétation des textes qui semblent constituer ce motif. Examinés en eux-mêmes d'après les principes d'une sévère critique exégétique et historique, plusieurs de ces textes sont loin de nous apparaître aussi formels que paraissent les supposer les Pères qui les apportaient comme considérants de leur sentence. C'était le sentiment de l'Église qui complétait ce qu'il y avait de vague ou d'incertain dans l'expression de l'auteur allégué. Et en tout cas, ce sentiment et l'assistance spéciale du Saint-Esprit, garantie aux conciles et au souverain pontife usant de la plénitude de leur autorité doctrinale, assuraient une certitude infaillible à la conclusion, quelle que fût la valeur réelle des textes invoqués à son appui.

N'est-ce pas aussi dans l'infaillible certitude de la connexion entre le sentiment actuel de l'Église et la doctrine apostolique que se trouve la principale force de l'argumentation de Tertullien dans son fameux traité *De præscriptionibus ?* N'est-ce pas cette même certitude qui fait la base du célèbre principe, énoncé par saint Augustin au commencement du v[e] siècle et toujours cité depuis comme une règle fondamentale dans les discussions dogmatiques : « Ce qui est tenu par toute l'Église et s'est toujours conservé, sans avoir fait l'objet d'aucun décret de concile, est regardé à bon droit comme transmis par l'autorité des apôtres (1). »

Mais c'est surtout dans les jugements doctrinaux de date plus récente, que se montre avec plus d'éclat la valeur de l'argument tiré du consentement actuel des pasteurs et des membres de l'Église à professer une vérité comme appartenant à la révélation. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'histoire des délibérations du concile de Trente, et la bulle *Ineffabilis*, par laquelle Sa Sainteté le Pape Pie IX a défini le dogme de l'Immaculée Conception. On ne peut s'empêcher d'être frappé du soin extrême apporté par les Pères du grand concile à ne rien insérer dans leurs canons

(1) S. Augustin. *De Baptismo contra Donatistas*, l. IV, c. XXIV.

de foi qui ne fût conforme à l'enseignement unanime des écoles catholiques, et à éviter de trancher les questions qui s'y agitaient encore à l'état d'opinions librement controversées (1). Quant à la bulle *Ineffabilis,* quoiqu'elle ne néglige pas de rappeler les textes de l'Écriture et ceux des Pères d'où l'on a depuis longtemps voulu conclure la vérité du dogme de l'Immaculée Conception, il n'est pas moins évident qu'elle s'appuie principa-

(1) Nous ne prétendons pas que la valeur du sentiment actuel de l'Église ait été le seul motif de la manière de procéder des Pères de Trente. Ils voulaient sans doute aussi éviter de compliquer leur travail, en s'abstenant de définir ce qui n'était pas nécessaire pour combattre les nouvelles hérésies, et rendre plus facile l'acceptation des décrets du concile. Cependant l'histoire de leurs discussions ne laisse pas de doute, nous semble-t-il, sur l'importance qu'ils attachaient au consentement des Églises considéré comme expression de la tradition catholique. On peut remarquer d'ailleurs qu'ils ne se crurent pas obligés à la même réserve lorsque les principes de foi n'étaient pas en question. Ainsi, après qu'on se fut accordé sur le canon qui reconnaît à l'Église le droit d'établir des empêchements dirimants du mariage, le décret qui déclarait nuls les mariages clandestins, adopté par cent quarante prélats, fut maintenu malgré le vote contraire de plus de cinquante autres, parmi lesquels se trouvaient les légats Simonetta et Hosius, et auxquels s'adjoignit le P. Lainez, alors général de la Compagnie de Jésus (Pallavicini, *Hist. Conc. Trid.*, l. XXII, ch. IV). Cette opposition se manifesta, non seulement dans les congrégations générales, mais même dans la session solennelle (24e du concile) où les décrets sur le mariage furent promulgués (Pallav., l. XXIII, ch. IX, n. 1-5).

lement sur le développement progressif et de plus en plus éclatant du sentiment de l'Église par rapport à cette doctrine. Plusieurs des arguments sur lesquels elle s'étend avec le plus de complaisance paraîtraient d'un bien faible poids, s'il fallait les considérer seulement comme des preuves historiques de la conformité du dogme défini avec l'enseignement des apôtres.

Ce que nous avons tâché d'établir sur l'importance du sentiment de l'Église à une époque quelconque n'autorise pas du tout à professer du dédain pour la théologie positive, qui a pour objet spécial l'étude de la tradition historique relativement aux dogmes chrétiens. Cette étude conservera toujours sa valeur. Outre l'intérêt qu'elle offre pour la science de la religion, elle est d'un puissant secours pour donner l'intelligence nette des définitions dogmatiques. Et cela d'autant plus que c'est par elle surtout et presque uniquement que se forme, sous la direction de la providence surnaturelle qui veille aux destinées de l'Église, le sentiment universel qui prépare ces définitions. En outre, elle nous permet de rendre raison de notre foi à ceux qui nous y provoquent, et surtout elle nous fournit d'excellentes armes contre les attaques des sectes hérétiques ou schismatiques, qui veulent néanmoins continuer à s'appeler chrétiennes. Toutes ces sectes sont fatalement ame-

nées, par la nécessité de justifier leur rébellion contre l'Église-mère, à accuser celle-ci d'avoir corrompu la doctrine primitive. L'étude des textes anciens démontre l'inanité de leurs reproches.

A la vérité, nous ne croyons pas que, dans l'état actuel de nos connaissances, la théologie positive soit à même d'établir avec un degré de certitude suffisant, la conformité de toutes nos croyances présentes avec celles de la primitive Église. Mais elle peut fort bien prouver, d'abord, que plusieurs des doctrines catholiques qui ont particulièrement donné lieu aux invectives des sectaires, comme par exemple celle de l'Eucharistie, sont clairement contenues dans l'enseignement apostolique, tel que nous le connaissons par les livres de l'Écriture et par les ouvrages des premiers Pères; ensuite, que pour aucun de nos dogmes, il n'y a eu, dans l'Église des premiers siècles, un sentiment moralement universel opposé à celui qui a été consacré plus tard par une définition solennelle. Cela suffit pour amener tout protestant, tout schismatique de bonne foi, à reconnaître la fausseté de l'accusation si habituellement portée contre l'Église romaine par les docteurs de sa secte, par suite à concevoir des doutes sérieux sur la légitimité de sa position devant cette même Église, et enfin à examiner les titres qu'elle possède à son respect et à son obéissance; ce qui doit entraîner sa conver-

sion, pour peu qu'il ait l'esprit droit et juste. Mais que la théologie prouve à l'évidence, et en s'appuyant uniquement sur l'Écriture Sainte et sur les autres monuments de la tradition primitive, la vérité de chacun des dogmes catholiques, c'est ce qu'on ne peut exiger d'elle, et, pour dire toute notre pensée, ce qui semble ne pouvoir s'accorder avec les intentions du divin Instituteur de l'Église, qui a voulu que chez elle seule et dans la soumission à son autorité infaillible, on trouvât l'apaisement de ses doutes et le repos de l'âme dans la possession certaine de la vérité. Ce n'est pas à propos de livres ou de monuments quelconques, c'est à l'autorité toujours vivante des Apôtres et de leurs successeurs, qu'il a dit : „ Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise ; „ et „ Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. „

Voilà, ce nous semble, nos comptes réglés avec la théologie, et tout danger de conflit écarté de ce côté. Mais certains auteurs pieux ne se contenteront peut-être pas de la réserve faite à l'endroit de la tradition dogmatique. Ils exigeront encore que nous donnions une place à part aux traditions qui nous sont conservées dans les monuments et dans les usages des églises particulières. Sans revendiquer pour elles le caractère d'infaillibilité propre aux croyances de l'Église universelle, ils ne con-

sentiraient pas à les voir confondues avec ce qu'on appelle un peu dédaigneusement les traditions populaires, et prétendent y trouver des témoins généralement sûrs des faits qu'ils affirment.

Il ne manque pas de raisons assez plausibles en faveur de ce sentiment. En effet, rien ne s'introduit dans les croyances et dans les usages d'une église que par la volonté ou du consentement du clergé qui la gouverne. Or, celui-ci se compose régulièrement des hommes les plus éclairés et les plus vertueux, et il regarde comme sa mission spéciale de veiller à la conservation des doctrines et de la discipline antiques, qui ont à ses yeux un caractère sacré. Un tel corps doit être, et l'expérience apprend qu'il est en effet très jaloux de n'y laisser rien ajouter ou changer, à moins de motifs d'une force irrésistible; et alors même le changement ne se fera guère sans des débats et des contradictions qui laisseront certainement des traces dans l'histoire. Ce corps d'ailleurs ne périt jamais entièrement. Il se perpétue par le renouvellement successif de ses membres; et ainsi se perpétue toujours vivante la tradition dont il est le gardien et l'interprète.

Ces considérations ont paru concluantes à quelques écrivains modernes. Ils ne conçoivent pas comment, avec de tels éléments de sécurité, on peut conserver un doute au sujet de la fidélité de

la transmission. Aussi regardent-ils un pareil doute comme une impiété, et n'hésitent-ils pas à qualifier durement la témérité des critiques assez opiniâtres pour se croire en droit de le maintenir. A leur avis, il faudrait appliquer aux traditions ecclésiastiques en général, surtout lorsqu'elles sont consacrées par les monuments liturgiques d'une église particulière, le principe de saint Augustin que nous avons rapporté plus haut.

Il y a cependant des faits qui sont de nature à ébranler cette intrépide confiance. Ainsi, comment ne pas douter un peu de la vigilance efficace du clergé, lorsqu'on rencontre dans les anciens rituels des principales églises de France le détail des cérémonies plus que bizarres de la fête des fous, de celle de l'âne, et autres semblables joyeusetés, qu'on ne parvient, au quinzième siècle, à supprimer qu'à grand'peine, et encore grâce au concours de l'autorité royale (1) ? Comment s'expliquer qu'environ vingt églises se glorifient de posséder un des clous qui attachèrent Jésus-Christ à la croix, outre celle de Notre-Dame de Paris, qui en conserve trois dans son trésor (2) ? Que dire de la

(1) Comp. Du Cange, *Glossar.* (éd. Firmin-Didot), aux mots *Kalendæ*, *Festum Asinorum*.

(2) Comp. Kraus, *Der heilige Nagel in der Domkirche zu Trier*, p. 85 et suiv. — On peut dire, sans doute, que plusieurs de ces clous sont du genre de ceux que saint Charles

fête célébrée pendant si longtemps à Cologne en l'honneur du prétendu pape saint Cyriaque, qu'on disait avoir abdiqué la dignité pontificale au IIIe ou au IVe siècle pour servir de guide à sainte Ursule et à ses compagnes, et avoir été martyrisé avec elles ? Légende qui obtint tant de crédit, sur la foi des traditions de l'église de Cologne, qu'elle fut adoptée et maintenue jusqu'au milieu du XVIe siècle, non-seulement par les chroniqueurs, mais encore dans le recueil des lois canoniques et dans le bréviaire romain (1).

Ces exemples et d'autres semblables montrent assez combien est peu décisive l'autorité des traditions d'une église particulière. Nous ne prétendons pas cependant refuser toute valeur aux considérations sur lesquelles on appuie cette autorité. Elles n'ont qu'un défaut, c'est d'être trop incomplètes. Il est nécessaire d'y ajouter quelques réserves, qui, à vrai dire, restreignent notablement la portée de la conclusion. Ainsi il faut supposer que, dans chaque église, le corps du clergé a tou-

Borromée envoya à diverses églises, c'est-à-dire façonnés sur le modèle de l'un des saints clous véritables et mis en contact avec lui ; ce qui suffit pour justifier l'honneur qui leur est rendu. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent généralement les traditions des églises qui les possèdent.

(1) Dans les éditions antérieures à la révision des leçons du Bréviaire par Baronius. Comp. *Act. SS.* tom. IX Octob., p. 101.

jours été à la hauteur de sa mission; que, dans les temps de barbarie et d'ignorance à peu près générales, il a su se garder des entraînements de la crédulité et de la grossièreté populaires; qu'il a toujours mis sa principale sollicitude à ne pas permettre à ces vices de se glisser dans le sanctuaire. Il faut encore supposer que, lorsqu'il s'est agi d'admettre une croyance très favorable à l'honneur ou aux intérêts de sa propre église, de son diocèse ou de sa province, ce corps n'a jamais pu s'aveugler, ni montrer la moindre faiblesse, comme il arrive à tous les individus en pareil cas; ou du moins, qu'il s'y est toujours rencontré assez d'hommes éclairés, indépendants, énergiques, pour combattre ouvertement, à leurs risques et périls, les opinions chaudement embrassées par leurs collègues et déjà passées à l'état de certitude dans l'esprit enthousiaste du peuple.

A qui est tant soit peu versé dans l'histoire du moyen âge, toutes ces suppositions ne laissent pas de donner lieu à quelque scrupule touchant les traditions reçues à cette époque dans les églises particulières. Peut-être alors ne sera-t-on guère disposé à leur accorder plus d'autorité qu'aux traditions populaires. Peut-être voudra-t-on, avant de reconnaître cette autorité spéciale à des traditions ecclésiastiques d'une date quelconque, — bien entendu toujours sous la réserve des traditions

dogmatiques, — pouvoir constater la présence de ces deux conditions: d'abord que, depuis la génération témoin des faits jusqu'à l'apparition de ces mêmes faits dans les traditions d'une église, celle-ci a été organisée et administrée selon toutes les règles; en second lieu que, pendant le même laps de temps, son clergé s'est trouvé tellement composé qu'on ne puisse aucunement le suspecter d'avoir rien admis à la légère, rien dénaturé. Nous serions fort embarrassé, quant à nous, pour démontrer que ces prétentions sont excessives, et, sauf meilleur avis, nous croyons devoir nous y rallier.

Mais en faisant cette concession, disons aussi que, lorsque les deux conditions indiquées se trouvent réunies, les traditions ecclésiastiques acquièrent une importance très considérable, même pour la connaissance des faits de beaucoup antérieurs à l'époque où l'on peut constater leur existence. Elles devront quelquefois être mises presque au même rang que les documents contemporains et publics. Du reste on pourra, dans une certaine mesure, attacher cette importance à toutes celles qui se sont transmises dans des conditions analogues. Ainsi, on ne serait pas en droit, ce nous semble, d'assimiler entièrement aux traditions populaires les souvenirs antiques qui se sont conservés dans certaines corporations sacerdotales de l'Égypte ou de l'Inde : ils seront plutôt

regardés comme exprimant les idées reçues chez ces castes au temps où elles furent définitivement constituées et commencèrent à fonctionner régulièrement. Il en sera ainsi pour toutes les institutions empreintes du même caractère de stabilité.

Avant de passer à l'examen des traditions populaires proprement dites, telles que nous les avons définies au début de ce chapitre, il faut encore dire un mot d'un genre de témoignages qui paraissent au premier abord identiques et qui s'en distinguent très nettement.

Ce n'est guère que depuis trois siècles que les savants ont pris la louable habitude de ne jamais avancer un fait sans citer leurs sources d'informations. Les anciens écrivains, ecclésiastiques ou profanes, ne se croyaient pas obligés à tant de précaution. Ils parlent de faits dont plusieurs générations les séparent, comme s'ils en étaient les témoins, et vainement chercherait-on chez eux l'indication des documents qui les ont guidés. Bon nombre de ces documents ayant disparu, impossible d'y recourir et de les contrôler. De plus, aux détails recueillis dans les monuments historiques, ces écrivains en mêlent d'autres puisés dans une tradition orale d'origine incertaine. Ici encore les secours nécessaires pour faire le triage nous manquent, et il serait imprudent d'y suppléer par des conjectures.

Évidemment de pareils témoignages n'ont pas, en général, le même poids que ceux des contemporains. D'un autre côté, il serait injuste de les confondre indistinctement avec les traditions populaires. Le seul moyen judicieux de les mettre en œuvre, ce sera de discuter pour chaque auteur, et parfois même dans chaque cas particulier, les raisons qui doivent nous inspirer plus ou moins de confiance dans la fidélité de ces narrations relativement récentes.

Ainsi, il y a d'abord de précieuses exceptions à la méthode ordinaire des écrivains anciens. Parmi elles il faut mettre au premier rang le père de l'histoire ecclésiastique, le consciencieux Eusèbe de Césarée. Son grand ouvrage historique est plutôt une collection de documents disposés par ordre chronologique et précédés de courtes introductions qu'un récit continu (1). Il ne néglige pas cependant de rapporter aussi à l'occasion les traditions à l'appui desquelles il ne peut citer aucun

(1) Aussi n'avons-nous pu voir sans un profond étonnement quelques auteurs modernes, qui avaient certainement lu Eusèbe avec attention, fonder une supposition d'interpolation sur cette remarque, que le chapitre où se trouve tel document assez embarrassant pour eux peut se retrancher sans rompre aucunement le fil de la narration. Ils auraient dû s'apercevoir que la même remarque s'applique presque à tous les chapitres des dix livres de l'*Histoire ecclésiastique*.

témoignage contemporain; mais alors il a soin de marquer cette circonstance par quelque *on dit, on rapporte,* glissé dans un coin de la phrase.

Pour d'autres auteurs, on peut se convaincre, à l'aide des documents qui existent encore, qu'ils ont mis un grand soin à ne rien affirmer que sur des données bien solides, et une extrême réserve à accueillir des traditions populaires qui avaient certainement cours de leur temps: on sera naturellement amené dès lors à s'en rapporter à leur autorité pour des faits qu'on n'est pas à même de contrôler ainsi. D'autres fois encore, sans avoir une confiance générale dans la science d'un écrivain, on ne laissera pas d'accepter sans crainte son témoignage par rapport à certains faits particuliers, parce que, vu la nature de ces faits et la position de celui qui les raconte, on ne peut douter de la sûreté de ses informations.

Hors de là, les sources dont il est question ici sont loin de valoir les monuments contemporains, et leur autorité n'est guère supérieure à celle des traditions populaires.

Et remarquons que ces règles ne doivent pas moins s'appliquer aux Pères de l'Église qu'aux autres écrivains. Leur témoignage a sans doute une très haute valeur lorsqu'il s'agit de dogmes ou de faits dogmatiques; mais quant aux détails purement historiques, nous ne voyons pas à quel

titre on leur décernerait un privilège de quasi-infaillibilité, parfaitement inutile pour la mission qu'ils avaient à remplir. Qu'on ne suspecte jamais leur véracité, à la bonne heure. Mais faut-il leur supposer, à cause de la qualité de témoins de la tradition catholique, — et sauf les talents particuliers qu'on constate chez chacun d'eux, — une perspicacité et un sens critique d'un degré supérieur à celui qui caractérise les œuvres du temps et du pays où ils vivaient? Leur fait-on injure en observant que la plupart d'entre eux ne s'occupèrent jamais d'études historiques, qu'ils n'avaient guère le loisir de s'y livrer, et qu'ils citent les faits pour lesquels on invoque leur autorité dans des discours, dans des lettres ou dans des ouvrages de controverse souvent composés fort à la hâte? Et un historien moderne doit-il être taxé de témérité lorsque, en considération de telle ou telle de ces circonstances ou de toutes réunies, il manifeste la crainte que certains détails n'aient été rapportés par un Père de l'Église uniquement sur la foi d'une tradition populaire? Nous ne le pensons pas. Il n'y a aucun avantage, nous semble-t-il, à s'en tenir au vague principe du respect dû aux anciens Pères et à la recommandation générale de n'abandonner leur autorité que pour des raisons très graves. Ce sont là des règles trop élastiques pour servir de base aux jugements de la science. Elles

donnent inévitablemeut lieu à une foule d'inconséquences et de variations, du genre de celles que le P. Honoré de Sainte-Marie a relevées chez les principaux critiques français du XVII[e] siècle (1), et qui n'ont pas peu contribué peut-être à retarder les progrès qu'ils voulaient réaliser.

(1) Dans ses *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique.*

—◇◆◇—

CHAPITRE XI.

Autorité de la tradition populaire.

Nous avons tâché jusqu'ici de dégager le problème des éléments qui en auraient rendu la solution plus difficile en introduisant dans ses données une déplorable confusion. Nous pouvons maintenant l'aborder directement et nous demander ce qu'il faut penser, en bonne critique, de ces récits naïfs qui ont formé le fond des connaissances populaires longtemps avant d'attirer l'attention des savants.

A entendre certains enthousiastes, il n'y aurait pas de source plus pure de l'histoire. Peu s'en faut qu'ils ne les mettent au-dessus de la plupart des témoignages consignés par écrit en présence même des événements. Car ceux-ci leur paraissent devoir être légitimement suspects, comme ayant pour auteurs des personnages qui ont plus ou moins pris part aux choses qu'ils racontent, et subi par là même l'influence des passions qui

s'y trouvaient en lutte. Au lieu que les traditions populaires sont dues en général à des spectateurs désintéressés. Sujet ordinaire des entretiens au foyer de famille, toujours racontés de la même façon par l'aïeule à ses petits-enfants, les détails ainsi transmis se sont gravés en traits ineffaçables dans la mémoire du peuple et s'y sont conservés sans altération, jusqu'au jour où un consciencieux historien, recueillant avec respect ces débris du passé, les a fait entrer dans ses récits. Suivant d'autres, plus intrépides encore, ce dernier est seul coupable des faussetés qu'on y découvre. En les fixant par l'écriture, en leur ôtant leur caractère de traditions orales, il a supprimé du même coup ce qui en faisait le charme et le prix.

Inutile de s'arrêter à détruire ces illusions. Leurs défenseurs sont de ceux qui cherchent surtout la poésie dans l'histoire. Ce n'est pas le fait de la critique, qui, sans tenir rigueur à la poésie, n'a jamais eu pour elle de ces complaisances excessives. Elle va même jusqu'à se défier positivement des deux grands inspirateurs de la muse, l'imagination et le sentiment, préférant prendre surtout pour guide la froide raison.

Si nous consultons cette dernière, elle nous fournira tout de suite un rapprochement lumineux. On ne peut s'empêcher, nous semble-t-il, de constater au premier coup d'œil une analogie

frappante entre les caractères de la tradition orale par rapport au passé et ceux de la rumeur publique en ce qui touche les événements actuels. Des deux côtés, même foule innombrable de témoins intermédiaires entièrement inconnus, généralement d'accord sur la substance des faits, mais souvent très opposés entre eux dès qu'on vient aux détails; des deux côtés aussi, même ignorance quant à la qualité des témoins primitifs; enfin, des deux côtés, même expérience d'une multitude de cas où la nouvelle propagée s'est trouvée véritable, et d'une multitude d'autres où elle a été complètement démentie.

Eh bien! supposons un homme prudent qui a le plus grand intérêt à savoir exactement ce qui se passe dans un pays lointain, et apporte un soin minutieux à s'en informer. Que fait-il, lorsqu'il apprend par la rumeur publique un événement important qu'on dit s'y être accompli? Accepte-t-il de confiance tous les détails qui lui parviennent par cette voie? Ou, au contraire, n'y prête-t-il aucunement l'oreille? Ni l'un ni l'autre. Il recueille avidement les récits divers qu'on colporte, il les compare, il voit sur quels points ils s'accordent, sur quels points ils sont en divergence. Cependant il ne se hâte pas de conclure. Il suspend son jugement; il tâche de se procurer les rapports officiels; il écrit à ses amis qui sont

sur les lieux, pour obtenir d'eux des nouvelles certaines, la confirmation des faits sur lesquels on s'accorde, la solution des difficultés qui naissent des versions contraires. Le caractère des personnages chargés des rapports officiels est-il tel qu'il n'ose se fier à eux, lui est-il impossible de correspondre avec ses amis, parce que les communications sont interrompues par la guerre ou pour toute autre cause ; en un mot, se trouve-t-il réduit aux seules informations de la rumeur publique, il restera indéfiniment dans l'état de doute et se contentera d'une probabilité plus ou moins grande, jusqu'à ce qu'il trouve le moyen de mieux s'éclairer.

Pourquoi n'agirions-nous pas de même en présence d'une tradition populaire? N'a-t-elle pas les mêmes droits à notre attention, et n'avons-nous pas par rapport à elle les mêmes motifs de défiance? Ce secours n'a-t-il pas mis souvent des critiques sagaces sur la voie de découvertes importantes, auxquelles ils ne seraient jamais parvenus par le seul moyen des monuments écrits ou figurés? Et d'un autre côté, ces critiques n'ont-ils pas eu a constater, en étudiant les documents historiques, le mélange singulier et, s'il est permis de parler ainsi, capricieux, de vrai et de faux qui se rencontre à chaque pas dans les traditions populaires? Ceux qui sont tant soit peu au fait des

résultats obtenus par les restaurateurs de l'histoire ancienne de l'Orient et des magnifiques travaux de M. J. B. de Rossi sur les catacombes romaines, n'hésiteront pas à répondre affirmativement.

Il serait donc également téméraire, et de ne tenir aucun compte des traditions orales pour s'en rapporter uniquement aux témoignages écrits et aux monuments contemporains, et d'ajouter à ces traditions une foi entière, à la seule condition qu'elles ne soient pas en contradiction formelle avec d'autres données de l'histoire, sans en recevoir d'ailleurs aucune confirmation. Jamais elles ne seront par elles-mêmes un fondement suffisant pour établir avec certitude la vérité d'un fait historique, — à moins qu'il ne s'en rencontre plusieurs de sources diverses, dont l'accord ne peut s'expliquer que par l'existence de ce fait (1) ; mais elles serviront de point de départ à des recherches fécondes, et quelquefois elles nous donneront de certaines énigmes historiques une explication que nous aurions vainement cherchée dans les écrits du temps. Souvent aussi, elles nous feront découvrir dans ceux-ci des détails précieux, que nous n'y aurions jamais remarqués,

(1) Nous reviendrons sur ce point lorsque nous traiterons de la conjecture (chap. xv).

tant la mention en est brève ou obscure, mais dont le sens est éclairci et en quelque sorte révélé par elles.

Recueillons donc avec soin les traditions populaires des différents pays et des différentes époques, comparons-les entre elles, examinons-en la valeur à la lumière des autres renseignements acquis par la science ; et lorsque cette lumière nous fera complètement défaut, ayons la patience d'attendre qu'elle nous soit apportée par de nouvelles découvertes, nous contentant jusque-là de la probabilité quelconque qui résulte de la tradition. Ce sera le moyen de ne rien perdre de nos richesses, sans nous exposer à en exagérer l'importance et à les rendre suspectes en y mêlant des pièces de mauvais aloi.

Mais l'attente est pénible. On est impatient d'exploiter le fonds actuel et d'en tirer le meilleur parti possible. Aussi ne peut-on s'étonner que des critiques aient essayé d'établir certaines règles pour distinguer dans les traditions populaires, prises isolément, la part de vérité qu'elles renferment. Cependant, il faut l'avouer, ces louables tentatives n'ont pas encore abouti à un résultat bien net. Les règles proposées font illusion tant qu'on se renferme dans la théorie; elles ne résistent pas à l'épreuve décisive de la pratique.

Il pourrait sembler sage, par exemple, d'admet-

tre comme vraie la substance des faits, sauf à ne pas tenir compte des détails dont les caprices de la renommée se plaisent souvent à les orner. Cette règle se justifiera même par plus d'une application. Ne la trouve-t-on pas tout à fait juste dans les traditions sur la chute primitive, sur le déluge, sur la dispersion des peuples, traditions qu'on rencontre sous toutes les latitudes, toujours identiques pour le fond, mais avec une si merveilleuse variété de détails (1)?

Malheureusement, il est aussi une foule de cas où la substance même n'a d'autre fondement que la naïve hardiesse de l'imagination populaire. Citons quelques traits; ils offriront tout au moins l'avantage de reposer un peu l'esprit de nos lecteurs.

Voici une légende thuringeoise, dont la première trace saisissable apparaît en 1584, mais qui ne tarda pas à se répandre par toute l'Allemagne et à trouver du crédit même chez les plus respectables historiens; aujourd'hui encore, bien de braves Allemands ne doutent pas de son entière vérité. Vers 1227, un comte de Gleichen s'en alla guerroyer en Palestine, à la suite de son suzerain, le

(1) Comp. *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par M. Fr. Lenormant, 9[e] édit., tom. I, liv. I, ch. II. *Traditions parallèles au récit biblique.*

landgrave de Thuringe. Après maint beau fait d'armes, il tomba au pouvoir des Sarrasins. Réduit à la dure condition d'esclave, le preux chevalier traînait douloureusement le poids de sa misérable existence, lorsque son heureuse étoile le mit sur le chemin de la fille du sultan. Celle-ci fut frappée de la bonne mine du captif, et ayant été informée de sa noble origine, elle se prit d'amour pour lui, tellement qu'elle n'eut plus d'autre pensée que de briser ses fers et de l'avoir pour époux. Bref, elle fit tant et si bien qu'un jour, après treize ans d'absence, on vit arriver au château de Gleichen le noble comte, accompagné de sa libératrice. Grande allégresse au manoir seigneurial, comme bien l'on peut penser ; force témoignages d'admiration et de reconnaissance prodigués à l'illustre étrangère. Mais, hélas! au milieu de la joie générale, se révéla pour elle un obstacle à la réalisation de ses vœux, obstacle dont son compagnon de fuite avait probablement oublié de l'avertir, préoccupé qu'il était avant tout de se tirer des mains des mécréants. Le comte était marié et sa femme vivait encore, toujours fidèle à la mémoire de l'époux qu'elle croyait avoir perdu. Celui-ci était trop bon chrétien et trop bon mari pour s'arrêter à la pensée d'une union criminelle. D'un autre côté, il lui était dur d'abandonner l'héroïque jeune fille à qui i

devait la liberté et qui avait tout quitté pour le suivre. Dans son embarras, il ne vit rien de mieux que d'exposer le cas au Saint-Père, qui était pour lors Grégoire IX. Le bon Pape se laissa attendrir au touchant récit de ses aventures, et leva toute difficulté en lui accordant, en 1240 ou 1241, une dispense qui lui permettait d'épouser la princesse musulmane, tout en conservant sa première femme. Il poussa même la bienveillance jusqu'à envoyer à la fiancée un bijou, qu'on montrait encore au XVII[e] siècle. Le mariage se fit, et, s'il fallait croire la légende jusqu'au bout, le comte vécut ensuite de longues années avec ses deux femmes, sans que jamais le plus léger nuage de jalousie soit venu troubler la bonne harmonie entre elles.

Veut-on savoir maintenant ce qui a donné lieu à cette romanesque histoire? Tout simplement une pierre tumulaire, sur laquelle était représenté un chevalier entre deux figures de femme : l'une de celles-ci portait une coiffure d'une forme singulière et parsemée d'étoiles et de perles. Cette coiffure a été aux yeux du peuple un indice manifeste de l'origine orientale de celle qui en a été parée, et il ne lui en a pas fallu davantage pour réunir autour de cette donnée tout l'échafaudage de la légende. Le monument est très probablement celui d'un comte de Gleichen, mort en 1494,

après avoir épousé successivement deux femmes, bien entendu sans devenir bigamé (1).

Une origine semblable peut être assignée aux nombreuses légendes des martyrs *céphalophores*. Elles se ressemblent presque toutes d'une manière frappante. Immédiatement après le supplice, le corps du saint se dresse sur ses pieds, au grand ébahissement des bourreaux, prend entre les mains sa tête tombée sous la hache, et, l'élevant à la hauteur de la poitrine, se met en marche, soit vers sa demeure, soit le plus souvent vers le lieu où il veut être honoré, et va se coucher là pour ne plus se relever. La première source de ces légendes, ainsi que les Bollandistes l'ont indiqué plus d'une fois, se trouve probablement dans ce texte de saint Jean Chrysostome : « Comme des soldats « s'adressent avec confiance à leur roi, lorsqu'ils « peuvent lui montrer des blessures reçues à son « service, de même ces saints martyrs, se pré- « sentant devant le Roi du ciel avec leur tête entre « les mains, obtiennent de lui tout ce qu'ils dési- « rent (2). » Quelque naïf *ymagier* du moyen âge aura traduit ce texte en sculpture, et de là est résulté bientôt un type caractéristique des saints

(1) Comp. Döllinger, *Die Papst-Fabeln des Mittelalters*, p. 34.

(2) Chrysost. Homil. 40 in SS. Juventinum et Maximinum (Migne, P. G., tom. XLIX-L, col. 576).

décapités. Malheureusement la signification de ce type se perdit aux siècles suivants, et le goût du merveilleux aidant, ainsi que l'émulation pour la gloire du patron du lieu, on vit bientôt apparaitre de tous côtés, particulièrement en France, cette foule de traditions qui consacrèrent une interprétation nouvelle et plus dramatique. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints* (1), a pu dresser une liste d'environ quatre-vingts martyrs ou groupes de martyrs *céphalophores :* la plupart ont en même temps, dans les traditions populaires, une légende de la forme mentionnée plus haut. Encore cette liste, au témoignage du P. Cahier lui-même, est-elle loin d'être complète.

D'autres traditions doivent leur naissance à des inscriptions plus ou moins librement interprétées. Mabillon rapporte un cas assez curieux. Du temps d'Urbain VIII, arriva à Rome une supplique d'une église d'Espagne, qui demandait des indulgences pour la fête d'un *saint Viar*, dont elle prétendait posséder le corps. La nouveauté de ce nom surprit le pape. Avant de rien accorder, il voulut savoir sur quels monuments reposait le culte du prétendu saint. L'enquête aboutit à constater que toutes les preuves de sa sainteté se réduisaient à une pierre placée à l'endroit où on le croyait ense-

(1) Art. *Tête coupée.*

veli et sur laquelle se lisait son nom clairement tracé : S.VIAR. La pierre fut examinée avec attention par des épigraphistes un peu plus habiles que le clergé et le peuple du bourg espagnol, et ces savants n'eurent pas de peine à y reconnaître les restes d'une inscription presque entièrement effacée, où était mentionné un *præfectu*S VIAR*um* ou intendant des chemins publics au temps de la domination romaine (1). Naturellement il ne fut plus question d'indulgences ni de fête.

M. Döllinger rapporte une circonstance où la tradition fit mieux son chemin (2). On avait trouvé à Rome, vers la fin du VII[e] siècle, une inscription renfermant les sigles suivants : R. R. R. F. F. F, qu'on lit assez aisément, en tenant compte des abréviations usitées dans le style lapidaire ancien: *Ruderibus rejectis Rufus Festus fieri fecit.* Mais cette interprétation supposait trop de science et était trop simple pour venir à l'esprit des archéologues du temps. Aussi préféra-t-on voir dans l'inscription un oracle sibyllin qui prédisait la ruine de Rome en ces termes solennels : *Roma ruet Romuli ferro flammaque fameque*. C'est ainsi qu'elle se trouve rapportée dans les chroniques du moyen âge depuis Bède. On n'eut pas de peine

(1) Mabillon, *Iter italicum* (Paris, 1724), p. 143.
(2) *Papst-Fabeln*, p. 29.

d'ailleurs à constater l'accomplissement de la prédiction : personne n'avait à craindre de compromettre sa réputation de prophète, en annonçant une semblable catastrophe pour une ville quelconque de l'empire d'Auguste.

Certaines croyances populaires trouvent leur explication dans une ressemblance fortuite de noms qui a donné lieu à établir un rapport imaginaire entre les hommes ou les choses qui les portaient, ou bien encore dans des espèces de *rébus* composés sur ces noms et transformés ensuite en faits traditionnels. A cette dernière espèce peuvent se rapporter les naïves légendes de saint Christophe (1), de sainte Lucie (2) et d'autres saints populaires.

Notons encore une autre source fort abondante de fausses traditions. Comme on l'a souvent remarqué, le peuple, chez qui l'instruction est peu répandue, conserve toujours les caractères de l'enfance. Il en a la naïveté, la crédulité, l'enthou-

(1) Christophorus, *porte-Christ*. — V. Cahier, *Caractéristiques des saints*, t. I, p. 56, 65.

(2) Invoquée, comme saint Clair, dans les maladies d'yeux, à cause de son nom (Comp. Cahier, ouv. cité, art. *Calembour ou Jeu de mots*, p. 156). De là sans doute l'habitude de la représenter portant deux yeux dans sa main ou dans un plateau, et aussi la légende d'après laquelle elle se serait arraché les yeux pour faire cesser les poursuites d'un jeune homme épris de leur beauté (Comp. *ibid.*, p. 105).

siasme facile et ardent, et aussi la tendance à particulariser, à reporter sur une seule figure qui a frappé son imagination, tout ce que ses souvenirs lui rappellent de la classe d'hommes à laquelle son héros appartient, sans marchander sur les détails merveilleux, les anachronismes de dates ou de mœurs, la confusion bizarre des faits et des personnages. Sésostris, Sémiramis, Charlemagne et bien d'autres héros populaires ont été ainsi libéralement gratifiés de hauts faits tout autrement nombreux et brillants que ceux dont les monuments historiques ont gardé la mémoire. C'est ainsi encore que, dans certaines parties de l'ancienne Gaule, presque tous les endroits où l'on a retrouvé quelques ruines de constructions militaires attribuées aux Romains ont été décorés du nom de *Camp de César* ou de *Mont-César*, et, ce qui est plus curieux, les débris de monuments celtiques appelées *pierres de Brunehaut.* Le souvenir du célèbre conquérant est demeuré dans l'esprit des peuples comme la personnification du génie romain, et celui de l'énergique reine d'Austrasie, comme le type du génie barbare.

En voilà assez pour montrer combien est illusoire la règle qui suppose toujours un fond de vérité dans les traditions populaires, et ne permet le doute que sur les détails. Il n'y aurait rien de téméraire à affirmer que les cas où cette règle a

été trouvée en défaut sont beaucoup plus nombreux que ceux où l'on a pu en constater l'exactitude. Car ce qu'on découvre de vrai après examen dans certaines traditions, appartient beaucoup plus aux détails qu'à la substance des faits.

Voici une autre règle, souvent proposée, ou du moins invoquée dans des circonstances particulières. Une tradition devra prudemment être acceptée comme vraie, dès qu'elle réunit ces trois conditions. D'abord, que son objet soit un fait éclatant, public, qui a eu nécessairement un grand nombre de témoins; ensuite, qu'elle ait été universellement admise pendant un laps de temps considérable; enfin, que pendant tout ce temps il ne se soit élevé contre elle aucune réclamation, même de la part de ceux qui avaient tout intérêt à la contredire et qui étaient le plus à même de le faire.

Rien de plus facile que de justifier cette règle par des considérations *à priori*. Elle pourra même sembler plutôt sévère qu'indulgente. Et cependant, prise dans sa généralité, elle ne peut tenir contre le témoignage de l'histoire. Celle-ci nous montre des faits absolument et évidemment faux, pour lesquels cependant se réunissent toutes les conditions indiquées. Nous n'en rappellerons que deux exemples, assez remarquables, du reste, pour tenir lieu de beaucoup d'autres.

C'est d'abord celui de la fameuse tradition sur la papesse Jeanne. Il s'agit là certes d'un fait éclatant. Il était raconté comme ayant eu pour témoin toute la ville de Rome, où la prétendue papesse aurait porté la tiare plus de deux ans ; la catastrophe qui termina son règne devait avoir eu lieu dans une procession solennelle, à laquelle assistaient le clergé et le peuple. Il ne fallait pas de bien laborieuses recherches pour démontrer la complète fausseté de cette écœurante histoire. Et cependant personne n'y songea jusqu'après le milieu du XVe siècle. Et alors même, à peine si l'on rencontre chez deux ou trois auteurs quelque doute timidement émis au sujet de sa certitude. Bien plus, ce furent des écrivains très catholiques, et en particulier des membres de deux grands ordres religieux entièrement dévoués au Saint-Siège (1), qui la propagèrent. Jean Huss put s'en servir au concile de Constance comme d'un argument contre l'autorité pontificale (2), sans qu'aucun des Pères ou des théologiens du concile élevât la voix pour la nier. Pendant tout le cours

(1) Comp. Döllinger, *Papst-Fabeln*, p. 16 et suiv. — Mais nous sommes loin de vouloir nous associer aux reproches et aux malveillantes suppositions que se permet le savant historien contre les Dominicains et les Franciscains d'alors. Ils n'avaient qu'un tort, qui ne semble pas si impardonnable : ils étaient de leur temps.

(2) Comp. Hefele, *Conciliengeschichte*, t. VIII, p. 165.

du XVe siècle, les théologiens et les canonistes les plus distingués, parmi lesquels on peut citer le cardinal Jacobazzi et Adrien d'Utrecht, plus tard pape sous le nom d'Adrien VI, ne firent aucune difficulté de l'admettre, et elle était si universellement accréditée que le cardinal de Torquemada, l'un des plus savants et des plus ardents défenseurs du Saint-Siège à cette époque, n'hésitait pas à écrire : « Puisqu'il est certain qu'autrefois une femme a été regardée comme pape par tous les catholiques, il n'est pas impossible qu'un hérétique soit un jour tenu pour tel, quoiqu'il ne puisse l'être véritablement (1). » Enfin l'odieuse fable paraît encore dans des livres imprimés à Rome, sous les yeux et avec privilège de l'autorité pontificale, jusqu'au milieu du XVIe siècle.

L'autre fait n'est pas moins frappant. C'est celui de la créance qu'obtinrent les fausses décrétales. Si jamais un événement a dû faire sensation dans le monde ecclésiastique et savant, ce fut la production, au milieu du IXe siècle, de cet ample recueil de pièces si importantes par leur antiquité, la qualité de leurs auteurs et leur contenu. Elles introduisaient dans la discipline ecclésiastique un changement considérable, en soustrayant le juge-

(1) Card. de Turrecremata, *Summa de Ecclesia* (Venet., 1561), part. II, lib. IV, cap. XX (p. 395).

ment des évêques en première instance aux synodes provinciaux (1), auxquels il avait été jusque-là universellement attribué, et affirmaient audacieusement que tel avait été le droit et la pratique depuis les premiers siècles de l'Église. Assurément un grand nombre d'évêques, en particulier le savant Hincmar de Reims, contemporain de l'apparition des décrétales, et, au siècle suivant, Gerbert, auxquels on opposa ces assertions qui condamnaient si complétement leur conduite, avaient le plus grand intérêt à les contredire. Ils pouvaient d'ailleurs déjà se servir à cet effet de tous les arguments qui prouvent à l'évidence la supposition des lettres éditées par le faux Isidore. Enfin ce n'était pas la crainte de Rome qui les eût empêchés de fournir cette démonstration; car, d'un côté, il est certain que les Papes ne firent rien pendant près de deux siècles pour établir l'authenticité des fameuses décrétales, et qu'ils manifestèrent au contraire une défiance bien marquée à leur endroit, tandis qu'elles jouissaient d'une autorité incontestée dans les pays de domination franque (2); d'autre part, les évêques

(1) Comp. *La question des fausses décrétales en 1866,* par le P. L. de Régnon (*Études religieuses,* 3e série, t. XI).

(2) Comp. l'article que j'ai publié sur ce sujet (*Les fausses décrétales, l'épiscopat franc et la cour de Rome du* IXe *au* XIe *siècle*), dans les *Études religieuses* de Paris (juillet 1870), et

francs, et en particulier Hincmar et Gerbert, furent loin de nourrir, à l'égard du siège de Rome, les sentiments de déférence qui auraient dû les empêcher de rejeter un document favorable à sa puissance, s'ils avaient reconnu ou seulement soupçonné que ce document était apocryphe. Eh bien ! sauf une réserve de Hincmar au sujet des idées émises dans la préface et de la lettre de Damase placée en tête du recueil, personne ne songea à élever la moindre réclamation, et il faut attendre de nouveau jusqu'au xve siècle pour distinguer une voix discordante au milieu de l'assentiment unanime qui consacra le succès de la fourberie.

Encore une fois donc, de nouvelles conditions doivent être ajoutées à celles que nous avons énoncées au commencement de ce paragraphe. Il faudra supposer de plus que les personnages qui auraient pu contredire la tradition vivaient à une époque où le sens critique était convenablement développé, et qu'ils avaient à leur disposition des moyens d'information suffisants pour s'assurer de la vérité. On observera en outre que la première de ces deux conditions faisait à peu près complètement défaut au moyen âge, et très souvent aussi la seconde (1).

Hadrien II et les fausses décrétales, par le R. P. A. Lapôtre dans la *Revue des questions historiques* (avril 1880).

(1) Du reste, notre siècle lui-même, malgré toutes ses

Mais dès lors, avouons-le, la règle perd ses avantages pour la plupart des cas. On devra renoncer à l'argument commode de la prescription ou de la possession, si souvent, si malencontreusement invoqué à propos de faits historiques. Il sera nécessaire de discuter chaque tradition à part, de constater avec précision les circonstances où elle s'est produite, pour déterminer les caractères positifs et négatifs qui peuvent nous aider à porter un jugement prudent sur la fidélité de la transmission. Avec tout cela on n'aboutira encore, en général, comme nous l'avons dit plus haut, qu'à un certain degré de probabilité. Cette probabilité ne se changera en certitude que par le con-

ressources, n'est pas complétement à l'abri des méprises de la crédulité populaire, comme le prouve le trait suivant, que nous empruntons aux *Instructions populaires sur le calcul des probabilités*, par A. Quételet. (Bruxelles, 1828, in-24). " Quelques jours après la bataille de Waterloo un journal du pays annonça qu'un personnage auguste (le prince d'Orange), ayant été blessé, pris par les ennemis et sauvé ensuite de leurs mains, jeta ses décorations à ses libérateurs en s'écriant : Mes amis, tous, vous les avez méritées ! Ce fait fut répété et a été cité depuis dans plusieurs ouvrages comme un des faits historiques les mieux établis. Nos descendants se garderont bien de douter de son authenticité, puisqu'il a été décrit et répété sous nos yeux. Cependant nous avons vu l'auteur de ce récit, innocemment imaginé, s'effrayer de la confiance avec laquelle il avait été reçu et des arguments qu'on peut en déduire pour [contre ?] la vérité des faits historiques. „ *Ouv. cité*, p. 212, note.

cours d'autres indices tirés, soit de monuments contemporains, soit de traditions diverses dont l'harmonie avec les premières serait inexplicable, si elle ne résultait de la vérité des faits.

Voilà la seule méthode digne d'un esprit judicieux. Elle ne donne pas sans doute des résultats aussi prompts que les vagues principes dont nous avons montré l'insuffisance. Les conclusions y sont moins tranchées, mais elles sont plus sûres. Cela vaut mieux de tout point pour la science.

CHAPITRE XII.

Application. La tradition de l'épiscopat de S. Pierre à Rome.

Terminons ces considérations par une application sommaire de nos règles à l'étude d'une tradition vénérable et chère entre toutes au cœur de tout bon catholique, la tradition relative aux origines du siège de Rome. Que saint Pierre ait été le premier évêque de la ville éternelle, c'est ce qu'on trouve à l'état de croyance universellement admise, du moins depuis le commencement du III[e] siècle. Cependant aucun témoignage contemporain tout à fait formel et explicite ne peut être apporté pour établir ce fait capital de l'histoire du christianisme. A la fin du second siècle seulement, c'est-à-dire plus de cent ans après la mort du Prince des apôtres, apparaît, dans les documents parvenus jusqu'à nous, la première indication qui s'y rapporte clairement. Elle nous est fournie par saint Irénée dans son grand ouvrage contre les

hérésies (1). A partir de là, il est vrai, les témoignages abondent. L'auteur du livre contre l'hérésie d'Artémon (2), celui du poème contre Marcion (3), l'un et l'autre du commencement du IIIe siècle, puis saint Cyprien (4), Firmilien de Césarée (5), le grand historien Eusèbe, le catalogue des papes, dit *de Libère* ou du IVe siècle, et une foule d'autres documents, nomment saint Pierre comme le fondateur et le premier évêque de l'église de Rome; et jamais on n'a produit aucun texte, aucune tradition qui fût en contradiction avec la croyance générale.

Cette unanimité sur un fait d'une telle importance, — car dès le commencement, comme il apparaît par les textes de saint Irénée et de saint Cyprien, on y a vu le fondement de la primauté du Saint-Siège, — et à une époque si peu éloignée de celle où ce fait a dû avoir lieu, forme déjà une présomption suffisante pour nous le rendre tout au moins extrêmement probable. Et cela d'autant plus qu'en considérant la tradition en elle-même

(1) *Adv. Hæres*, III, 2, 3.
(2) Euseb. *Hist. Eccl.*, lib. V, cap. XXVIII.
(3) Append. ad Tertullian. — Migne, P. L. tom. II, col. 1077.
(4) Epist. 52 ad Antonianum, n. 8; Epist. 55 ad Cornelium R. P. — Migne, P. L. tom. III, col. 770 et col. 818.
(5) Epist. ad Cyprianum (Cypr. Epist. 75). — Migne, tom. cit., col. 1169.

et les pays où elle se trouve d'abord répandue, on ne constate aucun de ces détails merveilleux ou bizarres ni, quant à la plupart des témoignages, la présence d'un intérêt national ou local, qui se rencontrent à peu près toujours dans les traditions fausses ou suspectes.

Mais il y a plus. Parmi les témoins énumérés plus haut, se présente d'abord saint Irénée, mort à un âge avancé en 202, moins de cent quarante ans après le martyre de saint Pierre. L'illustre évêque de Lyon a dû connaître beaucoup de personnes qui avaient vécu avec les contemporains de l'apôtre; il était disciple de saint Polycarpe, qui lui-même avait reçu les leçons de saint Jean l'Évangéliste. Nous pouvons donc refaire aisément la chaîne des intermédiaires par lesquels a été transmis à saint Irénée ce qu'il rapporte des temps apostoliques, et certes cette chaîne n'est pas si longue ni si compliquée qu'il ait été difficile à un homme aussi distingué, à qui son séjour en Orient et ensuite dans la Gaule méridionale avait créé des relations très étendues, de se procurer des informations exactes et certaines sur une particularité qui devait avant tout attirer son attention. Ce n'est donc plus seulement l'autorité d'une tradition orale dont les premiers auteurs et les propagateurs nous sont tout à fait inconnus, c'est celle d'un écrivain dont l'intégrité est au-dessus

de tout soupçon et les moyens de connaissance très sûrs, qui nous garantit la vérité du fait en question.

A côté de saint Irénée, nous pouvons placer Eusèbe, auteur du IVe siècle, il est vrai, mais qui avait entre ses mains une riche collection de documents anciens, et en particulier les mémoires ecclésiastiques écrits au second siècle par le juif converti Hégésippe. Pour composer ces mémoires, Hégésippe avait visité les principales églises d'Orient et d'Occident. Son but était de mettre en pleine évidence l'accord de la doctrine professée de son temps par les chrétiens avec la doctrine primitive de Jésus-Christ. Il avait donc dû porter tout spécialement son attention sur l'origine de chaque église et sur la succession de ses évêques. Il s'attacha surtout à celle de Rome, où il se rendit sous le pontificat de saint Anicet, c'est-à-dire avant 168, et où il demeura jusqu'au temps de l'empire de Commode. Voilà donc un second témoin assez à même d'être bien informé pour nous inspirer toute confiance.

Nous en possédons un troisième non moins sûr dans l'auteur de la première partie du Catalogue de Libère. Ce précieux document est l'œuvre de saint Hippolyte (1), savant écrivain qui se

(1) C'est ce qu'ont admis sans hésitation M. J.-B. de Rossi (*Roma Sotterranea*, t. II, p. III) et le P. V. de Buck (*Études*

trouvait à Rome au commencement du IIIe siècle. L'argumentation de saint Irénée dans le passage que nous avons cité plus haut, celle de Tertullien dans son traité *De Præscriptionibus* (1), et toute l'histoire de la primitive Église, démontrent le prix qu'on devait attacher partout, et principalement dans les grands centres de la doctrine, à la possession du catalogue exact des évêques, dont la succession ininterrompue rattachait les églises particulières aux apôtres ou à leurs fidèles disciples. Nul doute qu'il n'y eût à Rome un catalogue officiel de ce genre au temps de saint Hippolyte. C'est donc sur un monument si respectable que le célèbre docteur a pu rédiger la liste des papes qu'il a insérée dans sa chronique, et qui s'ouvre par le nom de Pierre.

Inutile d'insister sur la valeur des témoignages de saint Cyprien et de Firmilien de Césarée. Quant aux autres auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles, il n'en est aucun dont le silence puisse être regardé comme un argument contre l'universalité de la tradition; car il n'en est aucun pour lequel on puisse démontrer, d'une manière

religieuses, 3e série, t. VI, p. 388, note 2), sur les preuves fournies par M. Mommsen.

(1) Particulièrement au chap. XXXVI.— Migne, P. L. tom. II, col. 49.

tant soit peu plausible, qu'il eût dû être amené à en faire mention, s'il ne l'avait pas ignorée.

En voilà assez pour ne pas laisser de doute prudent sur la vérité historique du grand fait qui nous occupe. Cependant comme ce fait forme la base d'un dogme distinctif du catholicisme, sa certitude entière et inébranlable est d'une telle conséquence pour la sécurité de notre foi et d'un si grand poids dans la controverse avec ceux de nos frères égarés qui cherchent sincèrement la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de désirer quelque chose de plus invincible encore que les preuves historiques sur lesquelles elle s'appuie. Ce vœu peut recevoir une entière satisfaction.

D'abord, pour les catholiques, la transmission des prérogatives de Pierre aux évêques de Rome constitue un fait dogmatique, c'est-à-dire un fait tellement connexe avec un dogme de foi que celui-ci ne peut être entièrement certain que si la vérité de celui-là est mise hors de toute contestation. Or un fait semblable appartient évidemment à l'objet de l'infaillibilité de l'Église. Il suffit donc qu'il y ait eu, à une époque quelconque, consentement unanime en sa faveur dans la croyance des fidèles et de leurs pasteurs, pour lui donner une certitude à laquelle nulle conclusion scientifique ne saurait prétendre. Dès lors, en présence de la croyance universelle qui s'est certainement mani-

festée dans l'Église au moins depuis le IIIe siècle, aucune défiance n'est plus permise ici au catholique. Et s'il aime à voir encore le témoignage de la science se joindre à celui de la foi, ce n'est pas qu'il ait besoin de cet appui pour demeurer ferme dans ses convictions religieuses; c'est une satisfaction légitime donnée à son intelligence, qui ne connaît pas de jouissance plus douce que de constater l'harmonie de la science et de la religion.

Mais peut-on fournir une sécurité analogue au protestant qui n'admet pas encore l'autorité infaillible de la tradition religieuse, et qu'il faut amener à reconnaître l'autorité suprême du pontife romain ? Oui, pourvu qu'il soit logique et de bonne foi. Remarquons, en effet, la place qu'occupe, dans la démonstration catholique, le fait en question. Il faut évidemment l'établir après avoir prouvé par la Sainte Écriture, d'abord que Jésus-Christ a conféré à saint Pierre la primauté sur le collège apostolique et sur l'Église universelle ; ensuite, que cette primauté n'était pas un privilège personnel et limité à la vie de Pierre, mais qu'elle constituait, dans la pensée du Sauveur, un principe d'unité qui doit subsister dans la véritable Église jusqu'à la fin des siècles. Séparé de ces deux principes, le titre de successeurs de Pierre, assuré aux évêques de Rome, perd son importance dans la controverse. Avec eux il forme un faisceau

lumineux d'où jaillit spontanément la vérité dogmatique à démontrer. Supposons maintenant un protestant déjà convaincu de l'institution de la primauté de Pierre comme base de l'Église établie par Jésus-Christ. Mettons-le en présence de la tradition historique qui fait remonter à Pierre la succession des évêques de Rome; faisons-lui remarquer l'absence d'un indice quelconque, qui autoriserait à attribuer les privilèges de Pierre à aucun autre siège de la chrétienté. N'est-il pas manifeste qu'il sera de toute nécessité conduit à une de ces deux conclusions : ou bien la prérogative de la primauté a depuis longtemps péri dans l'Église, et par conséquent l'institution solennelle de son divin auteur n'a pas eu son effet, ses promesses sont convaincues de mensonge; ou bien cette prérogative appartient certainement à l'évêque de Rome? L'esprit qui hésiterait entre ces deux conclusions ne serait évidemment pas encore mûr pour la vérité, et ce ne serait pas en établissant plus clairement par l'histoire le droit des papes à s'appeler les successeurs de Pierre qu'on briserait les obstacles qui s'opposent à sa conversion.

La tradition qui indique saint Pierre comme premier évêque de Rome offre donc, surtout au point de vue religieux, toute la certitude désirable. Nous ne croyons pas devoir dissimuler qu'on est

loin d'avoir les mêmes garanties par rapport aux autres églises qui prétendent ouvrir la liste de leurs évêques par le nom de quelqu'un des apôtres ou de leurs disciples immédiats. Sans vouloir nous prononcer ici sur la question, encore si débattue, de l'apostolicité des églises de France, nous nous permettrons une observation qu'il nous semble important de n'y pas perdre de vue. C'est que, si les principes énoncés dans cette étude méritent quelque considération, il ne suffit pas, pour établir la certitude d'une aussi antique origine, de montrer qu'il existe dans ces églises une tradition remontant au VIIIe, ou même au VIIe ou au VIe siècle, pour se continuer ensuite à travers tout le moyen âge. Et surtout, nous ne voyons pas à quel titre certains écrivains modernes se croient permis d'ériger l'objet d'une pareille tradition en vérité catholique, et de ranger parmi les rationalistes tous ceux qui ne partagent pas leur intrépide assurance à affirmer cette vérité (1). De tels excès de langage sont regrettables à tous égards, et c'est compromettre une thèse, fût-elle excellente

(1) Nous n'exagérons pas, hélas! Voici ce qu'on lit textuellement dans l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras, t. X (Paris, Vivès, 1867), p. 344 : " Les rationalistes " que nous avons jusqu'ici rencontrés sur notre chemin ne " manquent pas d'opposer à la vérité catholique sur l'apos- " tolicité de nos Églises un texte fort laconique et très-mal " compris de Sulpice-Sévère. "

d'ailleurs, que de vouloir la défendre avec des armes de cette trempe. Du reste, la vraie science ne se laisse pas effrayer par ces gros mots; elle demande des preuves concluantes. Jusque-là, elle se garde bien d'affirmer ou de nier; elle suspend son jugement et elle continue ses recherches. S'il est un ordre de faits où cette réserve est particulièrement de rigueur, ce sont assurément ceux qui nous sont transmis par la tradition, surtout lorsque la tradition se manifeste chez un peuple et dans un siècle naturellement disposés à lui faire bon accueil, sans se préoccuper d'examiner de trop près la valeur des titres qui la recommandent à leur attention.

CHAPITRE XIII

De l'argument négatif. Théories de Baronius, de Launoy, de Mabillon, de Noël Alexandre et de J.-B. Thiers.

A la suite de l'argument de tradition se présente inévitablement l'argument négatif, non pas comme son allié, mais comme son adversaire naturel. Chaque fois, en effet, que les partisans d'une thèse historique doivent se borner à invoquer en sa faveur une tradition de date relativement récente, leurs contradicteurs ne manquent pas d'y opposer aussitôt un argument négatif; et les deux antagonistes restent souvent en présence pendant des années, ou même pendant des siècles, sans pouvoir remporter l'un sur l'autre un avantage décisif.

Les choses se passeraient autrement si l'on était parvenu à faire adopter, par rapport à la valeur de l'argument négatif, quelqu'une des règles radicales posées dans les derniers siècles par des critiques de renom. Malheureusement ces règles

sont en complète contradiction entre elles. Cette circonstance, jointe à celle de l'autorité de leurs tenants respectifs, est déjà de nature à inspirer une légitime défiance. Les principes de critique justes, clairs et pratiques ne soulèvent pas de telles oppositions de la part d'hommes savants et amis de la vérité. Il faut en conclure qu'il manque aux règles dont nous voulons parler ici quelqu'une des trois qualités indiquées, et peut-être toutes à la fois.

Commençons par constater ces errements de certains de nos devanciers. Ils nous aideront probablement à distinguer la voie la plus sûre. Mais avant tout, en faveur de ceux de nos lecteurs qui seraient peu familiarisés avec les théories de la critique, rappelons ce qu'on entend proprement par un argument négatif. C'est celui qui se déduit, non pas d'une dénégation plus ou moins formelle opposée par un écrivain à l'assertion de l'un de ses confrères par rapport à un fait affirmé par celui-ci : — on aurait là un témoignage des plus positifs contre la vérité de ce fait; — mais du silence gardé à son sujet dans les documents contemporains et dans ceux d'un âge peu éloigné de l'époque où il doit s'être passé.

Ce silence constitue-t-il toujours une preuve concluante en faveur de ceux qui nient le fait? ou du moins peut-il fournir une preuve semblable

dans certains cas? Voilà les questions à résoudre. La première, on le voit, a une connexion intime avec celle de la valeur de la tradition orale, ou plutôt c'est identiquement la même, prise par un autre bout. Si elle est résolue par l'affirmative, l'argument tiré de la tradition doit disparaître à tout jamais.

Il y a des critiques qui ne se sont pas laissé effrayer par cette conséquence. Ils ont bravement déclaré que, si le silence des auteurs anciens est général, de manière qu'on ne puisse signaler aucune exception, c'en est assez pour regarder comme non avenues toutes les relations postérieures.

A la tête de ces hardis contempteurs de la tradition se trouve, qui le croirait? le cardinal Baronius. Au début de ses Annales, pour écarter le témoignage de Clément d'Alexandrie, suivant lequel un temple de la Paix aurait été bâti à Rome par Numa, et celui d'un auteur anonyme, qui attribuait cette construction à Romulus, le savant cardinal n'hésite pas à établir en axiome général " qu'on ne doit faire aucun cas de ce qui est rap-" porté par un auteur moderne sur des événe-" ments aussi éloignés, s'il ne produit pas l'auto-" rité d'un témoin plus ancien (1). "

(1) Quod enim a recentiore auctore de rebus adeo antiquis sine alicujus vetustioris auctoritate profertur, contemnitur. *Annal.* ad an. 1, n. 12.

Cette règle donne lieu à plus d'une objection. D'abord, elle est tout à fait arbitraire ; car enfin rien ne prouve que, même à la distance de huit ou neuf cents ans, un auteur ne puisse pas rapporter une tradition vraie, dont il ne reste aucune trace dans les livres anciens parvenus jusqu'à nous. Ensuite, elle a encore le grave défaut d'être très vague. Que faut-il entendre par un auteur moderne ? Suffira-t-il qu'il se soit écoulé, depuis l'époque où le fait a dû se passer, deux ou trois siècles, pour qualifier ainsi celui qui le raconte ? ou bien faudra-t-il compter jusqu'à quatre, cinq, six siècles, ou davantage encore ? A moins de devoir adopter cette dernière interprétation, on sera en droit d'opposer la pratique de Baronius à sa théorie, et cela à l'endroit même où celle-ci est énoncée. En effet, immédiatement avant le passage indiqué plus haut, il rapporte, bien entendu en y ajoutant foi, des traditions relatives aux circonstances de la nativité de Jésus-Christ, sans autres témoignages à l'appui que ceux d'écrivains du IVe, du Ve, ou même du VIIe siècle.

Ces deux reproches ne peuvent pas être adressés au célèbre docteur de Sorbonne, Jean de Launoy. Sa règle est formulée avec une précision qui ne laisse rien à désirer. « Si un fait, dit-il, qui « n'est pas sans importance, a été passé sous « silence par tous les écrivains, et qu'il ne subsiste

" aucun monument qui en ait transmis la mémoire, " durant une période d'environ deux cents ans, à " partir du temps auquel le fait est dit avoir eu " lieu, il doit être regardé comme faux " (1). On sait d'ailleurs avec quelle intrépidité le fougueux gallican a appliqué son principe aux actes des martyrs et à d'autres documents semblables : ses exploits en ce genre lui ont valu le surnom caractéristique de *dénicheur des saints.*

Ne chicanons pas sur la limite précise de deux cents ans. Launoy lui-même, dans les observations ajoutées ensuite à sa lettre sur l'autorité de l'argument négatif, fait assez entendre que, s'il a accordé un terme aussi long, c'est pure générosité de sa part, et qu'il ne verrait aucune difficulté à le réduire d'une cinquantaine d'années. Ce qui est plus intéressant, c'est de voir comment il justifie sa règle. On peut ramener les preuves à trois principales. D'abord vient l'autorité de cent cinquante personnages illustres, — en tête desquels se trouvent Jésus-Christ lui-même, et après lui, les apôtres saint Pierre, saint Paul, saint Jean, avec presque tous les saints Pères, — qui se sont servis de l'argument négatif ou en ont même expressément reconnu la valeur démonstrative.

(1) *De auctoritate negantis argumenti,* extr. Opp., t. II. Part. I, p. 43.

Puis Launoy fait remarquer qu'un auteur écrivant à deux cents ans de distance des faits qu'il raconte, et ne pouvant invoquer aucun témoignage, aucun monument plus ancien, est évidemment dépourvu de tout titre à notre créance. Enfin, il défie ses adversaires de lui apporter un seul fait, se trouvant dans les conditions énoncées, et qu'on soit obligé de tenir pour véritable.

Ces raisons sont loin d'être péremptoires. Quant à la première, il est facile de se convaincre, en parcourant la longue liste des textes ramassés par le docteur parisien, qu'il y en a extrêmement peu qui aient rapport à l'argument négatif tel qu'il est compris par la critique. Et ceux-ci mêmes permettent tout au plus d'affirmer que l'argument négatif n'est pas toujours sans valeur, mais non de conclure à la règle générale et si catégorique que nous discutons ici. Cette preuve capitale est donc, en ce sens, complètement nulle.

La seconde n'offre guère plus de solidité. Elle affirme implicitement que l'auteur dont il s'agit n'a pas eu sous les yeux d'autres documents que ceux que nous connaissons, et de plus, que la tradition orale ne suffit pas pour conserver le souvenir fidèle d'un fait pendant deux siècles. Mais c'est là supposer tout juste ce qui est en question, et tomber par conséquent dans le vice de raisonnement que les logiciens appellent pétition de principe.

Le même cercle vicieux se rencontre dans la troisième preuve. L'habile avocat de l'argument négatif demande qu'on lui prouve la certitude de faits sur lesquels on s'est tu pendant deux siècles, à partir de leur accomplissement, et il récuse d'avance tous les témoignages plus modernes, aussi bien que l'autorité de la tradition orale. En vérité, c'est se donner trop facilement le plaisir de chanter victoire.

Il y avait cependant moyen de répondre au défi. C'était de montrer que certains faits de ce genre ont pu être établis dans la suite, grâce à des découvertes nouvelles, sur l'autorité de témoins contemporains et irrécusables ; de sorte que les érudits, qui s'en seraient tenus à la règle proposée, auraient dû longtemps regarder comme faux ce qu'il a fallu ensuite admettre comme certain.

Launoy ne s'est pas tout à fait dissimulé cet inconvénient. Il a vu qu'en appliquant rigoureusement son principe, on s'exposait à rejeter parfois des faits véritables. Cependant il ne se crut pas obligé de le modifier pour cela. Ces cas seront toujours très rares, dit-il ; au lieu que si l'on regarde comme suffisant, pour affirmer un fait, le témoignage d'un écrivain postérieur de plus de deux siècles, on s'exposera bien plus à accepter comme vraies une foule de choses entièrement fausses. Or, entre deux maux, il faut choisir le moindre, et

c'est l'occasion de répéter avec saint Augustin : il n'y a jamais moins de péril à se tromper que lorsqu'on se trompe par un amour trop ardent de la vérité. Dans les causes capitales, dit-il encore, on regarde comme n'ayant pas eu lieu le crime qui n'est pas prouvé par des témoignages convaincants, et l'accusé est renvoyé libre et absous. Pourquoi cela ? Parce que le législateur a cru qu'il valait mieux laisser beaucoup de crimes impunis que de s'exposer à faire mourir un innocent. Raisonnons de même. Ce sera de la prudence de nous fermer la voie à la connaissance de tel ou tel détail véritable, plutôt que d'ouvrir une large porte à une infinité de faussetés et d'impostures (1).

Mais évidemment de telles maximes ne font pas le compte de la science. Son objet est la vérité, rien que la vérité, et, autant que possible, toute la vérité. Il y a un milieu entre affirmer un fait comme certainement vrai et le rejeter comme certainement faux : c'est de le regarder comme douteux ou comme probable. Et si dans les choses pratiques le mieux est souvent l'ennemi du bien, s'il ne faut pas craindre d'y commettre parfois quelque légère méprise plutôt que de suspendre indéfiniment son jugement, il n'en est pas du tout

(1) Animadv. VI, extr. Opp. tom. cit., p. 54.

de même pour les convictions spéculatives. Ici la conclusion doit répondre rigoureusement aux prémisses. Rien ne nous oblige donc à abandonner ce que nous avons admis plus haut quant à l'autorité de la tradition orale. Il n'y a pas à se mettre en peine des réclamations de l'école de Launoy, dont les rangs, du reste, s'éclaircissent de plus en plus, à mesure qu'on se préoccupe davantage, dans les recherches scientifiques, de l'importance d'une méthode sûre et rigoureuse, et qu'on est moins impatient d'obtenir des résultats immédiats.

C'est sans doute pour prévenir les abus que pouvait engendrer la règle de Launoy que le sage Mabillon y a ajouté plusieurs conditions qui en restreignent singulièrement l'application. « Pour « ne pas se tromper dans l'usage de l'argument « purement négatif, dit cet éminent critique, il est « nécessaire, non seulement d'avoir lu tous les « auteurs, du silence desquels on tire cet argu- « ment, mais même il faut être assuré que nous « n'en ayons perdu aucun de ceux qui ont vécu « de leur temps. Car il se pourrait faire qu'un « auteur, dont les écrits ne sont pas venus jusqu'à « nous, aurait fait mention d'une chose qui aurait « été omise par les autres. Il faut être même en « quelque façon assuré, par quelque bonne raison, « que rien de ce qui s'est passé en la matière dont

« il s'agit, n'ait échappé à la diligence des écri-
« vains qui nous restent de ces temps-là » (1).

A la bonne heure! Avec des précautions semblables, il n'y a pas d'excès à craindre dans l'emploi de l'argument négatif. Si nous sommes assurés que rien de ce qui s'est passé en la matière dont il s'agit n'a échappé à la diligence des écrivains du temps, la tradition orale n'a que faire pour suppléer au silence des livres, et si nous sommes également sûrs de posséder tous les ouvrages de tous ces écrivains, le témoignage d'un auteur vivant plus de deux cents ans plus tard ne peut nous apporter aucune lumière nouvelle, et par conséquent ne mérite pas d'arrêter notre attention.

Seulement il reste une difficulté, et il faut avouer qu'elle n'est pas mince. Comment arriver à se donner la double assurance qui est censée nécessaire pour légitimer le recours à l'argument négatif? Mabillon n'a pas songé à nous le dire; et personne, que nous sachions, ne s'est chargé depuis de combler cette lacune. Peut-être, en y regardant de près, faudrait-il reconnaître que la chose est impossible. Mais dès lors, on ne peut se le dissimuler, la règle de l'illustre bénédictin revient à enlever toute valeur à l'argument néga-

(1) *Traité des études monastiques*, IIe partie, ch. XIII.

tif. Lui-même ne semble pas fort éloigné d'admettre cette conclusion, lorsqu'il insiste tant sur les dangers qu'offre ce genre d'argument chaque fois qu'à sa partie négative ne se joint pas un élément plus solide. Car " il faut observer que l'on peut " distinguer deux sortes d'arguments négatifs; " les uns sont purement négatifs, et les autres " ont quelque chose de réel et de positif... C'est " un argument négatif joint à un positif, de dire: " Aucun auteur avant Martin le Polonais n'a " fait mention de Jeanne la papesse; et tous les " auteurs contemporains, et ceux qui les ont suivis " jusqu'à ce Martin, placent immédiatement après " Léon IV le pape Benoît III, et non pas Jeanne. " Donc cette prétendue papesse est une fable " inventée par ce Martin. Ce qu'il y a de négatif " dans cet argument est qu'aucun auteur n'a fait " mention de cette prétendue papesse avant Mar-" tin; ce qu'il y a de positif est que tous les autres " auteurs mettent Benoît III à sa place immédiate-" ment après Léon IV. Or, il est bien plus facile de " faire un faux raisonnement dans le premier genre " que dans le second... A l'égard de la seconde " espèce, il y a bien moins sujet de craindre l'er-" reur et la surprise, d'autant que ce qu'il y a de " positif dans cette sorte d'argument fortifie ce " qui est négatif. „ Sans doute; mais dès lors nous sommes hors de la question. L'élément positif

nous met en présence d'un fait précis en opposition avec le fait dont il s'agit de constater la vérité. L'argument négatif n'a plus guère de rôle à remplir ici; restreindre sa valeur à ces sortes de cas, encore une fois c'est, ou peu s'en faut, la détruire complètement.

C'est bien ainsi que l'ont entendu Noël Alexandre et presque tous les défenseurs de traditions plus ou moins suspectes; quitte à se mettre parfois en contradiction avec eux-mêmes, lorsqu'ils avaient à combattre des traditions qui leur étaient désagréables. Aux objections tirées du silence des auteurs anciens, ils répondent à peu près invariablement par cette fin de non-recevoir : l'argument est purement négatif; impossible d'en rien conclure contre l'autorité des témoignages positifs dont nous pouvons nous prévaloir.

Bien peu cependant ont eu l'intrépidité d'aller jusqu'au bout et de poser en principe, avec un autre Sorboniste, J.-B. Thiers, l'ardent contradicteur de Launoy, qu'il faut toujours se rendre au témoignage d'un homme docte et grave, quelque moderne qu'il soit par rapport au fait dont il se porte garant, à moins qu'on ne puisse lui opposer d'autres témoignages positifs et contraires (1).

(1) « Tunc, ut mea fert opinio, nullum habebit robur abnutivum argumentum, ex omnium licet antiquorum auctorum silentio generali confectum, quando ipsius conclusioni vel

C'est beaucoup s'avancer. Et qu'exigera-t-on pour ranger un auteur parmi les hommes doctes et graves ? Accordera-t-on ce titre à tous les historiens qu'on ne pourra convaincre positivement de légèreté ou de mensonge, et en particulier aux chroniqueurs du moyen âge ? Ne faudra-t-il pas tenir compte, et de la nature des faits qu'ils rapportent, et de la disposition dans laquelle ils se trouvaient, aussi bien que leurs lecteurs, à admettre trop lestement les légendes apocryphes, et de l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à les propager ? Autant de questions auxquelles Thiers aurait eu quelque peine à répondre de façon à maintenir sa règle, sans se mettre trop ouvertement en guerre avec le témoignage du bon sens et avec les leçons de l'expérience.

unius gravis, docti, accurati et ingeniosi scriptoris, quantumvis novitii, quantumvis neoterici, adversabitur auctoritas. „ *Exercitatio adversus Johannis de Launoy Dissertationem de auctoritate negantis argumenti* (Parisiis 1662), cap. LIII, § 5 (p. 182).

CHAPITRE XIV.

Véritable valeur de l'argument négatif.

Nous voilà loin de l'axiome de Baronius. Peut-être, en cherchant bien, parviendrait-on à découvrir encore plusieurs nuances intermédiaires entre les deux opinions extrêmes; mais il serait aisé aussi de reconnaître partout les mêmes défauts : ou bien un caractère trop vague et trop absolu, ou trop de mépris pour l'autorité de la tradition orale et des renseignements de seconde main. Nous ne nous y arrêterons pas davantage; ce serait fastidieux autant qu'inutile. Il est temps d'en venir à la détermination de la règle, qui nous semble devoir réunir les suffrages de tous les amis de la science.

Consultons à cet effet la pratique des grands maîtres dans les occasions où ils se sont servis victorieusement de l'argument négatif pour détruire une erreur historique longtemps accréditée. Toujours nous observerons qu'ils se sont

attachés à mettre en lumière ces deux points. D'abord, que l'auteur dont le silence est invoqué par eux comme une preuve de la fausseté du fait en question, n'aurait pu ignorer ce fait, s'il s'était réellement passé comme on le raconte. En second lieu, que s'il ne l'avait pas ignoré, il n'aurait pas manqué de le citer dans tel ouvrage que nous possédons de lui. Plus ces deux points semblent certains, plus l'argument négatif a de force. S'il ne peut y avoir aucun doute à leur égard, on se juge pleinement en droit d'attribuer au silence d'un écrivain la même valeur qu'aurait un témoignage formel émané de lui et niant la vérité du fait.

Rien de plus rationnel que ce procédé. Tous les jours il est mis en œuvre dans nos cours de justice. Quoi de plus commun, dans les débats juridiques, que de voir renverser une imputation ou un moyen de défense par un témoignage purement négatif? Des hommes honorables sont cités, qui ont certainement dû avoir été témoins des faits allégués par une des parties adverses. S'ils affirment n'en avoir aucune connaissance, leurs dépositions sont regardées à bon droit comme des preuves positives de la fausseté des allégations. Eh bien! quelle différence peut-on marquer entre la valeur des témoignages de ce genre et celle de l'argument négatif dans les conditions que nous

avons indiquées? Aucune, nous semble-t-il, si ce n'est que dans le premier cas les témoins disent formellement qu'ils ne savent rien, tandis que dans le second nous ne l'apprenons que par leur silence : mais ce silence, dans les circonstances données, est aussi significatif qu'une parole expresse. Ainsi, lorsque nous lisons dans la *Chronique de Turpin* certains hauts faits attribués à Charlemagne, qui auraient dû avoir pour témoins tous les grands personnages de son empire, et surtout ceux de sa cour, et que nous constatons d'un autre côté qu'Eginhard n'a pas dit un mot de ces exploits dans sa biographie du grand empereur, hésitons-nous à opposer ce silence au témoignage de l'auteur de la *Chronique*, et à nous déclarer convaincus que ce dernier a été mal informé ou qu'il a voulu tromper ses lecteurs? Ne se croit-on pas également autorisé à nier l'authenticité de la Pragmatique Sanction de saint Louis, malgré le témoignage produit au concile de Bourges en 1438, et cela à cause du silence gardé à son sujet par les légistes de Philippe-le-Bel et par les conciles gallicans du XIVe siècle, à qui cette remarquable constitution n'eût pu être inconnue et qui n'auraient pas manqué de s'en servir comme d'une arme, les premiers contre Boniface VIII, les autres contre la cour pontificale d'Avignon? Il serait aisé de citer bien d'autres exemples.

Comment s'expliquer après cela la confiance de ceux qui prétendent qu'un argument négatif ne peut jamais prévaloir contre un texte formel? Cette assertion ne nous semble pas même admissible par rapport à un texte fourni par un contemporain. Si celui-ci ne présente pas des garanties complètes et incontestables de science et de véracité, son autorité pourra très bien être affaiblie ou même détruite par le silence d'un écrivain plus sûr et plus prudent. Reprenons notre comparaison de tout à l'heure. Combien de fois n'arrive-t-il pas, devant les tribunaux, que la déposition d'un témoin oculaire ou auriculaire est mise en suspicion ou même complètement écartée, à cause de la déposition d'un autre témoin qui, s'étant trouvé tout aussi bien ou mieux que le premier à portée de tout voir et de tout entendre, déclare n'avoir rien vu, rien entendu? Il doit en être de même dans les procès historiques, chaque fois que, par un concours de circonstances bien constatées, le silence d'un auteur équivaut à une déclaration de ce genre.

Il faut reconnaître aussi que Mabillon se trompe lorsqu'il dit qu'on ne peut se servir de l'argument négatif, qu'à la condition d'avoir lu tous les ouvrages de tous les auteurs du temps. Bien au contraire, un seul ouvrage d'un seul auteur fournira dans certains cas la matière d'un argument néga-

tif très solide. Mais, d'un autre côté, Launoy n'est pas mieux fondé à dire que le silence universel des écrivains pendant une période d'environ deux siècles forme une preuve suffisante de la fausseté des faits qu'on ne trouve pas mentionnés chez eux; car il est très possible qu'aucun des auteurs qui ont écrit dans cet intervalle n'ait été amené par les nécessités de sa matière à alléguer ces faits. Leur silence en ce cas n'a pas du tout la signification d'un témoignage contradictoire.

Cependant, dira-t-on, les meilleurs critiques n'ont-ils pas souvent appuyé sur cette seule circonstance du silence universel des écrivains pendant un temps considérable, pour révoquer en doute un fait affirmé par des écrivains postérieurs? Oui; mais c'est qu'alors ils parlaient d'une époque soigneusement étudiée et consciencieusement décrite par plusieurs historiens, et que de plus le fait avait eu une telle publicité, était de telle nature et de telle importance qu'il est impossible de supposer, chez tous ces historiens, soit l'ignorance, soit une omission volontaire. Dès lors les deux conditions exigées se rencontrent pour rendre le silence inexplicable, et par conséquent l'argument négatif a toute sa force, et une force d'autant plus grande que le nombre des témoins est plus considérable.

On ne raisonnera plus de même évidemment

lorsqu'il est question d'un détail plus obscur, qui a pu être ignoré ou peu remarqué de la plupart des contemporains, et négligé par les autres ; ni surtout lorsqu'il s'agit d'une époque dont il nous reste peu de monuments et en particulier peu d'écrits historiques. Si, dans cette dernière occurrence, la constatation du silence universel des écrivains pour une période assez longue peut jeter quelque ombre sur la certitude d'un fait, ce sera uniquement parce que nous nous assurons ainsi de l'absence de tout témoignage positif en sa faveur, autre que celui d'une tradition de source incertaine. Mais il faudrait bien se garder alors, après avoir relevé cette circonstance, d'apporter encore le silence des documents comme une preuve de la fausseté du fait. L'argument négatif ferait ici double emploi, ce qui n'est pas de bonne guerre.

La règle que nous venons d'établir ne laisse guère à désirer, nous semble-t-il, sous le rapport de la précision et de l'avantage pratique. Mais son application aux temps anciens offre un écueil qu'il sera bon de signaler.

Dans notre siècle de publicité, il est impossible qu'un événement de quelque importance se passe sur un point quelconque du monde civilisé, sans que la nouvelle en soit aussitôt répandue partout, et les principaux détails connus de manière à ne

pas s'effacer de longtemps de la mémoire de ceux qu'ils intéressent. Il est étonnant de voir avec quelle facilité des écrivains modernes oublient qu'autrefois on se trouvait dans des conditions bien différentes, et s'empressent d'établir un argument négatif, à leur avis inexpugnable, sur la supposition que tel fait éclatant de l'histoire n'a pu être ignoré de tel esprit cultivé, qui a fleuri peu de temps après. Cependant certains traits sont là pour montrer combien la prudence est de saison en cette matière. Nous en citerons deux ou trois empruntés à la vie de saint Augustin. On ne nous accusera pas, à coup sûr, d'avoir choisi un nom et des faits de mince importance. La conclusion n'en sera que plus frappante.

Parmi les actes éclatants de la vie de l'Église chrétienne au IVe siècle, il faut ranger sans contredit le concile de Sardique, tenu en 343, qui réhabilita le grand Athanase et d'autres évêques injustement déposés par les ariens, et porta les célèbres canons par lesquels fut solennellement reconnu le droit d'appel au siège de Rome. Une centaine d'évêques catholiques des différentes églises de la chrétienté, et surtout de l'Occident, s'y trouvèrent réunis sous la présidence d'Osius de Cordoue et de deux autres légats du pape, outre environ quatre-vingts évêques orientaux, partisans de l'arianisme ou ennemis d'Athanase.

Ces derniers, voyant dès le début le peu de faveur qu'allait rencontrer leur cause, se séparèrent de leurs collègues et allèrent tenir un conciliabule à Philippopolis, ville de la Thrace peu éloignée de Sardique. Les Pères orthodoxes n'en continuèrent pas moins leurs travaux, et après l'heureuse conclusion du concile, ils adressèrent une lettre encyclique à toutes les églises, pour leur faire part de ce qui s'était passé à Sardique et des décrets qui y avaient été portés. Un grand nombre d'évêques, qui n'avaient pu assister au concile, signèrent ces décrets en signe d'adhésion, et parmi eux, vingt-six évêques d'Afrique. Comment douter après cela que saint Augustin pût parler pertinemment de l'illustre assemblée, regardée jusqu'aujourd'hui comme œcuménique par bon nombre d'historiens de l'Église? Eh bien! il en parle de telle façon qu'on doit le supposer dans une ignorance complète à l'égard de tous les incidents que nous venons de rappeler. Il semble ne connaître que la lettre synodale écrite par les membres du conciliabule de Philippopolis, et adressée par eux, sous le faux titre de décret du concile de Sardique, à tous les évêques et à tous les fidèles de la chrétienté, et notamment aux évêques donatistes d'Afrique, chez qui ils pouvaient espérer trouver plus facilement des adhérents. Et ce qui est fort remarquable, c'est dans

un écrit de controverse, où il importait par conséquent d'une manière toute spéciale d'être exact et précis, et tandis qu'il prétend faire la leçon à son antagoniste, que saint Augustin se montre si peu au courant des faits. " Vous citez le commen-
" cement de la lettre du concile de Sardique,
" dit-il en s'adressant au donatiste Cresconius, où
" le nom de votre Donat est mentionné avec le
" titre d'évêque de Carthage... Apprenez donc ce
" que vous ignorez. Le concile de Sardique fut
" une assemblée d'ariens, réunie principalement
" pour condamner Athanase, l'évêque catholique
" d'Alexandrie „ (1).

Saint Augustin écrivait ceci vers l'an 405. Nous apprenons d'ailleurs, par une lettre de 397 ou 398, dans laquelle il rend compte d'une entrevue avec l'évêque donatiste Fortunius, que c'est dans cette entrevue seulement qu'il eut pour la première fois connaissance de la missive du conciliabule de Philippopolis (2). Il ne put alors, dit-il, que la parcourir rapidement; et il ne paraît pas qu'il l'ait exa-

(1) " Inseris principium epistolæ Sardicensis, ubi Donati
" Carthaginis episcopi vestri nomen invenitur adscriptum...
" Disce ergo quod nescis. Sardicense concilium Arianorum
" fuit,... contractum maxime contra Athanasium episcopum
" Alexandrinum catholicum... „ *Contra Cresconium*, lib. III, cap. XXXIV. — La même assertion se trouve répétée plus bas, lib. IV, cap. XLIV.

(2) Epist. 44 (al. 163) ad Eleutium, etc., cap. III.

minée depuis avec plus de soin; il se serait aperçu, comme l'a judicieusement observé Mgr Hefele (1), qu'il y eut réellement un concile catholique de Sardique, dont la lettre du conciliabule arien fait assez clairement mention. Nous pouvons ajouter qu'il résulte du passage cité du traité contre Cresconius, que plusieurs ouvrages de saint Athanase, et notamment la seconde apologie contre les ariens et l'histoire des ariens adressée aux moines d'Égypte, furent également inconnus au grand évêque d'Hippone; car il y aurait trouvé fort au long l'histoire du véritable concile de Sardique, et en particulier sa lettre synodale, suivie des signatures de deux cent quatre-vingt-quatre évêques. Qu'il eût autrement accablé son adversaire, s'il avait pu lui opposer cette lettre, où la conduite des amis de Donat est si énergiquement flétrie!

Voici un autre trait du même genre, mais plus frappant encore. On sait le retentissement qu'eut au IVe siècle le concile œcuménique de Nicée, et la vénération avec laquelle ses décisions furent accueillies dans le monde catholique, et surtout en Occident. Il ne devait pas être bien difficile d'ailleurs de se procurer une copie de ces décisions; car le symbole de foi, la sentence dogmatique et les vingt canons disciplinaires tiennent

(1) *Histoire des Conciles*, § 67 extr.

facilement en deux ou trois pages, et l'église d'Afrique en possédait un exemplaire authentique, rapporté de Nicée par l'évêque de Carthage Cécilien, et qui fut produit (1) au concile de Carthage tenu en 418. Comment croire, encore une fois, qu'au IVe siècle même, un personnage important de cette église pût ignorer quelqu'un des canons de Nicée? Et cependant ce fut le cas de saint Augustin. Lui-même nous atteste qu'à l'époque où il fut ordonné évêque, il ne connaissait pas celui de ces canons (la fin du VIIIe) qui défendait qu'il y eût deux évêques dans la même ville, et que le vieil évêque d'Hippone, Valérius, l'ignorait également. Voici les propres paroles du saint docteur : " J'ai été ordonné évêque du vivant du " saint vieillard Valérius, mon père et mon évêque, " et j'ai occupé avec lui le siège épiscopal. Je ne " savais pas alors qu'un tel partage avait été " défendu par le concile de Nicée, et lui-même ne " le savait pas non plus " (2).

On voit par là qu'il ne suffit pas, pour rejeter résolument un fait ou un document ancien, de faire ressortir, d'un côté son importance majeure,

(1) Comp. Mgr Hefele, ouv. cit., § 120.

(2) " Adhuc in corpore posito beatæ memoriæ patre et " episcopo meo sene Valerio, episcopus ordinatus sum, et " sedi cum illo : quod concilio Nicæno prohibitum fuisse " nesciebam; nec ipse sciebat. " Epist. 213 (al. 110), n. 4.

de l'autre le silence gardé à son sujet par un saint Augustin, un saint Jérôme ou tout autre Père de l'Église, lors même qu'ils manifestent par ce silence qu'ils ne le connaissaient en aucune façon. Il est nécessaire de montrer en outre, que les circonstances dans lesquelles ont vécu ces Pères, rendent cette ignorance inexplicable: alors seulement la preuve pourra être concluante. Peut-être se verra-t-on obligé, par suite, de reconnaître qu'on s'est trop hâté, pour certains cas, d'admettre la valeur de l'argument négatif. Nous avouons, par exemple, ne pas le trouver suffisamment décisif lorsqu'il est seul invoqué contre l'authenticité des œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite.

CHAPITRE XV.

De la conjecture.

Nous avons à parler ici de l'instrument le plus délicat et, en même temps, le plus puissant, le plus indispensable dans l'exploration du domaine des sciences historiques. C'est à l'emploi de cet instrument qu'on reconnaît le maître, qu'on distingue le savant complet du simple érudit, la critique positive et féconde de la critique négative, qui ne fait que trier et purifier les matières premières de l'œuvre.

Nous l'avouerons simplement : lorsque nous avons publié, il y a une douzaine d'années dans les *Études religieuses*, les articles que nous venons de reproduire dans les chapitres précédents, nous avons reculé devant celui-ci. Nous craignions, ou de ne pas dire assez franchement toute notre pensée ou, si nous avions cette hardiesse, de paraître avancer des idées excessives, dangereuses même pour certains esprits, et que leur

apparente nouveauté aurait pu rendre suspectes à une foule d'autres. Il nous eût fallu trouver quelque autorité reconnue solide qui nous servît d'appui; mais cette autorité, nous l'avions cherchée en vain. Un ouvrage publié récemment nous la fournit telle que nous pouvions la désirer. Nous voulons parler du livre de M. Ernest Naville sur *La logique de l'hypothèse* (1), marqué d'un bout à l'autre au coin de cet exquis bon sens qui forme le cachet du vrai philosophe et justement loué à ce titre par les meilleurs juges. M. Naville laisse, il est vrai, à peu près entièrement en dehors de ses considérations la science historique; mais ce qu'il dit du rôle de l'hypothèse dans les sciences naturelles, dans la physique et la chimie, et même dans les mathématiques, ne trouve certes pas moins son application dans ce qui ressort du domaine de l'histoire.

Ainsi une de ces idées, que mes élèves doivent se souvenir m'avoir entendu exprimer bien des fois, mais que j'aurais craint de voir traiter de paradoxale si je l'avais énoncée trop ouvertement hors de mes entretiens avec eux, c'est qu'une faculté capitale, essentielle au critique complet, — je n'aurais pas voulu dire la plus importante. parce que, s'il n'a pas au même degré la justesse

(1) Paris, Germer-Baillière, 1880.

et la finesse du jugement, elle l'égarera dans la fantaisie, mais qui pourtant n'a guère moins d'importance pour lui que le jugement — c'est une vive imagination. Or, voici que je lis dans l'excellent traité de M. Naville cette phrase empruntée à un des savants les plus distingués de notre époque : « Dans une conversation sur la « part que prend l'imagination aux travaux scien- « tifiques, dit M. Liebig, un éminent mathémati- « cien m'exprimait l'opinion que la plus grande « partie des vérités mathématiques ne sont pas « acquises par déduction, mais par l'imagina- « tion » (1). Et M. Naville ne craint pas d'ajouter : « Au lieu de *la plus grande partie*, le savant fran- « çais aurait pu dire *toutes* sans commettre « d'erreur. » Et il s'agit des mathématiques! La même pensée se rencontre sous la plume de Claude Bernard, qui écrit : « Le mathématicien et le « naturaliste ne diffèrent pas quand ils vont à la « recherche des principes. Les uns et les autres « induisent, font des hypothèses et expérimen- « tent » (2). Un autre savant est plus énergique encore. « Le propre du génie, dit-il, c'est de « découvrir, et il ne découvre rien d'essentiel

(1) *Le développement des idées dans les sciences naturelles*, p. 38. Cité par M. Naville, p. 27.

(2) *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, p. 81, cité ibid.

" dans la nature qui ne soit le fruit de l'hypothèse, " ni dans aucune science qui ne soit le fruit " du génie hypothétique. L'hypothèse, j'entends " celle qui porte dans son sein de puissantes " vérités, n'est que l'élancement du génie vers les " principes " (1).

Je me permettrai de citer encore une page de M. Naville, que je trouve admirable de justesse et de bon sens:

" L'hypothèse est donc le facteur essentiel des sciences.

" Une idée anticipée ou une hypothèse, dit M. Claude Bernard, est le point de départ nécessaire de tout raisonnement expérimental. Sans cela on ne saurait faire aucune investigation ni s'instruire; on ne pourrait qu'entasser des observations stériles. L'affirmation est vraie pour toutes les sciences, soit expérimentales, soit rationnelles, y compris la philosophie, qui, à le bien entendre, n'est que l'expression la plus élevée de l'esprit scientifique et n'a pas de méthode spéciale.

" Toute vérité est, sous sa forme première, une hypothèse qui n'a de valeur que lorsqu'elle est vérifiée et qui, lorsqu'elle est vérifiée, devient soit

(1) Bordas-Demoulin, *Le Cartésianisme*, t. II, p. 351, cité ibid. p. 252.

un théorème, soit une loi, soit enfin la détermination d'une classe, d'une cause ou d'un but. L'embryogénie de la science doit donc établir qu'on n'a fait ni ne fera jamais aucune découverte autrement que par une supposition. On peut bien dire, en opposant à une théorie solidement établie une simple conjecture qui n'est ni développée, ni vérifiée : Ce n'est qu'une hypothèse ; mais dans le même sens où l'on dira d'une semence par opposition au végétal développé: Ce n'est qu'une graine. L'esprit humain produit une foule de conjectures vaines, de même que les arbres de nos forêts produisent un grand nombre de graines stériles; mais l'hypothèse est la semence de toute vérité, et la rejeter par crainte des abus, c'est ne plus vouloir de semences parce qu'il existe des graines infécondes. La science n'a jamais fait un pas qu'au moyen de la méthode vraie, c'est-à-dire par l'emploi de suppositions justes (1); mais la théorie de la science, telle qu'on la fait générale-

(1) Je crois qu'il y a ici quelque exagération, surtout lorsqu'on applique l'idée aux sciences historiques. Il est évident que la science fait un pas, et un grand pas, lorsque la découverte d'un document, jusque-là inconnu, fournit un témoignage explicite et d'une autorité incontestable au sujet d'un fait important auparavant environné de ténèbres, objet de discussions ou d'hypothèses contradictoires,que le document exhumé fait tomber du coup; et cependant la supposition n'a aucun rôle à remplir dans ce cas.

ment, se trouve ici en plein désaccord avec la marche réelle de la science. On commence, de nos jours, à reconnaître sur ce point la vérité; mais si l'on consulte les logiques les plus répandues et la plupart des traités de philosophie, à l'article de l'origine de nos connaissances, on trouvera, ou l'hypothèse passée sous silence (c'est le cas de presque toutes les logiques du XVII[e] siècle), ou l'hypothèse proscrite (c'est le cas de la plupart des logiques du XVIII[e] siècle,) ou l'hypothèse indiquée comme un procédé auquel on est contraint de recourir en de certains cas exceptionnels et comme en désespoir de cause, lorsque les procédés réguliers de l'induction et de la déduction ne suffisent pas. Le facteur essentiel de la science se trouve donc supprimé, ou relégué dans une place secondaire, et presque toujours il est marqué d'un signe de défiance. D'où provient ce désaccord entre la marche réelle de la science et sa théorie „ (1) ?

Peut-être y a-t-il une réponse assez plausible à donner à cette question (2). L'hypothèse est un

(1) *La logique de l'hypothèse*, p. 13-14.

(2) Je ne crois pas qu'il faille regarder comme une explication cette boutade de M. Naville : “ L'hypothèse est absolument indispensable ; il semble quelquefois qu'on ne le dit pas parce que cela va sans dire, et qu'on finit par le nier parce qu'on ne l'a pas dit „ (Ouvr. cité, p. 226). Il est juste d'ajouter que cette ingénieuse réflexion vient parfaitement à sa place, à propos de paroles, loyalement rappor-

instrument puissant sans doute, mais d'une extrême délicatesse. Il demande à n'être mis en œuvre que par des mains supérieurement, exceptionnellement habiles; dans une main inhabile ou seulement d'une habileté médiocre, il se brisera ou ne donnera que des résultats incertains ou insignifiants. De plus, les esprits supérieurs, qui savent tirer un si bon parti de l'hypothèse, n'ont pas l'habitude de jeter leurs conjectures dans le monde de la publicité aussitôt qu'ils en ont eu la première conception : ils les mûrissent par d'opiniâtres réflexions, les examinent sous toutes les faces, les soumettent à des contrôles de tout genre; de sorte que, lorsqu'ils se décident enfin à les produire, elles apparaissent avec un tel cortège de preuves à l'appui qu'elles n'ont plus du tout l'air de se présenter comme des hypothèses, mais plutôt comme de rigoureuses déductions. Enfin, il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'analyser et de formuler en règles générales et pratiques les procédés par lesquels on arrive à ces magnifiques résultats.

Toutefois on peut faire sur la conjecture et sur son emploi dans la science plus d'une observation

tées par M. Naville, de vrais savants qui expriment théoriquement, souvent en termes assez durs, un suprême dédain pour l'hypothèse, mais qui se sont donné d'éclatants démentis dans la pratique.

utile. M. Naville nous en a donné la preuve. Nous allons en proposer à notre tour quelques-unes, qui intéressent spécialement l'histoire.

On pourrait désirer d'être bien fixé tout d'abord sur le sens des termes dont nous avons à nous servir dans cette étude, et il faut avouer que ce n'est pas chose facile. Le Dictionnaire de l'Académie définit l'*hypothèse :* " supposition d'une chose, soit possible soit impossible, de laquelle on tire une conséquence." Hypothèse, supposition : voilà qui a bien un peu l'air d'expliquer *idem per idem,* et il ne faut pas être un très savant philologue pour remarquer que les éléments étymologiques de ces deux mots sont absolument les mêmes, tirés du grec pour le premier et du latin pour le second (1). Mais poursuivons notre recherche : peut-être serons-nous plus heureux à la définition du mot *supposition.* Hélas ! " *supposer,* c'est former une conjecture. " Et une *conjecture?* C'est une " opinion sur une chose obscure et incertaine. " Tout cela est loin d'être éblouissant de clarté.

M. Naville propose (2) d'établir entre ces termes

(1) On peut relever cependant une distinction fondée sur l'usage : le terme d'hypothèse semble appartenir plutôt au langage scientifique et marquer ainsi une supposition destinée à expliquer des faits observés par les savants.

(2) Ouvr. cité, p. 197-198.

la distinction suivante. „ La supposition est le genre; l'hypothèse et la conjecture sont deux espèces. „ Puis, la conjecture étant définie comme plus haut, „ l'hypothèse sera une supposition vraie ou fausse, mais qui repose sur une base sérieuse, c'est-à-dire sur des observations réelles. „

Nous ne verrions pas grande difficulté à admettre ces définitions comme nominales, ni même à reconnaître qu'elles sont assez bien d'accord avec l'usage reçu, tant qu'on les restreint, comme le fait M. Naville, aux questions qui appartiennent à l'étude du monde de la matière; mais déjà lorsqu'on entre dans le domaine des mathématiques pures, il faut donner aux termes de supposition et d'hypothèse un sens particulier tout différent. Pour les questions d'histoire, les définitions de M. Naville ont le tort d'être extrêmement vagues et élastiques, de ne pas être consacrées par la langue de la critique, et de ne guère offrir de fondement aux principes à suivre dans l'emploi de la conjecture. Nous prendrons donc la liberté d'en essayer d'autres, mieux appropriées à notre sujet principal.

Le terme de *supposition* nous semble d'abord pouvoir être écarté comme appartenant au langage vulgaire plutôt qu'au langage scientifique, où il ferait double emploi avec ceux d'*hypothèse* et de *conjecture*. Parmi ceux-ci, le premier, si nous ne nous trompons, est consacré dans les sciences

de faits, à désigner des vérités de leur ressort plus ou moins nettement entrevues, mais qui ne peuvent être constatées par une observation directe ou par l'autorité d'un témoignage formel. Celui de *conjecture* marque la nuance la plus faible, le premier état de l'hypothèse, où l'esprit n'ose rien affirmer, hésite entre la crainte et l'espérance.

On fait donc une conjecture, en histoire, lorsque, en étudiant les documents historiques, on est amené à soupçonner, outre les faits qu'ils révèlent directement, d'autres faits dont ils ne parlent pas, mais qui ont avec les premiers une connexion telle que la connaissance des uns peut conduire à la connaissance des autres. La conjecture pourra prendre le nom de *théorie* lorsque, dès l'abord, ou à la suite des recherches faites pour la confirmer, elle se présente avec des caractères de probabilité très remarquables. Enfin, si cette probabilité devient telle qu'elle équivaut, ou à peu près, à la certitude, on lui donnera le nom d'*induction,* dans un sens différent, comme il est clair, de celui qu'on attribue à ce terme lorsqu'il s'agit de la recherche des lois de la nature, mais non moins conforme à la signification première du mot et qui n'offre aucun danger d'amphibologie, dès qu'on sait qu'il s'applique à des conclusions historiques (1).

(1) J'ai été heureux d'apprendre, par le livre de M. Naville

Assurément, la limite qui sépare ces nuances, ou du moins la nuance intermédiaire des deux extrêmes, est loin de pouvoir être nettement tracée dans un grand nombre de cas. Il n'est pas moins vrai que, dans un grand nombre d'autres, il n'est guère possible de les confondre. Ainsi qui osera, après s'être mis au courant des travaux de M. J. B. de Rossi sur les cimetières souterrains de Rome, ne voir dans l'hypothèse de l'origine chrétienne, et exclusivement chrétienne, de la plus grande partie de ces cimetières, qu'une simple conjecture, ou même une théorie encore plus ou moins douteuse? Du reste, nous n'attachons ici aucune importance à cette distinction, dont nous n'avons pas à tenir compte dans la suite de ce chapitre.

La conjecture, disions-nous, repose sur la connexion qui existe entre un fait connu et un fait à connaître. Cette relation est le plus souvent une relation de causalité. Un fait remarquable se

(p. 249), que le célèbre chimiste Liebig, qui s'est aussi fait connaître avantageusement par ses écrits sur la philosophie des sciences, a employé le terme d'induction dans le même sens. M. Naville le blâme en cela, et l'on conçoit l'inconvénient de cette terminologie dans les sciences naturelles, où le même mot désigne déjà un autre procédé, qui ne trouve pas son application dans l'étude de l'histoire. Ici il n'offre d'inconvénient d'aucune sorte : dès qu'il s'agit d'induction historique, tout péril d'équivoque est écarté.

présente. Comment se l'expliquer ? Comment a-t-il été amené ? Évidemment par un autre ou par un ensemble d'autres faits qui en constituent la cause ou la raison suffisante. Ces nouveaux faits ne nous sont pas révélés par les documents historiques, ou du moins on ne les y a pas aperçus jusqu'ici. Dès lors l'espoir de quelque découverte s'empare du chercheur. Animé par cet espoir, il se met à compulser, à fouiller, à interroger de toutes manières tous les écrits, tous les monuments qui se rapportent au fait dont son esprit a été vivement frappé, aux personnages qui y ont été mêlés, à l'époque où il s'est passé, afin de retrouver le fil, souvent bien mince, qui le rattache à des particularités passées d'abord inaperçues ou négligées comme sans importance. Ou bien, s'absorbant dans une intense méditation, — rendue parfois inutile, grâce à une de ces illuminations du génie qui mettent aussitôt sur la bonne piste, — il cherche à deviner ce que les témoignages directs se refusent à lui dire, il imagine des hypothèses ; puis, s'aidant de ses souvenirs, revenant aux documents, il recueille avec un soin minutieux tous les indices qui peuvent en démontrer la justesse ou la fausseté. Ce travail de vérification fait quelquefois reconnaître qu'on s'est trompé de route et qu'il faut abandonner la supposition d'abord poursuivie; souvent il amène

à modifier plus ou moins l'idée première; d'autres fois enfin il lui apporte une confirmation éclatante: de faibles rayons, qui ne répandaient qu'une lumière bien douteuse, se réunissent en faisceau pour éclairer la question d'un jour qui ne laisse plus lieu à aucune incertitude. Il arrive même que bien des aspects nouveaux, qu'on n'avait pas soupçonnés du tout, se révèlent aux yeux ravis de l'explorateur et lui découvrent un vaste champ de connaissances du plus haut intérêt.

La conjecture ne s'exerce pas seulement en concluant de l'effet à la cause. Il peut se faire aussi qu'elle suive une marche inverse: la connaissance de la cause amène à la supposition de l'effet. Ce procédé est généralement moins sûr dans les recherches historiques. Il y demande tout autrement de précautions et de réserve que lorsqu'il s'agit de la détermination des faits de la nature physique. Dans celle-ci, les agents sont des causes nécessaires: lorsqu'on connaît leur mode d'activité, on peut, à coup sûr, prédire le résultat de leur action dans des conditions particulières connues; le talent de la conjecture ne s'exerce que pour éveiller l'idée d'un effet qu'on n'a pas encore vu se produire. De plus, en général, on trouve aisément divers moyens de soumettre son hypothèse à des vérifications qui

en démontrent pleinement la justesse. Il n'en est pas tout à fait de même dans le domaine de l'histoire. Les lois morales, qui règlent l'action des êtres libres, sont loin d'être aussi invariables dans leurs applications que les lois physiques. Aussi n'est-ce qu'avec beaucoup de circonspection qu'on peut se hasarder à dire ce qu'ont dû faire des hommes placés dans telles circonstances déterminées, et cela d'autant plus que leur action peut encore avoir subi l'influence d'autres actions libres de leurs semblables, ou de circonstances accidentelles, qui nous sont inconnues maintenant et qui ont pu modifier notablement, pour un cas donné, leurs idées et leur sentiments ordinaires.

La prudence n'est pas moins de saison quand l'hypothèse, comme il n'est pas si rare, se fonde principalement sur l'analogie; c'est-à-dire lorsque, pour compléter la connaissance d'un fait dont certains détails ne nous ont pas été révélés par les documents historiques, nous avons recours à un autre fait offrant une ressemblance remarquable avec ce que nous savons du premier, et que nous concluons de là à la similitude des particularités dont nous ne sommes certains que par rapport au second. On recommande avec raison, pour la détermination des phénomènes et des lois physiques, de ne pas se prononcer précipitamment en

se laissant guider par une apparence d'analogie, que vient trop souvent détruire ensuite presque tout à fait la manifestation de circonstances bien petites en elles-mêmes et se dérobant d'abord aux yeux de l'observateur le plus exercé et le plus attentif. Combien plus de précautions y a-t-il à prendre lorsqu'il est question d'agents libres et de lois morales! Et néanmoins il faut bien se garder aussi de rejeter absolument ce moyen d'investigation. Il peut rendre de précieux services dans des mains habiles.

Nous ne voyons pas d'autres règles à donner pour mettre sur la voie des bonnes conjectures. La conjecture est avant tout affaire d'inspiration, et comment tracer des règles à l'inspiration? Quant au travail de vérification qui suit l'inspiration première, il suppose avant tout, pour être fécond et sûr, un vaste fonds de connaissances acquises qui puissent en fournir les éléments; puis les qualités et les dispositions que nous avons énumérées, dans le second chapitre de ces études, comme indispensables pour la rectitude du jugement critique. Ajoutons à cela une ou deux observations spéciales, que nous tâcherons de rendre plus claires par des applications.

Le nom de M. le commandeur J.-B. de Rossi vient naturellement se placer sous la plume lorsqu'il s'agit de citer des exemples de conjectures

ingénieuses et solidement établies. Parmi ses nombreuses et belles découvertes, qui se présentèrent d'abord à lui sous forme de suppositions, nous choisirons une des plus remarquables, où la sagacité de son esprit s'est particulièrement révélée. Des textes historiques d'une authenticité incontestable lui avaient manifesté l'existence, dès le troisième siècle, en pleine ère des persécutions, d'une communauté chrétienne reconnue par l'autorité publique, possédant légalement des églises et des cimetières ; et cela en présence des lois qui défendaient sévèrement l'introduction de religions nouvelles et les associations de tout genre, lois que le célèbre jurisconsulte Ulpien, au commencement de ce troisième siècle, avait réunies en un seul corps pour en presser l'exécution contre les chrétiens. Comment s'expliquer cette étrange situation ? A force d'y penser, comme disait modestement Newton à propos de la découverte de la loi de la gravitation, mais surtout, sans doute, par cette perspicacité du génie qui faisait aboutir les réflexions de Newton à une lumière qui était restée cachée jusqu'à lui à tout le monde, — le célèbre archéologue en vint à supposer que les chrétiens avaient pu trouver dans l'arsenal des lois romaines quelque texte qui leur permettait de se soustraire, à certains égards, à la rigueur des autres. Son immense érudition est aussitôt appelée

à vérifier la conjecture. Grâce à elle, les preuves à l'appui se multiplient, et transforment bientôt l'hypothèse en une induction, qui nous semble laisser peu de doute dans l'esprit.

C'est d'abord une loi très vague du Digeste, par laquelle *permittitur tenuioribus stipem menstruam conferre, dum tamen semel in mense coeant : quod non tantum in Urbe, sed et in Italia et in provinciis locum habere Divus Severus rescripsit.* C'est ensuite une inscription trouvée à Lanuvium et révélant un sénatus-consulte où il est dit : *Qui stipem menstruam conferre volent* [in fune] *ra in it* [id] *collegium coeant...* [con] *ferendi causa unde defuncti sepeliantur.* Cette inscription en fait comprendre une foule d'autres, où il est question de corporations *(corpora, collegia)* s'intitulant : *cultores Jovis, cultores Herculis, Apollinis,* etc., possédant en commun une *area* ou champ de sépulture pour leurs membres, fournissant aux frais de leurs funérailles moyennant une contribution mensuelle régulièrement payée par eux durant leur vie, et célébrant les anniversaires de leur mort par des repas funéraires pris en commun.

Rapprochons maintenant de ces textes un passage de l'*Apologétique* de Tertullien, où il rend compte de l'organisation de la communauté chrétienne : *Edam jam nunc ego,* dit-il, *ipsa negotia factionis christianæ... Corpus sumus de conscientia*

religionis... Coimus in cœtum et congregationem, ut ad Deum, quasi manu facta, precationibus ambiamus... Etiam si quod arcæ genus est, non de honoraria (?) summa, quasi redemptæ religionis, congregatur ; modicam unusquisque stipem menstrua die, vel quum velit.... apponit.... Inde non epulis nec potaculis... dispensatur, sed egenis alendis humandisque... Voilà donc les chrétiens présentés comme organisés en société de secours mutuels, se réunissant régulièrement, payant la contribution mensuelle dont il est parlé dans le sénatus-consulte et constituant ainsi une caisse commune, dont une des destinations principales est de pourvoir aux funérailles des membres pauvres. Ils formaient donc de cette manière une association approuvée par la loi. Dès lors aussi, tout ce que d'autres lois déterminaient quant à l'inviolabilité des lieux de sépulture et des bâtiments qui y étaient annexés, — et qui, dans le langage païen, s'appelaient déjà *monumentum, cella, memoria, schola,* — tout cela était applicable aux cimetières des chrétiens, aux *memoriæ martyrum* et aux *ecclesiæ* construites soit sur le terrain de l'un d'entre eux plus favorisé des dons de la fortune, et qui admettait dans son monument funéraire, à titre d'amis, ses frères en religion, soit sur une *area* acquise par l'association elle-même.

Il se produisait ainsi ce fait remarquable, con-

staté d'ailleurs, que tandis qu'on recherchait partout les chrétiens pour les traîner devant les tribunaux et les faire mourir dans les supplices, leurs lieux de sépulture et de réunion étaient sacrés et inviolables, et il fallait des édits spéciaux pour suspendre momentanément le privilège statué par les lois en faveur de ces lieux. On s'explique encore aisément par là que la charge de *préposé du cimetière* fût regardée comme une des plus importantes dans l'église romaine et confiée, au commencement du troisième siècle, à l'archidiacre Callixte, c'est-à-dire au premier dignitaire de cette église après le pape; que les noms des papes, chefs officiels de la corporation chrétienne, fussent inscrits dans les registres publics de l'état; que l'empereur Gallien, après la mort tragique de son père Valérien, ait fait restituer les cimetières chrétiens aux évêques; qu'Aurélien, sollicité par une requête des chrétiens d'Antioche de faire chasser de la *maison de l'église* le patriarche hérétique Paul de Samosate, qui s'obstinait à y demeurer malgré sa déposition par un concile, ait envoyé l'ordre de mettre en possession de la maison celui des deux partis qui pourrait produire des lettres de communion avec les évêques d'Italie et particulièrement avec l'évêque de Rome. On s'explique enfin ces paroles remarquables du premier édit de tolérance donné par Constantin et Licinius en

faveur des chrétiens à Milan: *Christiani non ea loca tantum, ad quæ convenire solebant, sed etiam alia habuisse noscuntur ad jus corporis eorum, id est ecclesiarum, non hominum singulorum, pertinentia* (1).

On voit combien de faits différents sont reliés entre eux et éclaircis à la fois par le fait capital qui s'est d'abord présenté à l'état de conjecture à l'esprit du grand explorateur des catacombes romaines. Cette lumière jetée ainsi sur divers problèmes historiques forme réciproquement un indice et une preuve de la justesse de la conjecture à laquelle se ramène leur solution. Souvent, comme le remarque encore M. de Rossi (2), chacun de ces indices pris à part ne donnerait à la conjecture qu'une probabilité assez faible. Il en est même généralement ainsi lorsqu'elle n'explique qu'un seul fait ou un seul ordre de faits. La certitude, la pleine lumière résulte du concours de plusieurs explications tout à fait plausibles en elles-mêmes et convergeant toutes au même fait hypothétique. Aussi ne peut-on recueillir trop d'indices, trop multiplier les vérifications, et cela en se mettant toujours en garde contre l'idée préconçue qui pousserait à exagérer la portée

(1) *Roma Sotterranea*, tom, I, pag. 102-108, 208-210.
(2) Dans un passage que nous avons cité plus haut, p. 68.

d'une conclusion favorable à l'hypothèse, à détourner les yeux de celles qui pourraient plus ou moins l'ébranler. C'est, au contraire, à ces dernières qu'il faut surtout s'attacher pour les considérer, les creuser en tout sens, afin d'abandonner à temps une conjecture qui s'était d'abord présentée sous des apparences trop séduisantes, ou du moins de la modifier, souvent à plusieurs reprises, de manière à lui donner le caractère de justesse et de précision, qui doit satisfaire à toutes les exigences et la faire accueillir comme une lumière et une conquête nouvelle et solide pour la science.

Une circonstance particulièrement favorable dispense parfois de cette accumulation d'indices divers et convergents, généralement requise pour transformer une conjecture en conclusion à peu près certaine. C'est le cas où la supposition, sans offrir aucune difficulté en elle-même, fournit un moyen d'expliquer d'une manière fort simple et naturelle deux observations certainement justes et qui ont toujours apparu comme contradictoires. Oserons-nous dire que cette condition nous semble se vérifier pour une conjecture qui nous est venu à l'esprit il y a quelque dix ans et que nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais rencontrée dans aucun écrivain?

On sait les discussions soulevées à propos de la

Pragmatique Sanction attribuée à S. Louis. D'un côté, il paraît absolument impossible de la regarder comme authentique. La piété de ce modèle des rois chrétiens ne lui aurait certainement pas permis d'employer, en parlant du Saint-Siège, un langage pareil à celui qu'on trouve dans le principal article de cette pièce. Puis comment s'expliquer le silence universel gardé à son sujet depuis l'an 1268, dont elle porte la date, jusqu'à l'année 1438, où elle fut produite pour la première fois pour justifier la Pragmatique Sanction de Charles VII ? Nulle mention dans les biographes contemporains de S. Louis, qui pourtant ne se firent pas faute de noter plus d'un trait de l'indépendance qu'il savait montrer à l'égard du clergé et même du Saint-Siège lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de sa couronne (1). Nulle réclamation ou représentation de la part des papes, tandis qu'ils s'empressent d'envoyer lettres et légats à propos de sujets de plainte d'une importance beaucoup moindre. On ne voit pas non plus Philippe-le-Bel recourir à un argument dont il aurait pu tirer tant d'avantages dans ses démêlés avec Boniface VIII; on n'entend pas invoquer une seule fois cet argument au milieu

(1) Comp. les articles de M. Paul Viollet dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, années 1870 et 1871.

des vives plaintes auxquelles donnèrent lieu les provisions et les réserves de bénéfices des papes d'Avignon. Voilà qui suffit largement pour conclure que jamais S. Louis n'a publié une pareille ordonnance. D'un autre côté, il ne semble guère moins difficile de comprendre qu'elle soit l'œuvre d'un faussaire du xve siècle. Il s'y rencontrerait infailliblement bon nombre d'anachronismes d'idées et d'expressions qui manifesteraient aussitôt la fraude. On en a signalé sans doute ; mais, à notre avis, ils ne sont pas assez frappants ni assez bien démontrés pour fournir une preuve décisive contre l'authenticité.

Ces difficultés nous ont amené à une supposition que nous voudrions proposer à l'appréciation des savants. On a mis au jour, depuis quelques années, plusieurs mémoires et projets de lois ou d'ordonnances de Philippe-le-Bel, qui n'ont abouti à aucun acte public et officiel de l'autorité royale (1). Or, les *chevaliers en lois* ne datent pas du règne de Philippe II : il s'en trouvait certainement dans les conseils de S. Louis (2). Eh bien ! ne pourrait-on

(1) Comp. Boutaric, *Documents relatifs à l'histoire de Philippe-le-Bel*, dans les *Notices et extraits des mss. de la bibliothèque impériale*, tom. XX, particulièrement pag. 166 et suiv. et *La France sous Philippe-le-Bel* (Paris 1861), pages 97, 106, 119.

(2) Comp. Du Cange, *Glossar.* tom. IV, p. 404, v. *Miles literatus.*

pas croire que la fameuse Pragmatique est l'œuvre d'un de ces légistes précurseurs de Guillaume de Nogaret, de Pierre Flotte et de Pierre Dubois, proposée peut-être au conseil royal, mais aussitôt rejetée par le pieux Louis IX? Dès lors, elle serait allée s'enfouir dans les cartons des archives et y dormir jusqu'à ce qu'elle tombât sous la main d'un autre légiste du xve siècle, à la recherche de tout ce qui pouvait offrir alors quelque appui aux prétentions de la cour de France contre le Saint-Siège. Celui-ci se serait empressé de la produire triomphalement comme une véritable ordonnance de S. Louis, avec cette mauvaise foi de la passion si ordinaire dans cette classe d'hommes et dans ce genre de questions, en ajoutant peut-être à la minute une indication exacte de date et quelque autre menu détail nécessaire pour lui donner sa forme définitive. Et les prélats du concile de Bourges de 1438, fort disposés déjà à sanctionner les empiétements de l'autorité royale sur les droits de l'Église, ne se seraient pas montrés trop scrupuleux dans l'examen d'une pièce qui établissait un précédent si favorable aux idées gallicanes et que le nom vénéré de S. Louis revêtait d'une si grande autorité.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire voir combien cette supposition répond aisément à toutes les raisons produites en sens contraires par

les adversaires et par les défenseurs de la Pragmatique. Présente-t-elle quelque difficulté qui lui soit propre ? Nous n'en voyons pas pour le moment, tout en confessant que, faute de loisir, nous n'avons pas fait toutes les recherches nécessaires pour ne conserver aucune crainte à cet égard. Elle nous aura servi, en tout cas, à rendre plus claire l'observation que nous voulions présenter ici à nos lecteurs.

Une dernière recommandation que nous ne croyons pas devoir négliger. Elle tend à prémunir les esprits aventureux et peu expérimentés dans les explorations scientifiques contre les séductions que peut leur offrir la conjecture. Qu'ils prennent garde de se laisser entraîner par une illusion, trop ordinaire chez eux, en se figurant qu'ils vont faire avancer la science à grands pas, rien que par la puissance de leur imagination et de leur génie, avant d'avoir passé par les pénibles labeurs de l'érudition. Assurément tous les érudits ne font pas de brillantes découvertes au moyen d'heureuses hypothèses, tant s'en faut ; mais il n'y a guère que les érudits qui arrivent à cette bonne fortune. Ici comme ailleurs, rien de solide ne s'obtient qu'au prix du travail et de la patience.

CHAPITRE XVI.

Des témoignages non écrits.

On peut rattacher à la matière traitée dans le chapitre précédent l'examen d'un genre de documents historiques que, à défaut d'un meilleur terme, nous appellerons les *témoignages non écrits.*

Un habile juge d'instruction n'a pas toujours besoin d'une ligne d'écriture d'un homme pour le faire pendre. Souvent des témoins muets ont bien plus efficacement confondu un criminel. L'objet le plus insignifiant oublié par lui sur le théâtre de son crime, un autre trouvé en sa possession, une prodigalité sortant de ses habitudes, cent autres indices aussi peu remarquables en eux-mêmes amènent à découvrir toute la trame de l'attentat le mieux combiné pour dérouter les recherches de la justice.

Il en va de même en histoire. Rien ne peut être négligé. Monuments d'architecture, œuvres d'art, monnaies, armes, vêtements, instruments de

travail, ustensiles de ménage, tout cela peut fournir de précieuses indications. Toute une période de la vie des peuples, celle qu'on est convenu d'appeler *préhistorique*, ne peut être connue que par ces témoins muets. Les moindres objets remontant à cette période sont recherchés et classés avec soin : les éclats de pierre à peine dégrossis, les morceaux de bois grossièrement entaillés, jusqu'aux restes de cuisine et même... comment exprimer honnêtement ces choses lorsqu'on ne parle pas exclusivement à des savants? Bornons-nous à dire qu'il faut s'attendre à voir, lorsque nos musées préhistoriques seront complètement organisés, une salle offrant l'aspect d'étables primitives, qu'on aurait eu soin de ne pas nettoyer après qu'elles ont été abandonnées par leurs habitants. L'inspection de ces étables révèlera tout de suite au connaisseur le genre d'animaux qui y ont séjourné. De là il n'y a qu'un pas, pour les experts en recherches préhistoriques, à la détermination du genre de vie, des mœurs et des usages, de l'état social et politique des hommes qui vivaient au même temps et aux mêmes lieux. Un profane ne se serait jamais figuré qu'on pût élever tant de belles conclusions sur des fondements aussi humbles.

Hâtons-nous d'ajouter que les monuments historiques dont nous avons à nous occuper ici

sont généralement plus dignes par eux-mêmes de fixer l'attention. Certaines classes forment chacune l'objet d'une science spéciale, telle que la numismatique par exemple, assez vaste pour absorber la vie ou une bonne partie de la vie de savants sérieux et actifs. Nous mentionnerons encore la sphragistique, qui s'occupe de l'étude des sceaux attachés aux actes publics ou privés; l'héraldique ou science des armoiries; la glyptique, qui a pour objet les pierres gravées; la céramique, qui comprend la connaissance des procédés usités dans la fabrication de la poterie et l'histoire de cet art; et surtout la linguistique, dont les découvertes peuvent à bon droit figurer parmi les preuves non écrites de l'histoire: car, sans constituer des témoignages écrits ou oraux proprement dits, elles fournissent des données précieuses pour établir la parenté des peuples, leur origine et leurs migrations, par la nature des mots, des flexions et des constructions grammaticales, des locutions caractéristiques qui se rencontrent dans leurs idiomes. L'archéologie, dans son sens le plus général, comprend toutes ces sciences particulières; dans un sens plus restreint, elle s'étend seulement aux objets que celles-ci n'embrassent pas dans leurs cadres respectifs.

Quel vaste champ s'ouvre encore une fois ici devant le pionnier de l'histoire, mais qu'il faut de

connaissances, de sagacité et de tact pour s'y aventurer! Heureusement, encore une fois, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à propos des manuscrits et des inscriptions, il n'est pas nécessaire, de notre temps surtout, de posséder toutes ces connaissances pour aborder l'étude de l'histoire proprement dite. Des ouvrages spéciaux permettent le plus souvent de se mettre aisément au fait de l'état de la science par rapport à tel détail d'archéologie auquel nous avons à recourir dans la discussion d'une question historique. Il ne peut entrer dans le plan de notre travail actuel de donner une liste plus ou moins complète de ces ouvrages. Contentons-nous de citer le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* par MM. Daremberg et Saglio (1) et le *Glossaire archéologique du moyen âge,* par M. Victor Gay (2), tous les deux encore en publication; les *Dictionnaires d'archéologie chrétienne,* de l'abbé Martigny, de M. Smith et de M. Fr. Xav. Kraus; le *Dictionnaire de l'architecture* et celui du *mobilier français,* de Viollet-le-Duc; les *Traités de numismatique* de Eckel et de Cohen. Ajoutons que de nouvelles contributions sont apportées tous les jours à l'archéologie par les Revues qui ont pour objet spécial,

(1) Paris, Hachette, 1873 et suiv.
(2) Paris, Société Bibliographique, 1882 et suiv.

soit tout l'ensemble de cette vaste science, soit quelqu'une de ses branches, comme aussi par les mémoires présentés aux sociétés savantes, en particulier à ces modestes académies qui tendent de plus en plus à se former dans tous les centres de population de quelque importance, et enfin par les publications consacrées à l'étude de l'histoire et des antiquités d'une province ou d'un département.

C'est à ces ouvrages et, autant que possible, à l'avis de savants particulièrement versés dans la matière, qu'il faudra recourir pour résoudre les deux questions préalables qui se présentent pour les témoignages non écrits comme pour les témoignages écrits, celle de l'authenticité ou de la provenance, et celle de la signification, c'est-à-dire, dans un grand nombre de cas, de l'usage auquel ont servi les objets découverts. Ces questions sont plus épineuses que lorsqu'il s'agit de pièces écrites, et les règles qui doivent y guider l'esprit, bien plus difficiles à formuler et à appliquer. C'est ici surtout que la sagacité et l'espèce de coup d'œil divinatoire, qui sont les fruits d'une longue pratique, apportent un secours beaucoup plus important que les règles les plus précises. C'est à force de voir et de comparer qu'on apprend à bien distinguer.

Après cela vient le rôle de la critique historique

proprement dite. Elle trouvera dans l'étude de ces précieux restes du passé, soit un éclaircissement ou une confirmation de textes historiques, soit la révélation d'un fait qui n'est pas consigné dans ces textes, soit, et le plus souvent, le point de départ de conjectures aboutissant ensuite à des découvertes d'une grande importance. Et qu'on ne croie pas que l'absence de documents écrits laisse toujours planer sur ces découvertes un nuage qui ne sera dissipé que par un texte formel et explicite. La certitude peut devenir entière rien que par l'examen des témoins muets.

Ici encore il n'y a qu'à choisir dans les publications de M. J.-B. de Rossi sur les hypogées romains pour trouver des exemples du plus heureux emploi de ce genre de preuves. Qu'il suffise de rappeler la démonstration tout à fait péremptoire que l'illustre archéologue a tirée de la forme des galeries et de la nature du terrain dans lequel elles ont été creusées, pour établir que le but immédiat qu'on avait eu en vue dans ce travail se réduit à l'usage qu'en ont fait les chrétiens. Personne ne songera plus à ressusciter la vieille erreur qui voyait dans ces cimetières souterrains d'anciennes carrières abandonnées, que les chrétiens auraient adaptées à leur nouvelle destination.

Voici un autre exemple que nous empruntons à un compte rendu publié dans une Revue critique

de premier ordre. Au témoignage de M. P. Beurlier (1), l'étude des *Céramiques de la Grèce propre* par M. Albert Dumont (fascicule I, Paris 1881) nous donne " la certitude historique de l'existence " d'une grande puissance maritime gréco-asiatique " à cette époque reculée (xvie-xie siècle avant " J.-C.). C'est l'époque du retour des Héraclides, " de l'influence phénicienne. "

Seulement, faut-il le répéter encore? la route, dans ce genre d'explorations, est semée de bien des écueils. Les mésaventures des archéologues amateurs, soit en fait de prétendues découvertes d'objets antiques, soit dans les dissertations auxquelles ces objets ont donné lieu, ont souvent exercé la verve railleuse, non seulement des Aristarques de profession, mais aussi des romanciers et des auteurs dramatiques. Il se présente bien deux ou trois histoires au bout de notre plume qui ont fait de notre temps un certain bruit dans le monde savant, mais comme les héros de ces plaisantes méprises vivent encore et que d'ailleurs ils n'ont fait aucun tort sérieux à la science, nous croyons que la charité chrétienne nous commande de ne pas rappeler ici leurs noms. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur avide d'exemples aux traits que nous avons cités au chapitre consa-

(1) *Bulletin critique*, livr. du 15 juillet 1882, p. 31.

cré à l'étude de la tradition populaire : ceux-là ne peuvent plus compromettre personne.

Comme nous le remarquions en commençant, c'est par l'usage judicieux de la conjecture qu'on obtient des témoins muets les renseignements qu'ils sont à même de fournir. Ceci nous dispense d'insister davantage : il nous suffit de renvoyer le lecteur à tout ce que nous avons dit plus haut sur l'emploi de cet instrument d'investigation si puissant, mais si délicat.

CHAPITRE XVII.

Des arguments à priori.

Ce titre va sans doute surprendre nos lecteurs. Les arguments *à priori!* Faut-il les mentionner autrement que pour les chasser ignominieusement ou les écarter avec dédain du champ des recherches historiques ? Nous-même n'avons-nous pas protesté contre leur intrusion dans nos études (1)? Est-il des circonstances où un critique sérieux puisse les tolérer?

Prenons garde d'être trop absolus : nous risquerions de tomber dans d'étranges inconséquences. Aucun critique sérieux se refusera-t-il à reconnaître le poids de l'argument qu'on tire contre l'authenticité de la Pragmatique Sanction attribuée à saint Louis, de l'impossibilité de concilier cette ordonnance avec la piété connue du grand roi? Peut-on se dissimuler pourtant qu'il y ait là un véritable argument *à priori?*

(1) Comp. plus haut p. 37.

Citons encore un autre exemple. Les partisans de l'opinion qui fait remonter la succession des évêques dans plusieurs églises de France jusqu'aux temps apostoliques, ne peuvent invoquer en faveur de leur opinion des textes anciens et précis s'appliquant à chacune de ces églises, mais seulement des témoignages généraux, particulièrement de saint Irénée, de Tertullien et d'Origène, qui nous parlent d'églises chrétiennes répandues dans les Gaules, dans la Germanie et dans la Grande-Bretagne. Ces témoignages ne mèneraient à rien si on n'établissait en même temps que ces églises étaient régies par des évêques à siège fixe, ayant une étendue de juridiction déterminée; car la question n'est pas de savoir s'il y eut des chrétiens dans les Gaules dès le premier siècle de notre ère, mais d'établir que leurs églises étaient hiérarchiquement organisées. Or comment s'efforce-t-on d'arriver à conclure en faveur de l'origine apostolique d'une organisation régulière et tout à fait conforme à celle qu'on a pu constater plus tard? Principalement, presque uniquement, en montrant, par l'histoire de la prédication apostolique dans les pays où les textes anciens permettent de bien la suivre, que partout le premier soin des Apôtres et de leurs premiers disciples, dès qu'ils avaient formé un troupeau de fidèles dans une ville, était de l'organiser en église hiérarchiquement constituée,

ayant à sa tête un évêque dont l'autorité devait se perpétuer par une succession régulière. Rien, continuent les défenseurs de la thèse de l'apostolicité, n'autorise à croire qu'il y ait eu à cet égard une anomalie pour les Gaules, et nous devons juger, en conséquence, que les églises de ces pays, dont parlent saint Irénée, Tertullien et Origène, avaient chacune un pasteur revêtu du caractère épiscopal, chargé de les maintenir et de les guider dans la profession de la foi et de la doctrine de Jésus-Christ. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la force démonstrative de cet argument. Il nous suffit de constater, ce que personne ne conteste, pensons-nous, qu'il mérite d'etre sérieusement pesé. Et cependant, encore une fois, peut-on nier que ce soit un véritable argument *à priori?*

On comprend, par ces exemples, ce que nous entendons par argument *à priori*, par rapport à un fait historique mis en discussion. Il consiste dans un raisonnement fondé sur la nature même du fait considéré en lui-même, en dehors des témoignages et d'autres indices particuliers par lesquels nous pouvons arriver à le connaître et à en démontrer la vérité ou la fausseté. En d'autres termes, plus précis et plus distincts, nous dirons qu'il fournit une preuve pour ou contre la vérité du fait, en établissant qu'il est ou qu'il n'est pas conforme aux lois générales qui régissent le monde.

On peut distinguer ces lois en trois classes. La première comprend les lois essentielles ou métaphysiques, telles, par exemple, que le principe de contradiction, qui prononce l'impossibilité de la coexistence de deux choses absolument contradictoires entre elles, dont l'une entraîne nécessairement l'affirmation de ce qui n'est pas moins nécessairement exclu par l'autre ; et le principe de causalité, suivant lequel nul être n'existe sans qu'il y ait une cause ou raison suffisante de son existence, soit dans sa perfection intrinsèque et nécessaire, ce qui est le cas du seul être infini, soit dans l'action d'un autre être proportionnée à l'effet produit. La seconde classe est celle des lois physiques, qui président aux phénomènes du monde de la matière et à l'activité des êtres qui le composent. On peut encore ranger dans cette classe de lois celles auxquelles sont soumises les natures et les facultés spirituelles qui ne dépendent pas ou en tant qu'elles ne dépendent pas de l'influence du libre arbitre. Enfin la troisième classe est constituée par les lois morales, qui régissent l'activité des êtres libres. Que ce genre de lois existe, c'est-à-dire qu'on puisse déterminer des manières d'agir constantes des êtres libres, placés dans telles ou telles conditions, sous telles ou telles influences, c'est un fait que nul ne contestera, pour peu qu'on se soit livré, sous la conduite de bons



guidés, à l'étude du cœur humain. Ainsi une loi morale bien certaine, c'est que nul homme n'aimera ni ne poursuivra le mal comme tel, mais seulement lorsqu'il se présentera sous l'apparence d'un bien ; une autre loi, c'est qu'un homme quelconque, à moins d'être un monstre de perversion, sera naturellement porté à dire la vérité, s'il n'a absolument aucun intérêt à mentir.

Voyons maintenant à quoi peut servir la considération de ces trois classes de lois dans le jugement à porter sur la vérité d'un fait historique.

Tout d'abord, si le fait en question présente des détails absolument contradictoires et inconciliables, il est évident qu'il n'en faut pas davantage pour nous le faire rejeter sans plus d'examen. Seulement il importe de bien constater qu'il y a réellement contradiction absolue, sans nul moyen de conciliation, entre les circonstances qu'on nous présente comme devant être admises en même temps. Que de fois il arrive que, dans la chaleur du récit, par inadvertance, ou quelquefois par une réticence moins involontaire, mais qui se trahit ensuite par l'incohérence même de la relation, un témoin y introduise certaines invraisemblances ou impossibilités qu'il est aisé de faire disparaître en le pressant un peu ou en mettant en lumière des détails qu'il avait eu soin de rejeter le plus possible dans l'ombre ! Que de fois encore

il convient d'appliquer l'adage : *Distingue tempora et concordabunt jura !* Quelle patience et même quelle sagacité ne faut-il pas souvent pour débrouiller le sens véritable et la suite naturelle des faits dans la narration d'un homme simple et ignorant, narration embarrassée et diffuse, remplie de termes vagues ou impropres, de circonlocutions et de retours sur des détails oubliés d'abord ou déjà plusieurs fois répétés ! Le critique devra se résigner à ce travail, s'il ne veut s'exposer à prononcer des arrêts qu'il verra casser ensuite, à sa honte, par des juges plus habiles et plus patients. Il importe encore, dans la même vue, de bien examiner si la contradiction porte sur la substance du fait ou seulement sur des circonstances accidentelles que l'imagination du témoin a pu y mêler à tort, comme il arrive si souvent dans les traditions populaires. En pareil cas, ce ne sont évidemment que ces circonstances qu'il faudra rejeter, comme on le fait quand on est en présence de divers témoignages plus ou moins discordants.

L'impossibilité physique, c'est-à-dire l'opposition manifeste d'un fait à des lois bien connues de la nature, forme aussi un argument concluant contre l'admission de ce fait. Quoi qu'en disent les incrédules, la possibilité du miracle ne trouble jamais sérieusement ici le jugement des critiques

catholiques. Ils savent très bien distinguer quand il y a lieu à supposer cette possibilité pour un cas particulier, — et ces cas ne sont pas fréquents; — ils savent aussi qu'ils doivent demander alors, pour affirmer le miracle, une surabondance de preuves qu'ils n'exigeront pas lorsqu'il s'agit d'un fait entièrement d'accord avec les lois physiques. Nous pouvons en toute sûreté renvoyer aux procès de canonisation pour montrer comment cette règle est comprise par le tribunal le plus respectable aux yeux des catholiques.

Il ne sera pas superflu d'ajouter qu'il est prudent de ne pas trop s'empresser de se prononcer sur l'impossibilité physique d'un fait. Les lois de la nature ne sont pas toutes si parfaitement connues qu'on ne puisse craindre de confondre à cet égard un fait étrange ou nouveau avec un fait impossible.

Les lois morales sont plus délicates à déterminer et moins absolues dans leurs applications que les lois physiques. La liberté a des mystères plus cachés encore que ceux de la nature matérielle. Par conséquent, avant de conclure à l'impossibilité morale d'un fait, il faut considérer avec attention s'il n'y a pas quelque circonstance, peut-être fort minime en elle-même, qui ait pu exercer accidentellement sur quelqu'un une influence assez considérable pour le faire agir dans un sens

opposé au courant habituel de ses idées et de ses sentiments. Ces exceptions aux lois morales sont plus rares pour les multitudes ; elles se présentent plus facilement pour des individus. Encore néanmoins faut-il se garder de les supposer à la légère.

Le désaccord avec une loi appartenant à l'une des trois classes mentionnées plus haut ne va pas toujours jusqu'à rendre le fait absolument impossible : souvent il n'arrive qu'à mettre l'esprit plus ou moins en défiance. Il n'en sera tenu aucun compte, bien entendu, lorsque la vérité du fait est appuyée d'ailleurs sur des témoignages d'une autorité irrécusable. Mais si les témoignages n'ont pas cette valeur qui impose la conviction à l'esprit, le fait deviendra d'autant plus improbable qu'il sera plus difficile de le concilier aves des lois générales dûment établies.

D'un autre côté aussi, l'accord complet et frappant d'un fait avec toutes les lois physiques et morales, ce qu'on peut appeler sa vraisemblance, sa probabilité intrinsèque et positive, forme quelquefois un véritable argument en sa faveur, et cet argument pourra suppléer dans une mesure plus ou moins large au poids d'ailleurs fort léger des textes apportés comme preuve de sa réalité. Ceci n'est vrai toutefois que lorsque la probabilité extrinsèque est en somme bien constatée. Si le

fait est nié formellement par des témoins compétents ou qu'on puisse lui opposer un argument négatif équivalant à de pareils témoignages, sa vraisemblance intrinsèque ne l'empêchera pas d'être rejeté par le critique.

L'argument *à priori* est surtout invoqué pour appuyer ou pour combattre une conjecture : assez souvent même la conjecture se confond avec lui. C'est, en effet, en se rendant compte de ce qu'ont dû faire tels personnages placés dans telles circonstances, qu'on arrive à deviner ce qu'ils ont fait réellement, et ensuite à recueillir bien des indices plus précis, qui confirment et établissent d'une manière pleinement satisfaisante ce qu'on avait d'abord entrevu par un effort d'imagination.

Mais, ayons le courage de le répéter, — car c'est ici particulièrement que cette observation vient à propos, — qu'on se souvienne toujours qu'une simple possibilité, une non-répugnance ne doit pas être regardée comme l'équivalent d'une probabilité positive, de même que la simple ignorance des causes ne constitue pas une improbabilité, bien moins une impossibilité quant à un effet suffisamment constaté par des preuves directes. Les esprits superficiels ou passionnés sont fort exposés à ce genre de confusions.

Ajoutons encore que nous ne pouvons consentir à ranger parmi les arguments *à priori* valables

en bonne critique, ni en général à regarder comme tenant lieu d'un argument quelconque, cette évidence ou conviction purement subjective, si chère aux écrivains de l'école de Baur et de Strauss, et dont M. Renan a tant abusé dans sa fantaisiste *Vie de Jésus*. Cette conviction subjective rappelle ce goût particulier par lequel les docteurs du protestantisme ont prétendu autrefois, avant de glisser sur la pente du rationalisme, remplacer l'autorité de l'Église pour la détermination du sens véritable de la sainte Écriture et pour le discernement entre les livres authentiques et les apocryphes. Comme lui, elle n'a d'autre titre pour se faire accepter que la révolte de l'esprit humain contre une vérité qui humilie sa suffisance (1); comme lui, elle est sujette à des variations et à des contradictions continuelles ; comme lui enfin, elle doit amener une infinité de conflits fatalement interminables, parce que les opinions opposées qui se trouvent en présence ne relèvent que d'elles-mêmes et que chacune d'elles, en vertu du principe même sur lequel elle s'appuie, ne peut jamais forcer son adversaire dans ses retranchements.

(1) Notons à ce sujet des aveux précieux à recueillir : " Si " le miracle a quelque réalité, dit M. Renan dans la préface " à la *Vie de Jésus* (13e édition, p. v), mon livre n'est qu'un " tissu d'erreurs ! " — " Si le miracle et l'inspiration de " certains livres sont choses réelles, notre méthode est " détestable " (ibid. p. IX).

Mais quoi ! n'avons-nous pas dit nous-même plus haut que les hypothèses, les conjectures doivent compter parmi les principaux agents du progrès de la science, qu'elles relèvent à peu près uniquement de l'inspiration, et que l'inspiration ne reconnaît pas de règles ? Oui : mais il s'agissait là du premier état de la conjecture, du premier germe, qui n'offre encore qu'un espoir bien incertain de fécondité. Il n'en est plus du tout de même lorsqu'il s'agit d'accepter une conclusion à son parfait développement. Celle-ci, pour être reconnue légitime, doit subir un examen rigoureux suivant des règles objectives et indépendantes de l'esprit où elle est née.

Nous admettrons en outre très volontiers que les hommes extraordinairement doués quant à la finesse et à l'étendue du coup d'œil, ceux qu'on appelle proprement les hommes de génie, ont quelquefois de ces intuitions puissantes qui leur font apercevoir, bien au-delà de ce qui forme l'horizon de la science de leur temps, des vérités encore imperceptibles pour des yeux plus faibles. Mais est-il besoin d'ajouter qu'on est mal venu à se poser en homme de génie de cette trempe et à faire accepter ses conclusions sur la seule autorité de sa parole, sans indiquer le chemin qui conduira les esprits moins transcendants à se mettre à portée de les saisir ? La défiance se justifie d'au-

tant mieux chez ceux-ci que même les hommes de génie, j'oserais presque dire surtout les hommes de génie, lorsqu'ils ne sont pas en même temps des hommes d'érudition et de critique, se laissent aisément égarer par d'étranges illusions. Voyant de haut et de loin, ils sont exposés à ne pas distinguer bien nettement et à négliger des détails qui, considérés de près, modifient singulièrement l'aspect des choses. Et comme d'ailleurs le sentiment de leur supériorité et l'habitude de ne jamais rencontrer de contradiction dans le cercle des satellites qui gravitent autour d'eux les rendent moins circonspects à lancer leurs grandes idées, celles-ci risquent assez souvent de n'éblouir qu'un instant comme de brillants météores pour aller se perdre bientôt dans le vide. Donc vénérons le génie, recueillons avec empressement ses oracles, mais réservons-nous de les contrôler avec soin, lors même qu'il faudrait nous résigner pour cela à de rudes travaux et à de longs détours. Et surtout, encore une fois, évitons d'affecter nous-mêmes des airs d'hommes de génie en tranchant d'un mot, sur une inspection sommaire, des questions qui font depuis longtemps l'objet des méditations et des discussions de critiques sérieux. Ce serait nous exposer à tomber un peu rudement du piédestal où nous nous serions témérairement hissés.

ÉPILOGUE

Notre tâche est achevée. Nous avons parcouru en tout sens le domaine de la critique historique générale, explorant avec soin le terrain et plantant partout des jalons destinés à marquer la bonne voie ou à signaler les abîmes et les fondrières. Nous nous sommes abstenu seulement de mettre le pied sur les terrains particuliers. Il y en a bon nombre dans ce vaste domaine. Les textes bibliques, ceux de l'antiquité grecque et romaine, les monuments de l'Égypte, de l'Assyrie et des autres nations de l'Orient, l'hagiographie, chaque branche de l'érudition, et même chacun des grands écrivains et chacune des principales classes de leurs œuvres, peuvent donner lieu à des règles de critique spéciale. Ces règles sont subordonnées aux principes généraux et n'en forment que des applications à certains groupes particuliers de faits et de documents histori-

ques; elles n'en sont pas moins extrêmement utiles pour abréger le chemin et faire remarquer une foule de détails importants à ceux qui ont à explorer ces régions plus restreintes. On trouve beaucoup de renseignements de ce genre dans les introductions aux histoires, aux collections, aux éditions publiées par des érudits consciencieux. Il serait vivement à souhaiter qu'il se formât une association d'hommes compétents qui voulussent se charger de recueillir, de classer, de compléter toutes ces indications, et de les disposer en manuels méthodiques, propres à servir de guides dans les voyages en pays savant. Nous avons dû nous borner ici à marquer les grandes lignes.

En terminant ce travail, nous ne devons point dissimuler à nos lecteurs certains reproches dont il a été l'objet quand il a paru sous sa première forme. Parmi ceux dont nous ambitionnions le suffrage, il s'en est trouvé qui, tout en se déclarant d'accord avec l'auteur sur le fond des idées, ont blâmé la façon dont il les a proposées. Ils constataient avec un douloureux étonnement qu'il s'attaquait surtout à des écrivains catholiques du plus pur esprit; qu'il allait chercher dans leurs livres ses allusions et ses exemples lorsqu'il était question de signaler d'odieux défauts; enfin, qu'on eût

dit, à le lire, que les dangers pour la saine critique sont surtout à craindre de ce côté.

Il nous siérait mal de reculer devant une explication franche et précise.

Nous l'avouerons donc sans détour ; oui, nous avons visé tout spécialement quelques écrivains catholiques. Et même, ce qui nous a fait entreprendre notre travail, c'est la douleur, l'indignation qu'a excitées en nous le succès de certains ouvrages, tels que l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras et les *Erreurs et mensonges historiques* de M. Ch. Barthélemy, dont les auteurs semblaient prétendre racheter par le bon esprit le manque d'étude sérieuse et de probité scientifique. Il y avait là pour la science catholique un scandale et un danger qu'il fallait combattre à tout prix. A nos yeux, c'était un devoir de conscience. Nous taire, par crainte de qualifications et de suppositions désobligeantes de la part de ceux qui se sentiraient atteints par nos observations ou de leurs amis, nous eût paru une lâcheté.

Nous regardons comme superflu de protester que nous n'avions à satisfaire aucune rancune, soit personnelle, soit de corps ou de parti, et que l'amour de la vérité, de la science et de l'Église a seul guidé notre plume. Aussi, en relisant ces pages après plus de douze ans, consacrés presque tout entiers aux études historiques, nous n'avons

éprouvé aucun remords. En les reproduisant, nous n'avons eu à rétracter ou à modifier aucune des idées qui y étaient émises. Du reste, les sévérités que nous avons cru pouvoir nous permettre à l'endroit d'écrivains catholiques ont été accentuées depuis avec plus d'énergie encore par des hommes d'une incontestable compétence. M. l'abbé Ulysse Chevalier dans les *Lettres chrétiennes* (1), M. l'abbé Duchesne dans le *Bulletin critique* (2), leur ont fait entendre des paroles tout autrement dures que les nôtres ; et nous lisons dans la dernière livraison du *Bulletin* (3) que M. l'abbé Douais, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique de Toulouse, dans une brochure qu'il vient de publier sur l'*Enseignement de l'histoire ecclésiastique*, signale " l'insuffisance des histoires générales de Rohrbacher et de Darras, qui, parce qu'elles furent écrites dans un sens anti-gallican, parurent combler toutes les lacunes, mais dont le succès a été considéré à l'étranger comme la preuve la plus significative de la décadence des études historiques au sein du clergé français. " Ces maîtres distingués ne se sont pas fait illusion plus que nous : ils ont vu que la liberté de leur langage pourrait donner lieu à bien des frois-

(1) Prem. Liv. (Mai-Juin 1880) p. 154 et suiv.
(2) Tome 1 (1880), p. 123. Comp. tom. II (1881), p. 1-2.
(3) Livr. du 15 Janvier 1883, p. 34.

sements ; mais ils ont jugé comme nous que des intérêts supérieurs étaient en jeu et qu'il ne fallait pas trop craindre de blesser pour essayer de guérir.

Nous ne serions pas étonné non plus d'entendre se reproduire ici une objection qui s'est déjà présentée au début de cette étude. Les règles que vous avez formulées sont claires et précises, nous dira quelqu'un ; elles prévoient tous les cas. Dès lors, il semblerait que, hors celui d'une conclusion simplement probable, qui laisse une certaine latitude à la liberté de l'intelligence, elles devraient amener un accord parfait entre les jugements de ceux qui s'y conforment fidèlement. Et pourtant, nous voyons, dans une foule de questions historiques, des écrivains qui font profession de ne juger que sur pièces et d'après les règles d'une sévère critique, embrasser avec ardeur les avis les plus opposés.

Hélas ! oui, cela se voit. Mais il est aisé de l'observer aussi, ces dissentiments si funestes à l'autorité de la science ne se produisent guère que sur les faits qui intéressent la religion, l'orgueil national ou quelque amour-propre de corps ou d'école. Dès lors il n'est pas bien difficile de se les expliquer. Il arrive pour ces faits ce que nous voyons se passer depuis tant de siècles par rapport au fait qui domine tous les autres dans

l'histoire du monde, le fait divin de la révélation catholique et de l'existence d'une Église établie par Dieu pour conserver intact le dépôt de cette révélation et le communiquer aux hommes. On ne voit pas parce qu'on ne veut pas voir. Oui, il faut de la bonne volonté pour se rendre à l'évidence du témoignage humain, comme il en faut pour admettre les vérités manifestées par une révélation divine. Non pas, comme voudraient le persuader les apôtres de l'incrédulité, une bonne volonté qui supplée à l'insuffisance des éléments de conviction, mais cette bonne volonté qui fait qu'on ne se refuse pas à reconnaître leur force, et qui a été si bien définie par l'illustre archevêque de Malines :

« La raison démontre qu'il faut croire, dit le « savant prélat, parce qu'il est évident que Dieu « a parlé ; mais la raison seule ne fait cependant « pas croire, parce que dans la foi et dans les « dispositions de la foi, il y a de l'amour, il y a « l'amour de la vérité, et que tous n'aiment pas « la vérité.... La foi est donc méritoire et libre, « parce que l'amour de la vérité est méritoire et « libre ; et la foi reste libre quoiqu'il soit évident « que Dieu a parlé, parce que cette évidence est « relative à nos dispositions volontaires, cette « clarté proportionnée à la pureté de l'œil inté« rieur, et que l'éclat du témoignage divin ne

“ brille qu'aux yeux de ceux qui le désirent et “ non de ceux qui le redoutent. Ils sont malheu- “ reusement trop nombreux ceux qui craignent “ de voir clairement, et qui préfèrent l'obscurité, “ le vague, le doute, les ténèbres au sein “ desquelles ils veulent se faire à eux-mêmes ce “ qu'ils appellent leurs convictions. Or, il est “ certain et d'une expérience trop fréquente, qu'à “ force de désirer les ténèbres, on finit par les “ obtenir „ (1).

Tout cela n'est pas vrai seulement lorsqu'il s'agit du fait de la révélation. On peut l'appliquer également à un grand nombre d'autres jugements historiques. Plusieurs, ceux-ci par passion irréligieuse, ceux-là par une piété mal entendue ou par quelque motif plus mesquin, haïssent la lumière et cherchent à obscurcir son éclat. Ils n'y parviennent d'ordinaire que trop facilement. Nous ne craindrons pas de rappeler encore, au risque de paraître fastidieux, ce que nous disions en commençant ce travail : la première et la plus essentielle des qualités du critique, c'est un amour pur et constant de la vérité. Rien ne peut remplacer ce sentiment. Il est la règle des règles, le

(1) *L'infaillibilité et le Concile général ; étude de science religieuse à l'usage des gens du monde,* par Mgr Dechamps, archevêque de Malines, p. 18-19.

principe de vie et d'efficacité de tous les procédés de la critique. Sans lui, ils sont complètement stériles, ou plutôt ils se réduisent à un vain étalage et à des formules pompeuses, sous lesquelles on déguise les plus odieux attentats aux droits de la science et de la vérité.

